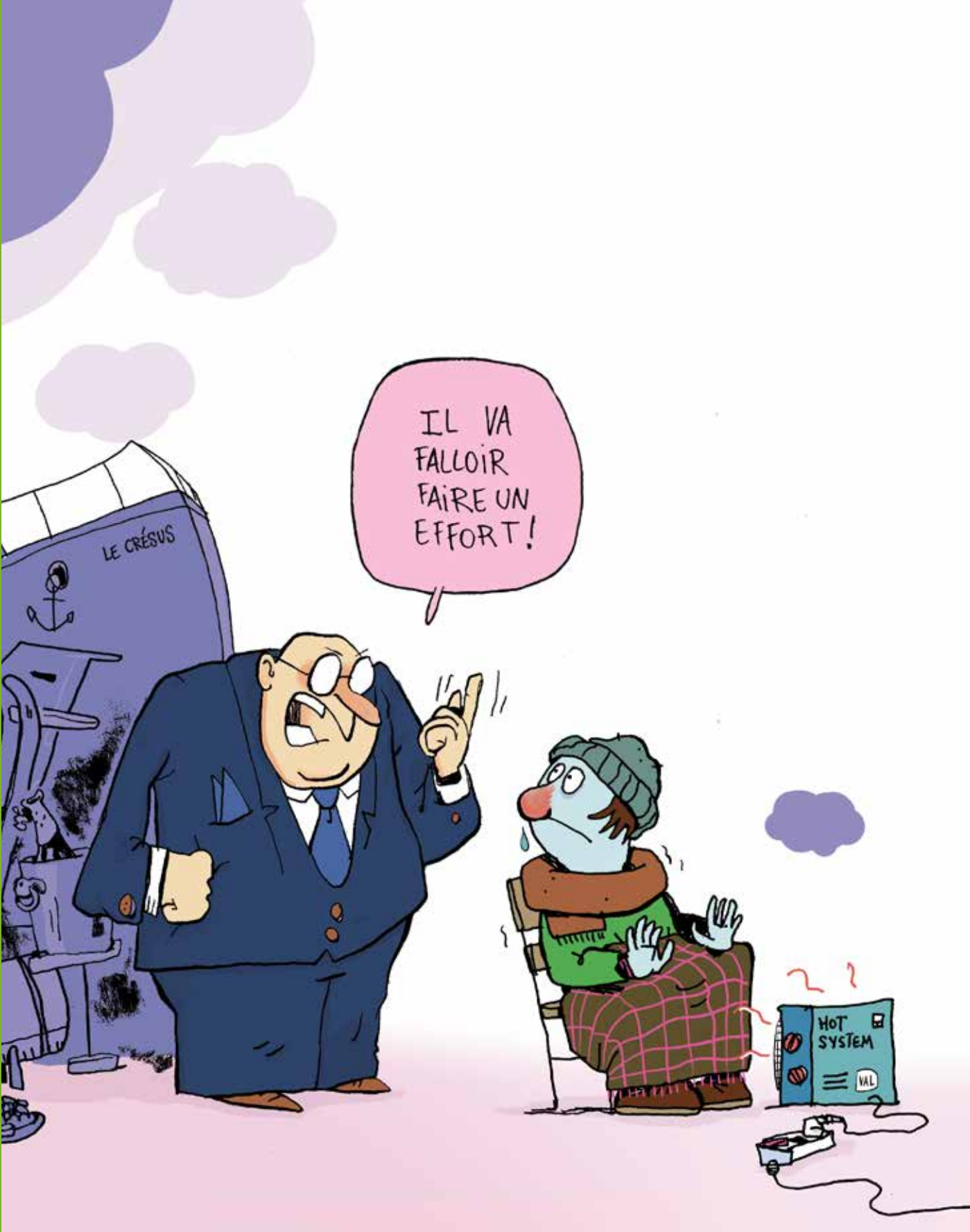


Soigner la planète

Visions et actions syndicales

Bulletin des Militants - PP - Périodique / Trimestriel - Octobre-Novembre-Décembre 2022 - N° agrément: P204048, Dépôt Charleroi X - Ed. resp. - Felipe Van Keirsbilck - 52 avenue Robert Schuman - 1401 Nivelles (Boulers)





IL VA
FALLOIR
FAIRE UN
EFFORT!



Table des matières

Edito	5
« L'écologie sans lutte des classes, c'est du jardinage »	8
« Aujourd'hui les gens ont peur »	11
« Au-delà de 1,5 degré à 2 degrés, on avance en terre inconnue »	12
Et si nous n'agissons pas, que va-t-il arriver ?	16
Limites planétaires - va-t-on faire craquer la Terre ?	18
Principes d'action	22
Ecologie - écogestes - action individuelle versus changement collectif	25
Une petite histoire des mobilisations climatiques	30
Youth for Climate : quand les jeunes s'en mêlent	32
Environnement et entreprise : RISE, une expérience syndicale wallonne de plus de 26 ans !	34
Les procès climatiques - quand la justice vole au secours de la planète	36
« On a besoin d'une coordination entre les gouvernements »	40
« La neutralité climatique et la transition juste, c'est la seule boussole envisageable pour l'Europe »	42
Peut-on sauver le climat dans une démocratie à vendre ?	44
Décarboner les secteurs couverts par la CNE - comment ?	46
De la croissance à la post-croissance	48
Vers l'emploi émancipé	49
Comment financer la transition ?	50
Une politique contre le réchauffement climatique est une politique qui réduit les inégalités	51
« On doit imposer aux entreprises d'assurer la reconversion des travailleurs »	54
Sortir des énergies fossiles - quelle place pour les travailleurs ?	56
Quel avenir pour les travailleurs du fret aérien à Liège ?	58
Décarboner la « fast fashion » grâce au devoir de vigilance	60
Le Non Marchand réduit le temps de travail	61
La finance durable, un levier pour réussir la transition	62
Compétences environnement dans les mandats	66
Bilan Carbone	68
Diagnostic fédéral mobilité et le plan de déplacement d'entreprise en Région bruxelloise - Des outils pour aborder la question de la mobilité en entreprise !	69
Mobilité dans un zoning	70
Voiture de société - c'est quoi le problème ?	71
L'efficacité énergétique en entreprise - de la théorie à la pratique	72
La gestion de substances dangereuses et la santé des travailleurs	74
Conclusion	75
Notes	78



Edito

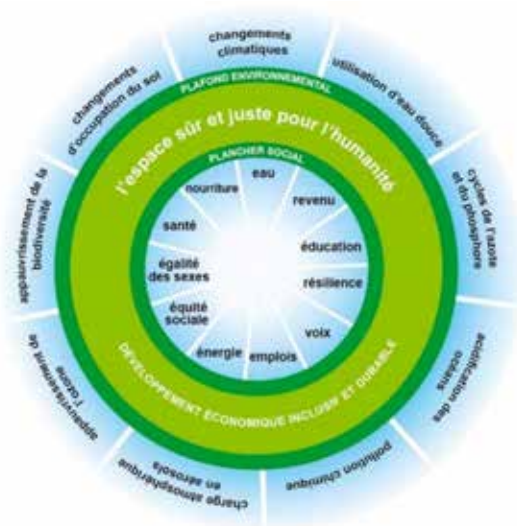
Le problème le plus brûlant de ce siècle peut se résumer en deux phases. D'un côté des millions de gens dans le monde - y compris dans nos pays riches - ont **besoin de plus** pour vivre dignement. De l'autre côté, pour que la vie humaine reste possible sur la seule planète que nous avons, il faut rapidement que l'humanité consomme et pollue **nettement moins**. Entre ce « besoin de plus » qui crie famine et ce « nettement moins » qui crie au feu, il y a apparemment une contradiction sans solution.

En réalité, il y a un chemin. Il n'est pas si facile... mais bien moins difficile que d'aller sur la lune ou d'organiser des jeux olympiques d'hiver dans le désert de l'Arabie Saoudite. Un chemin, et un seul : mais pour nous qui devons naviguer entre la peste de la précarité pour beaucoup et le choléra de la catastrophe climatique, un chemin suffit.

L'égalité comme boussole

Pour sortir de cette contradiction, jetons d'abord à la poubelle les **moyennes**. Si Elon Musk entre dans un café, tous les clients sont milliardaires... en moyenne. Même celui qui n'a pas de quoi s'offrir un café.

Sur cette planète, il y a assez de richesses pour tout le monde : assez de tout ce qui est nécessaire - et même un peu plus... L'eau potable pour tous est une exigence élémentaire, mais pour ma part je ne refuse pas une bonne bière de temps en temps. Il n'y a par contre **pas assez** (de place, d'eau, d'argent...) pour les quelques millions d'ultra-riches ou pour que nous vivions selon le modèle de production et de consommation qu'ils nous imposent. La question n'est pas de les expédier sur la lune. La question est de leur reprendre ce qui nous appartient : le pouvoir sur nos vies et le droit de décider de notre avenir. Il ne suffira pas, pour cela, de leur demander gentiment...



Onze besoins, neuf limites

Si nous pouvions décider nous-mêmes, pourrions-nous satisfaire les besoins de toutes et tous dans les limites de la planète ? L'économiste Kate Raworth a pris cette question au sérieux et a créé l'image de « l'économie de Donut ». Ce « donut » illustre l'espace « sûr et juste » disponible pour l'humanité. Le cercle extérieur dessine le « plafond » des limites physiques de notre planète : sur les 9 limites, 6 sont déjà dépassées ; sans changement radical les catastrophes se multiplieront (p.18).

Le cercle intérieur dessine le « plancher » des droits fondamentaux qu'il faut assurer à tous. En Belgique, la majorité d'entre nous peut satisfaire la plupart de ces 11 besoins. Mais la crise accroît la précarité, et de plus en plus de gens doivent choisir entre se nourrir, se chauffer ou se soigner... Et dans bien des pays, c'est le lot de la majorité de ne pouvoir satisfaire que très peu ces besoins essentiels.

Il faudra choisir : le champagne pour quelques-uns, ou bien de l'eau potable pour tous le monde !

Alors, est-ce possible sur une planète finie, de satisfaire ces 11 besoins ? Oui, mais pas par le marché ; pas dans un système capitaliste qui doit accumuler du capital à tout prix... même au prix de la possibilité de la vie sur Terre (lire en page 74). Mais en choisissant les biens communs et la valeur d'usage, plutôt que l'accumulation de la propriété privée, une même quantité de biens et d'énergie peut satisfaire dix fois ou cent fois plus de besoins. Par exemple : des transports en commun gratuits, partout et tout le temps, financés par ce que les entreprises paient aujourd'hui en « frais de déplacement ». Par exemple : la généralisation de l'agroécologie, de la nourriture locale et pauvre en viande. Ou le retour sous contrôle public de la production d'énergie, pour garantir, mieux que les bricolages individuels subsidiés, le droit de toutes les familles à un minimum suffisant de chauffage et de bien-être.

Prosperité sans conflit¹

C'est ici que les choses se compliquent. Ce serait trop simple - ou vraiment hypocrite - de faire comme si « on » pouvait décider que l'économie allait désormais suivre ce chemin « sûr et juste » entre les deux frontières du Donut. Aujourd'hui, « on » décide que les appareils électriques sont obsolètes après deux ans, qu'un véhicule individuel est indispensable pour vivre ou travailler, qu'on importe le lait du Canada pendant que nos fermiers sont à genoux. Qui ça, « on » ? Ceux qui détiennent le pouvoir économique, qui possèdent les moyens de production (et une bonne partie des médias), qui dans beaucoup de pays achètent les gouvernements et les lois.

Ceux-là (appelons un chat un chat : les capitalistes) ne renonceront ni à leur pouvoir sur nos vies, ni aux possibilités d'en tirer du profit. Du moins n'y renonceront-ils que sous la contrainte. Mais qui a jamais réussi à faire reculer une grande entreprise ? Ni les

*Thomas Sankara, premier président
du Burkina Faso indépendant,
assassiné par des sbires du colonialisme*

pétitions sur Facebook, ni les (sympathiques) marches pour le climat, ni les (lyriques) éditoriaux d'un Secrétaire Général.

Mais la grève, oui : la grève, l'occupation ou le blocage d'une entreprise, ou le conflit collectif organisé. En ce sens, on peut dire qu'un syndicat (même puissant) sans projet écologique radical serait une force sans tête, mais aussi qu'une vision écologique sans travailleur organisé (sans lutte de classes, donc) ce serait une idée sans muscle ! La brochure d'une exceptionnelle qualité que vous tenez en main voudrait vous convaincre qu'il existe bien un chemin vers la justice écologique, qui peut conduire à une vie meilleure pour 9 personnes sur 10. Et que votre syndicat - avec la force et l'intelligence de ses délégué-es - peut et doit y jouer un rôle essentiel. Merci de votre attention.

*Felipe Van Keirsbilck
Secrétaire général*

« L'écologie sans lutte des classes, c'est du jardinage »

« L'écologie sans lutte des classes, c'est du jardinage », cette phrase a été prononcée la première fois par Chico Mendez, militant syndicaliste brésilien, qui a lutté contre la déforestation de l'Amazonie. Aujourd'hui, on redécouvre ce slogan en manifestation climat et ailleurs... Justice climatique et justice sociale, deux faces d'une même médaille ? C'est ce qu'on tente d'analyser dans les prochaines pages.

Les inégalités environnementales se posent, au moins, à deux moments cruciaux. Il s'agit d'abord de voir qui est responsable des émissions carbone, autrement dit, de répondre à la question suivante : qui pollue ?

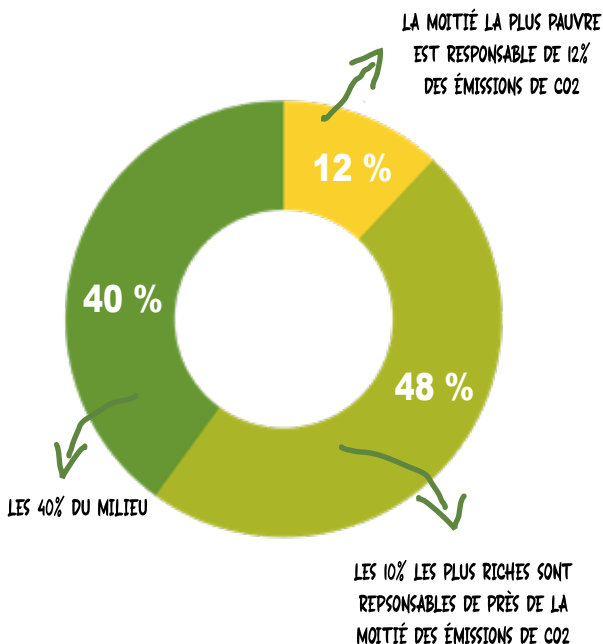
Il s'agit ensuite de comprendre qui subit le plus les conséquences du réchauffement climatique, autrement dit, de répondre à la question suivante : qui sont les victimes du réchauffement climatique ?

A cela s'ajoute deux autres types d'inégalités. D'une part, les inégalités induites par les politiques climatiques qui peuvent amplifier les inégalités déjà existantes : par exemple, une taxe carbone qui pèse davantage sur les bas revenus ou les plans d'isolation des bâtiments qui ne sont pas accessibles aux classes populaires (on vous en parle en pp. 38-39). D'autre part, les inégalités d'accès à la décision qui viennent du fait que les classes populaires ont moins de pouvoir pour décider ou peser sur les décisions politiques (on vous en parle en pp. 42-43).

Qui pollue ?

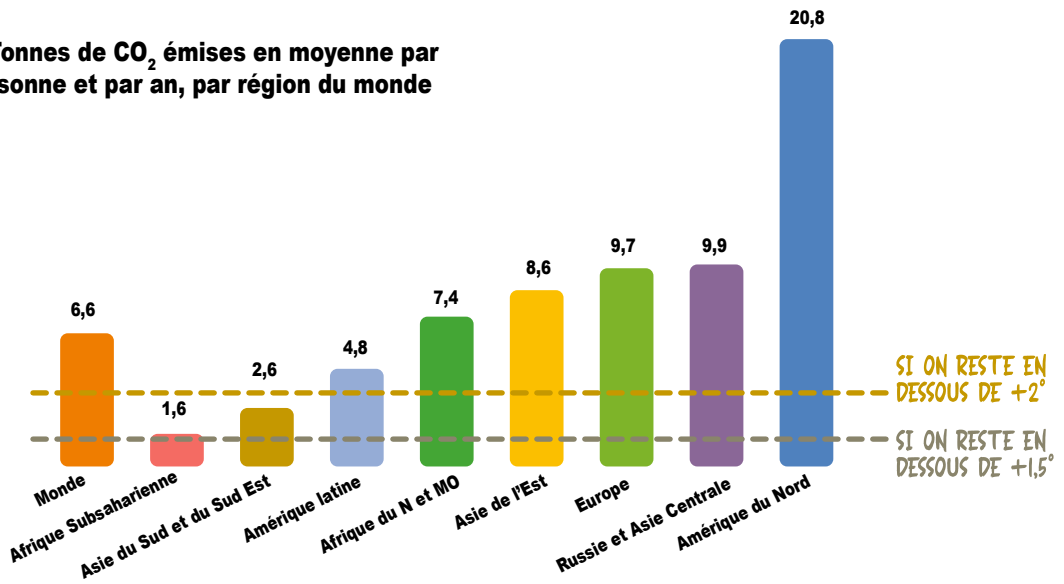
On peut d'abord regarder, au niveau mondial, qui émet le plus de CO₂ (voir graphique 1).

1. Contribution des différents groupes de revenu aux émissions de CO₂ totales mondiales



On peut ensuite répartir les émissions de CO₂ par pays pour voir à quel point il existe des inégalités entre les pays, c'est-à-dire, s'il y a des régions du monde qui polluent plus que d'autres (voir graphique 2).

2. Tonnes de CO₂ émises en moyenne par personne et par an, par région du monde

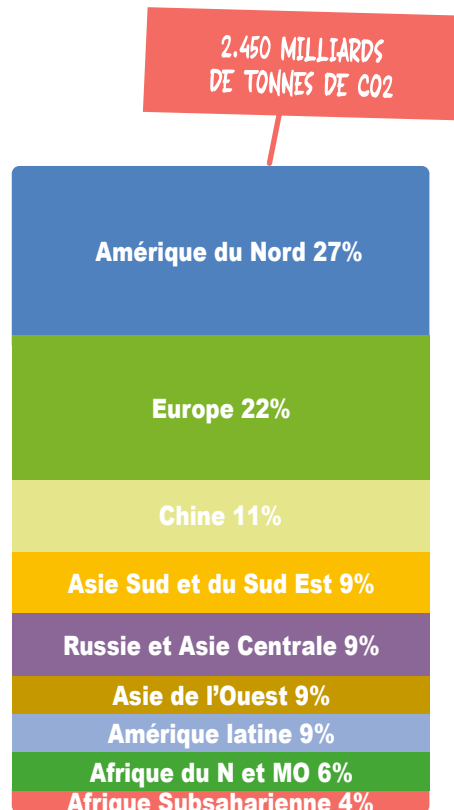


L'accord de Paris indique deux limites de réchauffement qu'on devrait respecter. Pour respecter la limite des 1,5°C (un réchauffement climatique qui se limite à +1,5°C en moyenne), chaque personne devrait émettre maximum 1,1 tonne de CO₂ par an. Si on veut respecter la limite de +2°C, on peut émettre individuellement jusqu'à 3,4 tonnes de CO₂ par an.

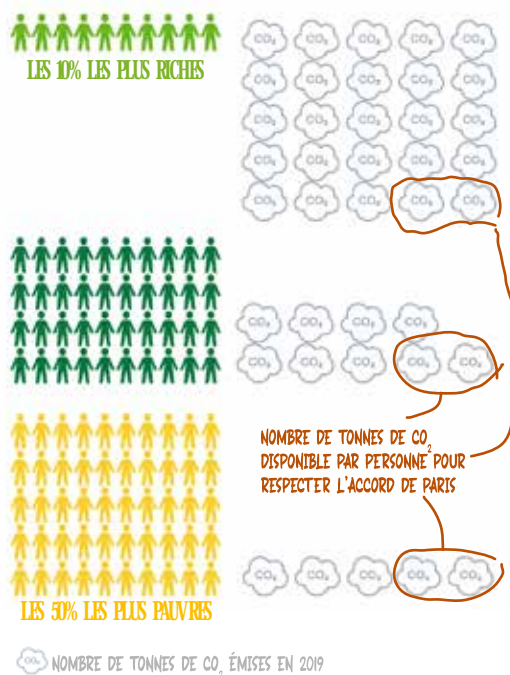
La question des inégalités entre pays se pose de manière encore plus accrue lorsqu'on s'intéresse à la responsabilité historique des émissions de CO₂. Certaines régions du monde, dont la Belgique, sont développées sous un système économique capitaliste beaucoup plus tôt que d'autres, ce qui fait que la quantité d'émissions de CO₂ émises au fil du temps est beaucoup plus grande. On sait que, si certains pays polluent beaucoup plus aujourd'hui, ils ont une faible responsabilité historique par rapport à d'autres régions.

On constate donc l'écrasante responsabilité de l'Occident (Europe et Amérique du Nord) dans la totalité des émissions produites depuis 1850 (voir graphique 3). Pour partager le budget restant, c'est-à-dire, les tonnes de CO₂ qu'on peut encore émettre si on veut respecter l'accord de Paris, un partage plus équitable de ces émissions entre pays et au sein des différentes catégories de population est nécessaire.

3. Emissions produites par région du monde entre 1850 et 2020



Après cet aperçu au niveau mondial de « qui pollue », zoomons maintenant sur notre réalité spécifique (ici avec des données françaises mais qui reflètent assez bien la réalité belge) (voir graphique ci-dessous).



En conclusion, au niveau mondial, les 10% les plus riches portent une lourde responsabilité dans la crise écologique puisqu'ils sont responsables de près de la moitié des émissions de CO₂. Près de la moitié des émissions de CO₂ qui ont été émises depuis 1850 proviennent de l'Occident. Au sein des pays riches, ce sont aussi les plus riches qui polluent le plus. Non seulement les riches sont les responsables du réchauffement climatique, ils sont les organisateurs et les bénéficiaires de ce système de production qui détruit la planète mais ce sont aussi eux qui font obstacles au changement (voir pp. 42-43 article sur les lobbys). Cependant, si on veut respecter les objectifs de l'Accord de Paris, des efforts pour réduire les émissions carbonées doivent aussi être faits par une partie de la classe moyenne : les personnes appartenant aux 40% du milieu (c'est-à-dire dont le revenu se situe entre le revenu médian et le top 10%) doivent réduire de moitié leurs émissions de CO₂.

Qui subit les conséquences du réchauffement climatique ou la preuve que nous ne sommes pas tous dans le même bateau

Les catastrophes liées au dérèglement climatique sont inévitables et il devient de plus en plus difficile de s'adapter aux conséquences. Qu'ils s'agissent d'événements extrêmes (cyclones, tempêtes, ouragans, sécheresses, inondations, etc.) ou des événements plus lents, moins visibles (longue sécheresse provoquant la désertification, élévation du niveau de la mer provoquant de l'érosion, la salinisation des sols, etc.).

Certains affirment que « nous sommes tous dans le même bateau » face au réchauffement climatique. Pourtant, il y a une profonde injustice dans les conséquences du réchauffement climatique : alors que ce sont les pays du nord et les plus riches qui sont responsables du réchauffement, ce sont les pays du sud et les populations les plus pauvres qui en subissent les conséquences de plein fouet.

Selon les experts du GIEC, entre 3,3 à 3,6 milliards de personnes vivent actuellement dans des contextes hautement vulnérables aux changements climatiques. Ces zones sont concentrées dans les petits États insulaires en développement, l'Arctique, en Asie du Sud, en Amérique centrale et du Sud et dans une grande partie de l'Afrique subsaharienne.

Au sein des pays, ce sont toujours les populations les plus pauvres qui sont les plus vulnérables. Prenons les inondations de l'été 2021, dans la vallée de la Vesdre. Les inondations ont d'abord frappé les quartiers les plus pauvres des communes touchées. Cet impact n'est pas un hasard, ainsi l'explique Christine Mahy, secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la Pauvreté : « C'est parce qu'ils n'ont pas le choix de se loger mieux. Les logements moins chers sont toujours moins bien localisés, moins confortables, plus petits, plus fragiles, dans des zones où il y a plus de danger. »

Si on prend l'exemple opposé des canicules, on constate aussi que ce sont les classes populaires qui sont les moins protégées. Prenons l'exemple de Bruxelles : les quartiers populaires sont aussi les quartiers les moins verts et qui connaissent les plus hauts niveaux de pollution de l'air.

Sources des données : World Inequality Report 2022.

« Aujourd'hui les gens ont peur »

En Belgique, le salaire médian est de 3.486€ bruts par mois, 2.250€ nets. 50 % des Belges gagnent moins que ça. 50 % des Belges gagnent plus. Un Belge sur dix vit avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté (1.293€ nets par mois pour une personne isolée). **Christine Mahy**, du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, lance un vrai cri d'alerte.

Pensez-vous que le monde politique mesure l'ampleur de la crise ?

Je ne dis pas que le monde politique ne mesure pas l'ampleur mais je pense qu'il est devant un défi colossal. On est obligé nous comme acteurs de terrain d'alerter le monde politique puisque ce sont des cris d'alerte que l'on l'entend partout.

Quelle est la situation sur le terrain ?

Sur le terrain, les cris d'alerte sont terribles à titre individuel, dans les ménages, dans l'associatif, dans des crèches, dans des lieux de collectivités qui viennent en aide aux populations, même dans des lieux qui accueillent des sans-abris ! Certains se demandent s'ils ne vont pas devoir fermer. Il faut absolument mettre le turbo sur la résolution à la fois du problème conjoncturel de l'énergie, donc des aides immédiates encore plus ambitieuses que celles qui sont là, mais surtout prendre le tournant le plus rapide possible avec des réponses structurelles. Parce que les aides conjoncturelles, c'est un peu un puits sans fond, c'est de l'argent qui va vers les fournisseurs d'énergie alors qu'on ne solutionne pas le problème de fond. Quelle est la qualité du logement chez nous? Comment est-ce qu'on isole? Comment est-ce qu'on sort l'énergie du marché? En tout cas pour les ménages? Qu'on y réfléchisse pour l'associatif, qu'on se pose la question pour les entreprises. Mais ce sont des questions qui sont vraiment essentielles et on doit se les poser du niveau européen jusqu'à nos niveaux régionaux et fédéraux.

Il y a d'une part des gens qui découvrent leurs factures, des régularisations, certains pas encore. Mais il y a tous ceux qui voient leurs augmentations de factures intermédiaires, notamment dans le chauffage au gaz. On est dans un appauvrissement de la classe moyenne qui est absolument effarant. Je pourrais vous en donner une série d'exemples : un boucher qui demain va mettre 4 personnes de sa famille, entreprise familiale, au chômage temporaire, se dire qu'il va sauter un mois comme ça. Et puis il verra bien, il va peut-être fermer complètement la boucherie le mois suivant. Vous avez aussi des gens qui bénéficient du tarif social aujourd'hui et qui sont quand même dans les problèmes puisque le prix de l'énergie augmente malgré que le tarif social soit avantageux. On voit des personnes qui s'adressent évidemment aux services pour être aidées et heureusement, elles trouvent de l'aide mais certains, pour un critère tout à fait particulier, se voient refuser l'aide, par exemple pour avoir une épargne pension. Donc on voit bien que partout, les signaux d'alarme sont terribles.

Que faudrait-il faire?

Il faudrait arriver à supprimer les tarifs sociaux (de l'énergie, ndlr), c'est un pansement. Si demain les revenus étaient plus élevés, si les logements étaient mieux isolés, si demain on sortait de la marchandisation totale et de la spéculation, si on avait un grand plan logement-énergie, on pourrait sortir de ces tarifs sociaux. Il faut dire à l'Europe qu'elle remette un peu de social dans son Green Deal. C'est beaucoup trop lent et il faut des investissements beaucoup plus importants, et il faut lever certains tabous. On voudrait une task force qui ait une transversalité permanente entre les différents gouvernements, et qui associe le terrain pour réfléchir en permanence aux solutions à mettre en place. S'appauvrir par le logement, s'appauvrir par l'énergie, s'appauvrir par les revenus, c'est foutre en l'air un pays. Aujourd'hui les gens n'ont plus confiance, ils ont peur, ils se replient. Les solidarités familiales disparaissent, il faut bouger absolument.

Extrait de l'interview de Christine Mahy sur La Première, réalisée le 27/09/22

« Au-delà de 1,5 degré à 2 degrés, on avance en terre inconnue »

Interview de **François Massonnet**, chercheur en climatologie à l'UCLouvain

Cet été, on a atteint de nouveaux records de températures en Belgique et dans le reste du monde. Le réchauffement va-t-il encore plus vite que ce que les modèles scientifiques montraient ?

F.M. : Oui et non. Ce qu'on observe maintenant n'est pas surprenant, c'est complètement aligné avec ce qui était prévu depuis longtemps. Quand la saison se termine et qu'on fait la moyenne de la température sur l'année, on voit que ça colle avec les projections climatiques qui étaient annoncées depuis les années 1980.



On sait qu'avec plus de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, les températures augmentent et ces vagues de chaleur sont plus fréquentes, plus intenses et plus longues. Maintenant, ce qui m'a beaucoup surpris, c'est la manière concrète dont le changement climatique se traduit dans la vie de tous les jours.

Ce ne sont pas juste des chiffres, des moyennes qui bougent, ce sont des événements en fait. Et ces événements, comme les inondations de 2021, les vagues de chaleur qu'on a eues cette année, les records de températures qu'on a eus en Belgique en 2020, ce qui s'est passé au Canada où une ville à la même latitude que Bruxelles a eu une température de 50°C, je ne savais pas qu'ils se matérialiseraient de cette façon. Ça a surpris tout le monde. On n'aurait jamais pu imaginer que cela se produirait de cette façon-là.

Et en fait je crois que c'est parce qu'on a tendance à oublier que l'impact d'un événement, c'est le risque climatique, mais c'est aussi la vulnérabilité de la population à ce risque. Si on fait passer une inondation sur une zone qui est déjà précarisée, comme la vallée

« On a tendance à oublier que l'impact d'un événement, c'est le risque climatique, mais c'est aussi la vulnérabilité de la population à ce risque. »

de la Vesdre, l'impact sera beaucoup plus fort que si cette zone est moins peuplée, plus préparée, moins dans le bassin versant que ce n'était le cas. On se rend compte que l'aléa climatique va venir se conjuguer à des facteurs démographiques, géographiques et taper plus dur sur ces personnes qui sont déjà vulnérables à certains endroits.

L'Europe a l'ambition d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Au vu des événements de cet été, faut-il avancer cet objectif, atteindre la neutralité carbone par exemple en 2045 ?

L'objectif annoncé est de -55% en 2030 et la neutralité en 2050. Il faut se rappeler que c'est seulement au niveau européen. Il faudrait que l'ensemble du monde s'aligne là-dessus. Si on s'y tient, on sera sans doute un peu au-dessus des objectifs de Paris, mais on restera dans des gammes de températures qui restent gérables. Le problème actuellement, ce n'est pas tellement la définition d'un cap à long terme, c'est de savoir par où est-ce qu'on passe pour y arriver. Il vaut mieux qu'on se sente à 100% certains de faire un effort même s'il est petit que d'être à 50% sûrs qu'on va faire un effort beaucoup plus ambitieux. La question est de savoir si on se fait un monitoring année après année et pas de 5 ans en 5 ans ou de 10 ans en 10 ans. Et de définir la métrique qui nous permet de dire à la fin de l'année « on est sur les bons rails ». Et pour l'instant on ne le voit pas. On risque d'arriver en 2030, là où on est censés être à -55%, et de se rendre compte qu'on est seulement à -35% ou -30%. Et en fait alors de soulager notre ambition et de dire « tant pis on repousse le zéro net en 2080 » par exemple. C'est cela ma crainte.

Une étude parue tout récemment montre que si on ne respecte pas la cible de 1,5°C maximum de hausse de température, on risque d'arriver à des points de bascule. Cela veut-il dire qu'on assisterait à une véritable perte de contrôle par rapport au réchauffement climatique ?

Ces points de bascule sont identifiés depuis au moins 2008. Ils surviendraient si des éléments très importants de régulation du système climatique, par exemple la

calotte groenlandaise, la forêt amazonienne ou certains grands courants océaniques, s'effondraient. Cela conduirait potentiellement à un auto-emballement du changement climatique. L'étude qui vient de paraître réévalue les risques liés à chaque point de bascule. Elle montre que même avec une augmentation basse des températures, entre 1,5 et 2 degrés, 5 points de bascule (sur 9) pourraient commencer à se déclencher.

Pour rappel, on est aujourd'hui à une augmentation de 1,2°C de la température terrestre en moyenne. Dès qu'on va au-delà de 1,5 degré à 2 degrés, on avance en terre inconnue et on ne sait juste pas de quoi ça va être fait. Il faut utiliser ici un principe de précaution. On peut prendre l'image d'un cycliste qui est dans le brouillard. Quand le brouillard tombe, est-ce qu'on descend de vélo et qu'on marche à côté, ou est-ce qu'on va de plus en plus vite ? On ne sait jamais sur quoi on va tomber, sur une ornière, etc. Ce que nous indique cette étude, c'est qu'on a intérêt à arrêter en-dessous de 2°C.

Si on ne parvient pas à maintenir la hausse de température en-deçà de 1,5 degré ou 2 degrés, à quoi faut-il s'attendre ?

Si on va au-delà de ces seuils-là, ce qui est sûr c'est qu'on aura a minima tout ce qu'on a déjà aujourd'hui. Dans un monde plus chaud, tout ce qu'on considère aujourd'hui comme des phénomènes extrêmes parce qu'ils sont rares au regard de notre base de données depuis 150 ans vont devenir des normales de saison. C'est la première chose dont on est sûrs. Après, est-ce qu'au-dessus de cela, il ne va pas y avoir une couche d'événements dont on n'a même pas encore imaginé à quoi ils vont ressembler, pourquoi pas ? Et cela je ne peux pas le dire aujourd'hui car je ne sais pas me les préfigurer.

Quand on parle de plus 1, plus 2 degrés en moyenne globale, il faut comprendre que cela se traduit localement dans des excursions beaucoup plus grandes de températures. Actuellement, on est à 1,2 degré de hausse moyenne de la température terrestre, cela donne en Europe ces derniers étés des records qui étaient 3, 4, 5, 6 degrés au-dessus des records précédents. J'ai donc l'impression qu'on va commencer à

voir des choses qui étaient impensables. L'histoire des températures de 50 degrés au Canada, je n'arrive toujours pas à y croire. Parce que cette ville était à la latitude de Bruxelles. Et pourtant c'est une ville qui est sur la côte, en Colombie britannique, à l'ouest du Canada, qui est censée être plutôt tempérée parce qu'il y a normalement des vents qui viennent de l'océan. Si cette ville-là atteint 50 degrés, quand est-ce que c'est notre tour ? Cinquante degrés, c'est insoutenable.

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, l'une des pistes est le progrès technologique. Est-ce que cette piste est suffisante ?

Pour moi, il faut essayer de se poser deux questions. Est-ce qu'on peut être plus sobres ? Est-ce qu'on peut avoir un progrès technologique qui nous permette de réduire nos émissions actuelles ? Pour la première, personnellement, je pense qu'on peut se passer de beaucoup de choses qu'on fait aujourd'hui en ayant toujours une bonne qualité de vie. L'idée de prendre un avion pour faire un city trip un week-end, elle me semble de plus en plus absurde. Et pourtant j'en ait fait aussi, plus jeune. Mais je me mords un peu les doigts ou en tout cas je me regarde un peu dans la vitre et je me dis « ça n'était pas une super idée ».

Cette possibilité existait. Mais ce n'est pas parce qu'on l'a fait dans le passé qu'on doit continuer à le faire dans le futur. Ou alors on le fait par d'autres moyens, par des moyens de transports qui prennent plus de temps et on réapprend aussi à apprécier ce que c'est qu'un voyage. Est-ce que c'est vraiment voyager que d'aller deux jours dans le sud de l'Italie pour visiter en 48 h une région, puis revenir directement en avion ? De nouveau ce sont des questions qui appartiennent à chacun.

Après, pour la question des progrès technologiques, oui évidemment, si c'est une solution. Mais ils ne sont pas encore sur la table. Je lisais le bouquin de Bertrand Piccard « Réaliste : Soyons logiques autant qu'écologiques ». Il parle de Solar Impulse, son avion qui vole à l'énergie solaire. Avant que tous les avions volent à l'énergie solaire, on a quelques dizaines d'années qui nous attendent. Vu l'urgence du défi climatique, la technologie, c'est une solution qu'il faut explorer

mais qui ne peut pas être brandie comme une unique solution parce qu'on va simplement perdre beaucoup d'années avant d'arriver à des choses qui soient efficaces au niveau des émissions.

Donc sur les deux piliers sobriété et technologie, moi j'ai toujours tendance à dire, mettons d'abord l'accent sur la sobriété. Sans être, comme disait Macron, des Amish ! Maintenant, la bonne manière pour moi d'utiliser cet outil d'empreinte carbone, ce n'est pas de comparer des valeurs absolues. Cela n'a pas beaucoup de sens et ça stigmatise vite les gens. Il y a des gens qui ont besoin par exemple de prendre leur voiture pour aller travailler, on ne va pas leur demander de réduire leur poste voiture parce que sinon ils ne travaillent plus.

On devrait raisonner plus sur les réductions proportionnées de notre propre empreinte carbone. De faire une sorte de monitoring et de nous demander « est-ce que je suis capable dans les dix prochaines années d'arriver à la réduire de moitié ? ». Si je passe de 17 tonnes à 8,5, j'ai rempli mon objectif ; pour quelqu'un d'autre ce sera de passer de 14 à 7 ou, pour une troisième personne de 6 à 3.

Avez-vous l'impression que les politiciens prennent suffisamment au sérieux le réchauffement climatique ?

J'ai l'impression que pour l'instant le politique est un peu tétanisé, est là le dos au mur en train de se rendre compte que tout ça est arrivé beaucoup plus vite que prévu ; que le dossier qu'on a remis à plus tard depuis 30 ans, il frappe à la porte et que ça se passe maintenant et tout de suite. Et surtout que prendre des mesures pour le climat, c'est tellement impopulaire. Le temps du climat dépasse tellement l'échelle politique de 5 ans, ce qui n'était pas le cas pour le Covid.

Pour le Covid, il était plus facile de prendre des mesures parce qu'il y avait des conséquences qu'on voyait arriver avant la fin du mandat électoral. Donc on pouvait « décider » si le politique avait bien géré ou pas cette crise Covid et le réélire ou pas. Pour le climat, c'est extrêmement impopulaire de prendre des mesures climatiques parce qu'on a l'impression

de rendre service à une génération qu'on ne connaît pas encore ou qui n'est pas encore née ou des gens qui habitent à des milliers de kilomètres de chez nous...

Et dans cette paralysie, le politique est un peu en train de se faire déborder à la fois par la base, par la société civile qui commence à mettre en œuvre des mesures sur la consommation, le transport, etc. Et ils sont aussi débordés par le contexte géopolitique international avec la guerre en Ukraine, qui vient mettre une pression énorme sur les prix des énergies fossiles, et qui va les forcer à faire une transition qu'ils n'avaient pas accepté de faire jusque-là. J'ai l'impression que pour l'instant le politique se rend compte qu'il est juste le dindon de la farce. Qu'il a péché par procrastination en remettant toujours aux calendes grecques ces mesures qui étaient très impopulaires et que là, par la force des choses, cela va arriver via peut-être la transition énergétique liée à la guerre en Ukraine.

Et qu'est-ce qu'on va retenir dans 30, 50 ans, c'est qu'ils n'étaient pas au rendez-vous, qu'ils ont subi une crise qui était pilotée par des facteurs extérieurs. Ce qui serait vraiment bien, c'est qu'on voie émerger des leaders, qui aient une vision à long terme et le courage de dire « je prends des mesures maintenant parce que je sais que dans 50 ans on me remerciera et que je serai du bon côté de la barrière ». J'ai l'impression qu'aujourd'hui, il n'y a aucun politique qui peut se dire que dans 50 ans on va se rappeler qu'il avait été visionnaire et qu'il avait compris la mesure de l'enjeu.

Le politique se rend compte qu'il a péché par procrastination en remettant toujours aux calendes grecques ces mesures impopulaires et que là cela va arriver via la transition énergétique liée à la guerre en Ukraine.

Et si nous n'agissons pas, que va-t-il arriver ?

Disparition des glaciers en Europe



D'ici 2100, la masse
des glaciers européens
diminuerait
de 60 à 80%

Inondations dues aux rivières



Hausse des dommages

Si \uparrow 1,5°C \rightarrow X 3

Si \uparrow 2°C \rightarrow X 4

Si \uparrow 3°C \rightarrow X 6

Inondation des zones côtières



Coûts directs en Europe

2022 \rightarrow 1,3 Mia EUR/an

2050 (Si \uparrow 2 à 2,5°C)

\rightarrow 13 à 39 Mia EUR/an

2100 (Si \uparrow 2,5°C à 4°C)

\rightarrow 93 à 960 Mia/an

Incendies de forêts



Si \uparrow 2,5°C \rightarrow +14%

Si \uparrow 4,4°C \rightarrow +30%

Baisse de la biodiversité



Nombre d'espèces de poissons qui disparaîtraient en hiver sur les côtes de la Méditerranée

Si $\uparrow 1,5^\circ\text{C} \rightarrow -10\%$

Si $\uparrow 4^\circ\text{C} \rightarrow -60\%$

Impact sur l'agriculture



Baisse de rendement des cultures de maïs

Si $\uparrow 1,5^\circ\text{C}$ à $2^\circ\text{C} \rightarrow -10\%$ à -25%

Si $\uparrow 4^\circ\text{C} \rightarrow -50\%$ à -100%

Impact sur la santé



Nombre de morts par an dus au changement climatique

Si $\uparrow 1,5^\circ\text{C} \rightarrow 30.000$

Si $\uparrow 3^\circ\text{C} \rightarrow 90.000$

Impact sur les entreprises



Risque de faillites dues à des événements climatiques extrêmes (inondations, tempêtes, chaleur, sécheresse) X 4 d'ici 2050.

Pertes de PIB



Avec une température terrestre moyenne passant au-delà de $2,5^\circ\text{C}$, le PIB baisserait de 0,5 à 1,5% par an.

Pour la Belgique : perte de 2,5 à 7,5 milliards € par an

Limites planétaires

Va-t-on faire craquer la Terre ?

Le concept de limites planétaires permet de définir un espace de développement sûr pour l'humanité, fondé sur 9 processus qui régulent ensemble la stabilité de la planète.

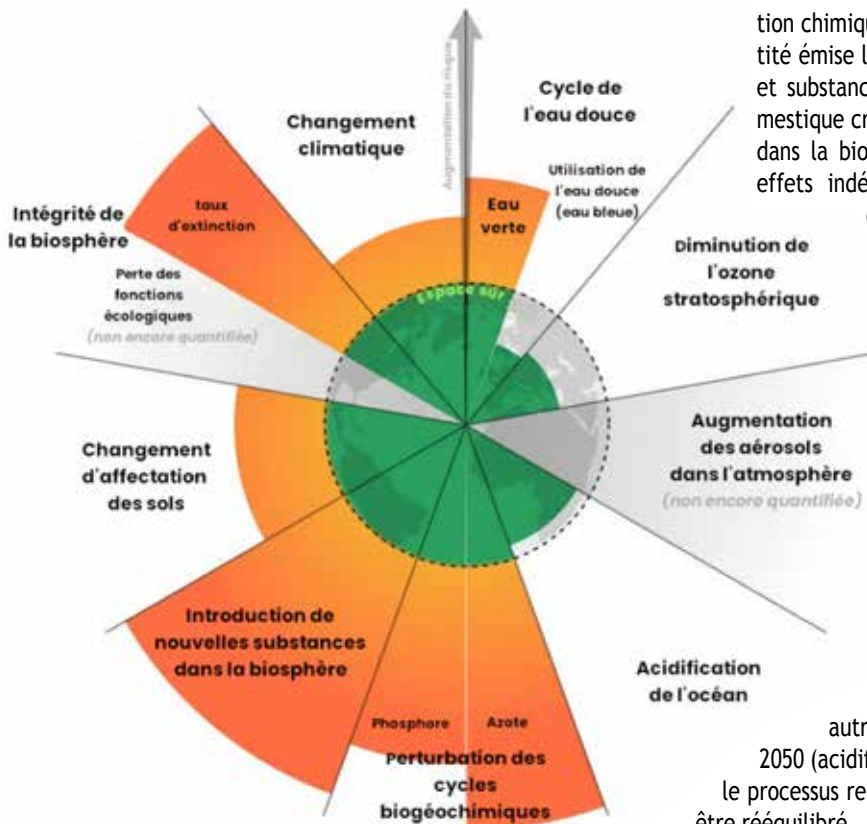
Les chercheurs ont estimé une limite pour chacun de ces processus, représentant le niveau d'altération possible avant que le système ne dépasse un point critique au-delà duquel nous risquons de causer des modifications brutales et difficilement prévisibles de l'environnement planétaire.

La particularité de cette approche est de proposer un cadre d'analyse systématique des enjeux environnementaux : il ne s'agit pas de considérer isolément un problème unique (le changement climatique), mais de démontrer que l'équilibre résulte de systèmes biogéochimiques complexes et interconnectés, dont il est impératif de maintenir la stabilité.

- 1. le changement climatique** : la limite du changement climatique est calculée en fonction de la concentration de CO₂ dans l'atmosphère. Le seuil doit être inférieur à 350 ppm (partie par million). La concentration actuelle est de 412 ppm.
- 2. l'érosion de la biodiversité** : la limite de l'érosion de la biodiversité est calculée en fonction du taux d'extinction des espèces vivantes. Le seuil à ne pas dépasser est de 10 extinctions d'espèces sur 1 million par an. Nous en sommes à plus de 100 extinctions sur 1 million d'espèces par an : on parle de la sixième extinction de masse.
- 3. la perturbation des cycles de l'azote et du phosphore** : l'azote et le phosphore sont des nutriments essentiels à la croissance des végétaux. Toutefois, lorsqu'ils sont émis en trop grande quantité (principalement à cause de l'agriculture et de l'élevage intensifs), ils deviennent néfastes à l'environnement,

contribuant à la pollution de l'eau par les nitrates et la prolifération d'algues. On estime que le double de la limite est injecté par an dans la nature.

- 4. les changements d'utilisation des sols** : de plus en plus de milieux naturels sont transformés en surface disponible pour y déployer des activités humaines (principalement l'agriculture). Au moins 75% des terres jadis forestières devraient rester boisées. On en est aujourd'hui à moins de 62%.
- 5. l'acidification des océans** : principaux puits de carbone, les océans ont absorbé un quart des émissions de CO₂ rejetées depuis la révolution industrielle. Néanmoins, l'absorption d'une trop grande quantité de CO₂ augmente le taux d'acidité de l'océan, mettant ainsi en péril la diversité marine. Même si la limite n'a pas encore été dépassée, on estime qu'en suivant le même rythme, ce sera le cas avant 2050.
- 6. l'utilisation mondiale de l'eau** : l'eau bleue est l'eau des rivières, des lacs et des nappes phréatiques. Elle est considérée comme n'ayant pas été trop perturbée pour l'instant, même si au cours du 20^e siècle, les prélèvements d'eau dans le monde ont augmenté deux fois plus vite que la taille de la population. L'eau verte est l'eau stockée dans le sol et disponible pour les plantes : humidité des sols au niveau des racines, transpiration des plantes et précipitations terrestres. Cette limite a été franchie et a fait basculer le cycle de l'eau douce dans le rouge.
- 7. l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique** : l'ozone stratosphérique est une couche de l'atmosphère qui protège les êtres vivants en filtrant une grande partie des rayons UV. Alors que cette limite a été transgressée dans les années 1980, les ten-



tion chimique », cette limite désigne toute entité émise lors de rejets de produits chimiques et substances d'origine industrielle et/ou domestique créées ou introduites par les humains dans la biosphère et susceptibles d'avoir des effets indésirables sur les écosystèmes, les organismes vivants et la santé. Il s'agit notamment de polymères plastiques, d'éléments radioactifs et de nouvelles substances chimiques. La limite a été dépassée en 2022.

La responsabilité à l'heure de l'Anthropocène

On le voit, 6 des 9 limites planétaires ont déjà été franchies. Des 3 limites restantes, l'une n'a pas encore été quantifiée (aérosols) et une autre sera probablement atteinte d'ici 2050 (acidification des océans). En réalité, seul le processus relatif à l'ozone stratosphérique a pu être rééquilibré.

dances se sont depuis inversées grâce à la signature du Protocole de Montréal en 1987 qui interdit la production et la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone.

- 8. **l'augmentation des aérosols dans l'atmosphère** : les aérosols sont majoritairement des particules fines d'origine naturelle en suspension dans l'air (poussières, embruns, suie ou roche érodée). Toutefois, les aérosols peuvent également résulter de l'activité humaine. Ils sont alors nocifs pour la santé et l'environnement (diminution du rayonnement solaire et impact sur les nuages). Malgré son importance prépondérante, il a pour l'instant été impossible de quantifier un seuil à ne pas dépasser en raison de la complexité des aérosols, de la variabilité spatio-temporelle des particules, de leurs sources et impacts.
- 9. **l'introduction d'entités nouvelles dans la biosphère** : également définie sous l'intitulé « pollu-

Les transgressions des 9 limites planétaires sont tellement importantes que de nombreux scientifiques indiquent que la Terre aurait quitté l'Holocène (ère géologique des 11.000 dernières années se caractérisant par la stabilité des conditions d'habitabilité sur Terre) pour entrer dans une nouvelle ère géologique, l'Anthropocène, qui se caractérise par l'avènement des humains comme principale force de changements sur Terre, surpassant les forces géophysiques.

Dans ce contexte, l'identification des limites planétaires et la quantification de la plupart d'entre elles ouvrent la voie à l'action politique. Se pose alors la question de savoir comment gouverner ces limites planétaires. D'une part, la transition ne doit pas être seulement climatique, mais écosystémique. D'autre part, elle doit être juste. Des politiques efficaces mais injustes, qui parviendraient à maintenir l'humanité dans son ensemble en-dessous des limites planétaires, mais en sacrifiant les droits et les intérêts des plus vulnérables ne sont pas acceptables.



OUI, ON VERRA
ÇA AU PROCHAIN ORDRE
DU JOUR, HEIN ?



VOUS AVEZ DÉJÀ VOS SANDWICHES?

...

Principes d'action

// Outre des réponses pratiques et socio-économiques, la lutte pour l'environnement réclame de repenser nos principes d'action.

Sortir de la domination

La domination de la nature serait un trait fondamental de la modernité. C'est la thèse défendue dans un ouvrage philosophique écrit au sortir de la Seconde guerre mondiale². Les auteurs s'y intéressent peu aux déséquilibres écologiques, mais surtout aux destructions engendrées par la guerre et à ce qu'elles révèlent de l'humanité occidentale. La société occidentale, plus qu'aucune autre société, a réussi à maîtriser la nature, mais cette maîtrise s'est retournée contre elle au point de menacer l'humanité. On ne peut expliquer ce paradoxe, disent les auteurs, seulement par la volonté de tous les régimes du vingtième siècle (capitalisme, fascisme, communisme) de développer de manière illimitée leur croissance économique, leurs forces productives. La domination de la nature trouverait son origine dans la raison moderne elle-même, au sens des mathématiques et des sciences pures (physique, chimie, biologie...). Ces sciences ont un rapport purement extérieur et froid à la nature. Leur but est d'en comprendre les ressorts en vue ensuite de pouvoir la manipuler, l'exploiter, se l'approprier. Cesser de dominer la nature signifierait selon les auteurs, d'en comprendre les besoins propres, de ne pas la réduire à un objet que l'humain peut traiter à sa guise. Il ne s'agit pas de rejeter le progrès, mais de le rééquilibrer. Le progrès consiste à concilier les besoins de l'humanité avec les besoins de la nature. La raison scientifique doit être complétée par d'autres savoirs comme la philosophie, l'art, qui justement ne visent pas à se l'approprier. Le livre invite à mettre des limites à nos désirs de puissance et d'innovation technologique. Tout progrès technique n'est pas bon à prendre : de la 5G aux armes de destruction massive et aux projets délirants de vouloir coloniser Mars. La sagesse est plus importante encore que le savoir.

Repenser nos besoins

En théorie, l'économie a pour but de satisfaire les besoins réels de l'humanité, comme ceux des Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU : éradication de la pauvreté, lutte contre la faim, accès à la santé, à une éducation de qualité...³. En pratique, le système actuel satisfait surtout les besoins qui rapportent de l'argent, de la « valeur d'échange ». Il laisse insatisfait les besoins essentiels de myriades d'êtres humains. D'un côté, des centaines de millions d'êtres humains souffrent de la faim ou de la pauvreté. De l'autre, la surconsommation détruit irréparablement la Terre. Le « jour du dépassement de la Terre », date à partir de laquelle la nature n'a plus la capacité de renouveler les ressources consommées par les humains (nourriture, forêts, etc.), tombe de plus en plus tôt dans le calendrier⁴. Pour que l'économie rentre dans les limites naturelles de la Terre, la technologie et l'efficacité énergétique sont utiles mais ne suffisent pas. Nous devons questionner nos besoins, et donner mission à la société de satisfaire les besoins essentiels (se loger, se nourrir, s'éduquer...) en abandonnant les besoins superflus ou toxiques. Ceux qui surconsomment devraient changer leur mode de consommation. Ce qui suppose de leur faire comprendre qu'une Terre inhabitable est pire que l'abandon de modes de vie clinquants. D'autant que, comme le confinement l'a montré, la sobriété peut avoir des côtés positifs : moins de voitures dans les rues, c'est moins de bruit, de pollution, de stress, etc. Évidemment, un tel basculement dépend du collectif, pas seulement de chacun d'entre nous : laisser notre voiture au garage suppose d'avoir des transports publics, des pistes cyclables sécurisées. Et chacun n'est pas à la même enseigne : certains pourront laisser leur voiture pour aller travailler, d'autres sont en incapacité de le faire.

Démarchandiser la société

La référence aux transports publics amène à la question de la démarchandisation. Actuellement, notre société repose sur le marché, un mode de production visant le profit de l'actionnaire et un mode de consommation où chaque individu doit s'efforcer de gagner suffisamment d'argent pour acheter les biens et les services. On en mesure l'absurdité avec les embouteillages quotidiens. Pour le marché, il est bien plus profitable que chaque individu soit forcé de s'acheter une voiture pour aller travailler que de construire des pistes cyclables. La crise énergétique met elle aussi brutalement en lumière les défauts du marché. Dans les années 1990, l'Europe a décidé de confier la production d'énergie au marché plutôt qu'à des opérateurs publics (libéralisation du gaz et de l'électricité). On voit aujourd'hui l'échec de ce modèle. Les ménages sont confrontés, à la suite de la guerre en Ukraine, à une explosion de leur facture de gaz et d'électricité. Par ailleurs, la libéralisation n'a pas induit une transition énergétique suffisamment forte vers les énergies renouvelables, une transition qui nous aurait protégés des manœuvres de Poutine et de la spéculation financière sur les prix de l'énergie. Mais surtout qui nous aurait fait sortir des énergies fossiles et permis de mieux maîtriser le réchauffement climatique. Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi le marché cadre très mal avec la transition énergétique. Le but des multinationales de l'énergie n'est pas de répondre à l'urgence climatique, mais de vendre le plus d'énergie possible. Fondamentalement, elles ont besoin que nous consommons leur énergie pour faire du profit. D'ailleurs, alors que le réchauffement climatique est scientifiquement attesté depuis au moins les années 1970, les compagnies pétrolières ont pendant longtemps alimenté le climato-scepticisme. Une condition préalable d'une véritable transition énergétique, est une reprise de contrôle de l'État sur la production d'énergie.

« En théorie, l'économie a pour but de satisfaire les besoins réels de l'humanité, : éradication de la pauvreté, lutte contre la faim, accès à la santé, à une éducation de qualité... »

Reconstruire la science économique

Depuis son origine au XVIII^e siècle, la science économique fonctionne comme dans une bulle. Elle s'intéresse aux flux monétaires, comment l'argent est produit, distribué, investi, circule, etc., mais néglige largement les flux d'énergie et de matière, autrement dit l'impact de l'économie sur l'environnement terrestre. En bref, la science économique repose depuis son origine sur la fiction d'une Terre illimitée. Cette fiction devient intenable, lorsque le système économique atteint une telle taille qu'il engendre un épuisement des ressources ou des changements à grande échelle des cycles naturels, en particulier le climat. On estime qu'à partir de 1945, on entre dans une nouvelle ère géologique, appelée « anthropocène » (anthropos = l'humain), une ère durant laquelle les cycles naturels sont déterminés principalement par l'homme. L'anthropocène nécessite un changement complet d'approche de la science économique. La préoccupation centrale ne doit plus être d'accroître sans limite et sans se poser de questions la production, la consommation, la croissance, mais de respecter les limites physiques de la planète en satisfaisant les besoins essentiels de tous les humains. De fait, au cours des dernières décennies, on a vu surgir de nouvelles approches en économie, comme l'« économie écologique », à côté des approches traditionnelles basées sur le PIB (approche néoclassique, keynésienne...). Cependant, ces nouvelles approches sont encore peu enseignées dans les universités et peu admises dans les sphères de pouvoir.

Construire la justice sociale

La transformation écologique soulève la question de la justice à de multiples niveaux. Il y a d'abord un niveau historique, la responsabilité différenciée des différents pays et des différentes classes sociales dans les déséquilibres. Le stock actuel de carbone dans l'atmosphère, qui induit le réchauffement climatique, a principalement été produit par les pays les plus riches et au sein de ces pays, par les citoyens les plus riches. Il y a ensuite l'injustice des conséquences du réchauffement. Les pays et les citoyens plus pauvres sont souvent les plus exposés aux catastrophes induites par le réchauffement climatique. On l'a vu entre autres avec les inondations en Wallonie en 2021. Enfin, la décarbonation de l'économie indispensable pour maîtriser le réchauffement climatique aura des impacts importants sur les travailleurs. Si, à en croire certaines études, le volume d'emploi pourrait croître avec la décarbonation de l'économie⁵, la situation est cependant très variable selon les secteurs. Dans les secteurs les plus exposés, des milliers de travailleurs pourraient être contraints de changer d'emploi. Comme le souligne le GIEC, la transition écologique ne sera pas acceptée par les citoyens si la justice sociale n'est pas au rendez-vous, c'est-à-dire si des solutions concrètes ne sont pas proposées aux travailleurs qui y seront exposés. La politique d'emploi et de formation est le moteur de la transition bas carbone.

« Les pays et les citoyens plus pauvres sont souvent les plus exposés aux catastrophes induites par le réchauffement climatique. »

Ecologie

Écogestes - action individuelle versus changement collectif

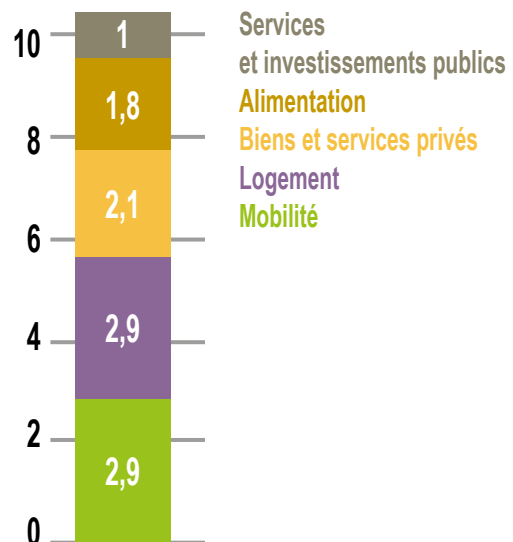
Le système néolibéral a une fâcheuse tendance à responsabiliser les individus, peu importe la situation. Ainsi, face au changement climatique, des centaines d'articles et vidéos nous expliquent « les 10 écogestes pour sauver la planète ». Face à l'ampleur du changement climatique, est-ce que les écogestes sont pertinents pour répondre à la hauteur de l'enjeu ? Quelle est la place pour l'action individuelle et collective pour lutter contre le changement climatique ? Dans les prochaines lignes, on vous montre en quoi la part collective de notre empreinte carbone est importante et nécessite dès lors des mobilisations collectives face à l'enjeu climatique.

Aujourd'hui, notre empreinte carbone est en moyenne de 10,8 tonnes de CO₂ par an et par personne. Cette empreinte carbone se répartit entre différentes activités :

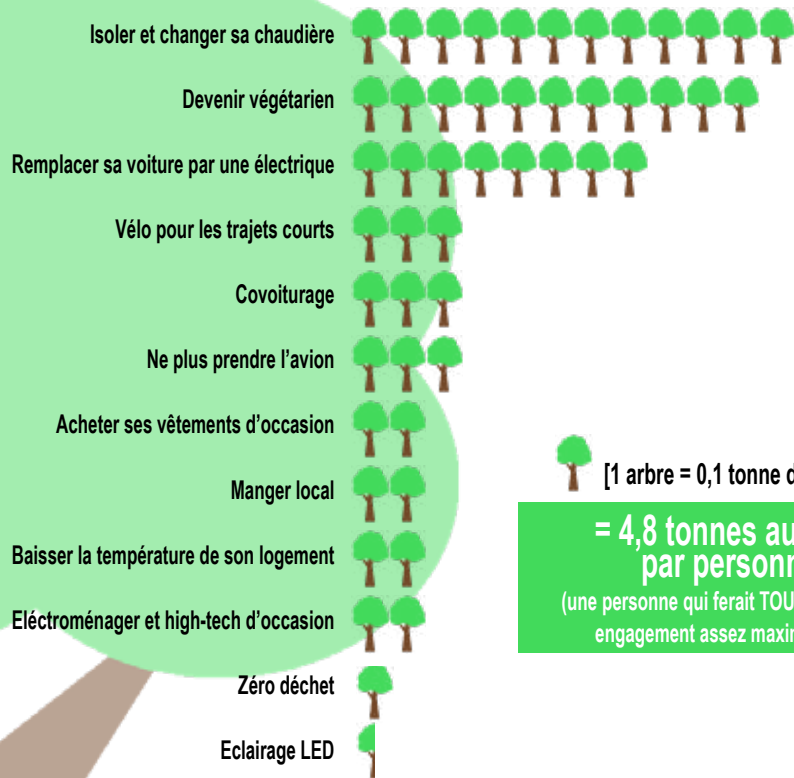
Pour respecter les Accords de Paris et donc, un réchauffement de moins de 2°C, notre empreinte carbone moyenne doit diminuer de 8,8 tonnes à 2 tonnes d'ici 2050. Il s'agit ici, d'une empreinte carbone moyenne mais nous savons (voir pp 8-10) que les plus riches consomment et donc polluent plus que les plus pauvres. Le top 10% les plus riches consomme en moyenne 25 tonnes de CO₂ par an et par personne alors que les 50% les plus pauvres consomment en moyenne 5 tonnes de CO₂ par an et par personne. Pour arriver à 2 tonnes de CO₂ par personne en 2050, le top 10% doit réduire de 92% sa consommation et les 50% les plus pauvres de 60%.

Une étude a analysé comment les « petits gestes » individuels peuvent contribuer à la diminution de l'empreinte carbone et quelle est la part de l'Etat et des entreprises nécessaires. L'ensemble des petites gestes forment la part individuelle tandis que la part collective est composée de l'action de l'Etat et des entreprises.

Empreinte carbone moyenne actuelle
= 10,8 tonnes de CO₂



12 écogestes ont été analysés et pour chacun, l'impact sur la diminution de l'empreinte carbone :



[1 arbre = 0,1 tonne de CO₂]

**= 4,8 tonnes au total
par personne**

(une personne qui ferait TOUS les gestes,
engagement assez maximaliste !)

Ainsi, devenir végétarien réduit en moyenne de 1,1 tonne de CO₂ par an l'empreinte carbone.

Si une personne décide de mettre en place tous ces écogestes, cela permet de faire baisser notre empreinte carbone de 4,8 tonnes de CO₂ par an soit 55% de la baisse nécessaire. Il manque encore 45% de la baisse nécessaire. Dans un scénario plus réaliste de changement de comportement individuel, les écogestes peuvent prendre en charge un quart de la baisse nécessaire de notre empreinte carbone. Reste donc trois-quarts à trouver ailleurs.

Il s'agit de la part collective de l'empreinte carbone. Une partie importante de nos modes de vie est déterminée, non pas par des choix individuels, mais par des choix sociétaux : les modes de production de nos entreprises, les bâtiments publics, les services publics,

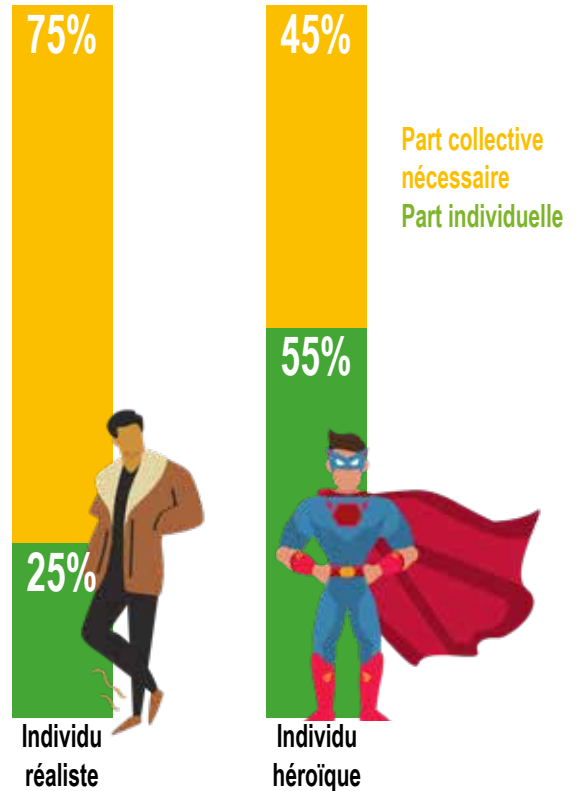
le système agricole, les transports, les procédés industriels etc. Sur ces éléments, nous n'avons pas prise individuellement, il s'agit de choix politiques qui sont fait, soit par l'Etat, soit par les entreprises.

Cette part collective, c'est l'engagement nécessaire de l'Etat et des entreprises pour transformer radicalement nos systèmes de production et de consommation. Si les écogestes sont importants, ils ne concernent qu'une partie minoritaire du changement nécessaire. L'injonction permanente à l'effort individuel ne pourra encore longtemps cacher l'inertie des Etats et des entreprises à prendre à bras le corps la crise écologique.

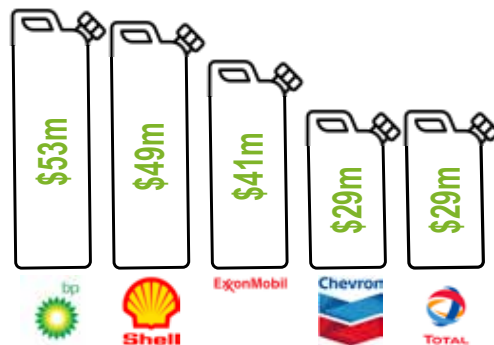
Or, au-delà de notre responsabilité individuelle, il y a des personnes et des entreprises qui ont une responsabilité écrasante dans la crise écologique actuelle et dans la perpétuation d'un système économique capitaliste qui empêche toute avancée écologique.

Il s'agit d'une part, des entreprises privées et particulièrement, des entreprises actives dans les énergies fossiles. Elles font du lobby contre des mesures écologiques et participent aussi activement à la désinformation écologique. Nous avons des preuves sur le fait qu'elles connaissent, depuis les années 1980 au moins, l'ampleur de la catastrophe écologique mais qu'elles n'ont rien dit. Elles ont financé la désinformation sur le climat et dépensent, toujours à l'heure actuelle, des fortunes pour empêcher la sortie des énergies fossiles.

D'autre part, les ultrariches, par leur mode de vie extrêmement polluant ont une responsabilité (voir article pp 8-10). Mais plus important encore, c'est eux qui ont un pouvoir considérable de décision sur nos choix de production. Ils sont aux commandes des grandes entreprises multinationales et d'une grande partie de la production économique (industrie, commerce, etc). Leur unique but est que ces choix de production leur permettent de maximiser leur profit et non que les choix de production répondent à la double contrainte : répondre aux besoins essentiels de tous tout en respectant les limites planétaires. C'est cet impératif de profit qui empêche des mesures écologiques ambitieuses et auxquelles les mobilisations sociales doivent s'attaquer.



Dépenses des compagnies pétrolières en lobbying climatique





ÉCOCAFET

MAINTENANT,
ON A DES
TOUILLETTES
EN BOIS

AH,
SUPER

CAFÉ

ME



THINK GREEN

MERCI DE BIEN TRIER

VAL

Une petite histoire des mobilisations climatiques

« Les derniers calculs montrent que si la teneur en dioxyde de carbone dans l'atmosphère doublait, la température à la surface de la terre augmenterait de 3,6°C ». Cette affirmation date de 1956⁶. Le constat du réchauffement n'est donc pas nouveau.

L'industrie pétrolière connaît l'effet de ses activités sur le climat depuis les années 60. Sa réaction : semer le doute et un lobbying intense pour être sûrs qu'aucune loi ne vienne gêner leurs profits⁷.

En d'autres mots, l'action sur le climat s'est faite malgré eux. Elle est le résultat d'une longue lutte pour faire reconnaître les effets destructeurs du capitalisme sur les humains et sur la vie sur terre. En voici quelques étapes.

Du plaidoyer...

Les organisations de protection de la nature (Greenpeace, les Amis de la Terre) se forment dans les années 1960. Les années 1970 et 1980, c'est le mouvement anti-nucléaire et des mobilisations locales comme le Larzac⁸ en France ou la « bataille de l'eau noire » contre un barrage à Couvin⁹.

Le rapport Meadows (1972), « The limits of Growth », établit le lien clair entre la croissance capitaliste et la destruction de la nature. L'alerte sur le réchauffement donne naissance aux conférences internationales sur le climat, et à la création du GIEC. Au sommet de la terre à Rio en 1992, une fille de 12 ans interpelle déjà les chefs d'Etat : « s'il vous plaît arrêter de tout détruire »¹⁰.

C'est à la fin des années 1980 que la question climatique devient vraiment centrale. Notamment via les COP, ONG et associations alertent le monde politique et exigent des objectifs de réductions d'émissions de

CO2. Face au manque d'avancées, les mobilisations se font plus fréquentes et plus nombreuses.

...à la mobilisation

En 2009 à Copenhague (COP15), la manifestation internationale réunit 100.000 personnes. La CSC participera via le « train climat » qui rejoint les actions. La mobilisation et l'attention médiatique mais surtout le résultat décevant du sommet sont un marqueur important des mobilisations climat.

Le mouvement climatique devient plus critique, en particulier de l'influence des entreprises sur les négociations. Des mobilisations importantes et des actions de désobéissance civile pour focaliser l'attention et les opinions publiques sur les décisions (non)prises aux COP.

Sur la scène globale

En 2014, la marche globale pour le climat mobilise 600.000 personnes dans 152 pays : New-York, Delhi, Rio, Istanbul, Londres... A Bruxelles, on est 2.000. L'année suivante, les objectifs peu contraignants de l'accord de Paris restent inférieurs à ce que prône le GIEC.

En 2017, Trump sort de l'accord de Paris. Il illustre l'action climatosceptique de la (extrême) droite mondiale (Bolsonaro au Brésil...) et le lobbying agressif des groupes économiques qui les soutiennent.

En 2018 et 2019, les grèves scolaires pour le climat répondent à l'appel de Greta Thunberg. Le mouvement sera bien suivi en Belgique. En janvier 2019, 70.000 personnes défilent à Bruxelles. Le 15 mars 2019, 1 million de personnes dans 125 pays se sont mobilisées. En septembre, 4 à 6 millions¹¹ de personnes dans le monde participent à la « semaine d'action globale pour le futur ». La pandémie freinera la mobilisation. Il y avait 100.000 personnes dans les rues de Glasgow pour la dernière COP.

Les Etats-Unis reviennent dans l'accord de Paris et l'Europe adopte son Green Deal. Face à la lenteur des avancées, les actions se diversifient et la désobéissance civile devient plus importante. Il y a aussi un appel au désinvestissement qui aurait coûté plus de 39.000 milliards de dollars d'investissements aux d'investissement fossiles.

En 2009, des militants occupent le terrain de Notre-Dame-des-Landes près de Nantes. Avec les habitants et les agriculteurs, ils s'opposent à la construction d'un gigantesque aéroport. Ils créent une Zone A Défendre (ZAD). La police échoue à les déloger. En réponse à la violence de la police, des milliers de militants écologistes, anticapitalistes, syndicaux convergent sur le site en solidarité. La large alliance, à laquelle se joint le syndicat CGT aboutira à l'abandon du projet porté par Vinci et le gouvernement français en 2019.

Cette victoire marquera le mouvement. D'autres chercheront à reproduire des coalitions larges autour d'actions de désobéissance civile. La cible du mouvement se déplace des gouvernements vers les projets et les industries polluantes et leur responsabilité dans le dérèglement climatique et l'immobilisme politique. Des mouvements comme Ende Gelände, qui organise le blocage de mines de charbon en Allemagne, appellent à la désobéissance civile. En Belgique, l'occupation du site de Neder-over-Heembeek contre la construction d'une énorme prison, ou encore l'action « Code Rouge » qui a bloqué le site de Total à Feluy sont quelques exemples de la même tendance.

Ecolos, Bobos ? Et les travailleurs dans tout ça ?

Les luttes pour la santé au travail ou le « cadre de vie des travailleurs » sont des mobilisations écologiques qui font partie de l'histoire du mouvement ouvrier. Face à la pollution du plomb ou de l'amiante (pour ne prendre que ces exemples), travailleurs, syndicats et médecins ont fait reconnaître des maladies professionnelles et fait interdire des substances dangereuses pour toute la population. Ils l'ont fait parce que ce sont les travailleurs et leurs familles qui en subissent en premier les conséquences. L'enjeu climatique n'est pas différent.

Pourtant on dit souvent qu'il y a une opposition entre l'écologie et l'emploi. Depuis les années 1980, avec la montée du chômage et des délocalisations, ce discours patronal s'est renforcé. Plus récemment, la transition est utilisée par certains patrons pour justifier des licenciements, des restructurations, etc.

Chez Total Grandpuits en France, en 2021 la direction a ainsi annoncé 700 licenciements au nom de la conversion aux énergies renouvelables. En réponse, les travailleurs se sont mobilisés et se sont alliés avec des organisations écologistes qui dénoncent l'entreprise qui essaie de se donner une image « verte » tout en faisant payer les travailleurs¹².

Les considérations d'écologie, de santé ou de réchauffement climatique ne sont donc pas étrangères aux revendications des travailleurs, il s'agit plutôt de prêter attention à quelle écologie on fait.

Quand les jeunes s'en mêlent

Adelaïde Charlier, 21 ans, est étudiante en sciences sociales et en sciences politiques. Elle est aussi une activiste pour le climat. Elle nous parle du mouvement Youth for Climate qui a été au centre des grèves contre le climat en 2019 et qui continue aujourd'hui à mobiliser les jeunes pour le climat et à secouer les adultes...

Qu'est-ce que c'est Youth for Climate ?

A.C. : C'est un mouvement des jeunes pour le climat qui est né en janvier 2019 autour des grèves pour le climat. Les grèves étaient très spontanées.

En décembre 2018, juste avant la COP24, il y a eu une grande marche pour le climat. Mais les ministres belges sont partis sans accord et donc la Belgique n'a pas pu du tout avoir l'impact qu'elle aurait dû avoir. Ça a interpellé beaucoup de jeunes. Le résultat d'une COP qui n'avait clairement pas atteint son objectif a amplifié cette déception. Il y a eu une volonté de « passer au niveau supérieur ». Greta Thunberg avait déjà commencé ses grèves pour le climat depuis quelques mois.

Et donc un groupe de jeunes d'Anvers a appelé les jeunes à faire grève et à les rejoindre à Bruxelles. Ils ne s'attendaient pas à une telle réponse. 3.000 jeunes ont raté les cours ce jour-là. C'est avec cette énergie là que Youth for Climate s'est lancé. C'était si grand et pour pouvoir continuer, un mouvement est né. Youth for Climate, c'est un mouvement pour et par les jeunes, qui répond à une attente d'action sur le climat sans pour autant passer par des ONG ou des structures plus grandes qui ne leur correspondent pas.

Et pourquoi la grève ?

La grève perturbe. En allant dans les rues plutôt qu'en cours, on passait par une sorte de désobéissance. Ça



a interpellé nos professeurs, nos parents, nos directions, la ministre de l'Enseignement. Il y a tout un « nouveau monde » qui a dû se positionner sur cette action. C'est une manière d'imposer le débat. Si on avait fait une marche le dimanche, ça aurait été beaucoup plus facile à ignorer. C'est ce qu'on a vu après les premières grèves. Il y a eu un vrai engouement et le sujet s'est imposé partout.

Ça nous a permis de constamment taper sur le clou du climat.

Qu'est-ce que Youth for Climate demande ?

Youth for Climate a deux objectifs clés. On veut conscientiser un maximum de jeunes autour de l'urgence climatique et puis mettre des coups de pression principalement sur le politique et le privé afin qu'ils s'alignent sur l'Accord de Paris. C'est-à-dire limiter le réchauffement à 2°C, voire 1,5°C. Aujourd'hui, le dernier rapport du GIEC nous dit qu'on va le dépasser avant 2030 et que ça sera très, très, très, très difficile de corriger le tir après ça. Concrètement, on a travaillé avec plus de 100 scientifiques sur un rapport qui fait 27 recommandations pour atteindre la neutralité carbone en Belgique. On l'a donné à tous les politiques avant les élections 2019 pour qu'ils le mettent en œuvre pendant ce mandat-ci. On l'utilise encore.

Mais aujourd'hui, Youth for Climate ne veut plus seulement parler du CO₂ dans l'atmosphère mais aussi faire

des liens entre les différentes luttes dans la société. Cette convergence est nécessaire si on veut vraiment changer le fonctionnement actuel de la société.

Quand on entend que d'ici 2030 il pourrait être trop tard, on pourrait être tenté d'être désespéré non ?

Pour moi, la meilleure façon de faire face à cette anxiété, l'éco-anxiété qui touche en particulier ma génération, c'est de se rassembler et de passer à l'action collective. Avec un groupe qui partage nos sentiments passer à une action à un projet, à une campagne, par une mobilisation qui dépasse l'individu. C'est un projet qui est beaucoup plus grand que soi-même. C'est quelque chose qui nous dépasse et qui permet justement de contribuer à un changement beaucoup plus grand. Youth for Climate c'est important pour ça, pour se rassembler et passer à l'action collective. C'est pour ça que ce sont les activistes qui sont le plus renseignés et pourtant qui sont les moins déprimés.

Justement, après les grèves scolaires pour le climat, quelles actions développez-vous aujourd'hui ? Et pour la suite ?

Il y a encore des grèves pour le climat tous les quatre mois. Ce sont des grèves internationales portées par Fridays 4 Future - dont Youth for Climate fait partie - avec le même message, le même jour à travers le monde entier : en Afrique du Sud, en Ouganda, au Ghana, au Chili, en Argentine, aux États-Unis, en Australie... Le climat n'a pas de frontière. Le réchauffement va toucher tous ces différents pays, toutes ces personnes et donc on s'adresse à tous ces différents gouvernements.

Youth for Climate, c'est énormément de campagnes d'action : ce sont des mobilisations dans les festivals afin d'interpeller un maximum de jeunes. Des grèves devant la Commission européenne sur la politique agricole commune ou devant l'Atomium pour exiger le respect des 1.5°C. Parfois on utilise des moyens différents, comme projeter un message sur des institutions politiques ou utiliser des bougies pour écrire un grand message. Plus récemment, on a rejoint des actions de désobéissance civile comme Code Rouge qui visent le

Beaucoup sont dans la sobriété parce qu'ils n'ont pas d'autre choix.

monde de l'industrie qui continue à investir massivement dans les énergies fossiles. Et ça répond vraiment aux besoins d'énormément de jeunes qui veulent pouvoir s'organiser.

Comment voyez-vous la situation actuelle ?

Je pense que cette crise reflète notre dépendance aux énergies fossiles. On n'arrive pas à vivre sans ni à imaginer qu'on pourrait vivre autrement. L'autre chose qui ressort, c'est la question de la justice sociale derrière l'urgence climatique. On ne peut pas demander à chacun d'entre nous de faire le même effort. Certains n'ont pas la possibilité de se chauffer, alors que d'autres peuvent se dire qu'ils pourront de toute façon payer la facture. Quand on parle de sobriété énergétique, beaucoup sont dans la sobriété parce qu'ils n'ont pas d'autre choix.

Cette crise énergétique reflète la lenteur pour transitionner vers une société neutre en carbone. Si on avait écouté le rapport de Meadows en 1972 ou les rapports du GIEC qui sortent depuis avant ma naissance, on aurait aujourd'hui beaucoup plus d'énergies renouvelables, on serait beaucoup moins dans la merde. Il est temps qu'on investisse massivement dans les énergies renouvelables.

Je pense que la question de l'isolation des bâtiments, permet de lier ces questions de transition et de justice sociale mais aussi de voir au-delà de l'urgence. On doit répondre à la crise pour cet hiver, mais n'oublions pas que nous faisons face à une urgence climatique et qu'il y a d'autres crises derrière. Ce serait dommage de l'oublier. Ce serait inacceptable.

RISE : une expérience syndicale wallonne de plus de 26 ans !

Le Réseau Intersyndical de sensibilisation à l'Environnement (RISE) est une structure commune à la CSC et à la FGTB qui a pour mission principale de soutenir l'action environnementale dans les entreprises.

Tant pour l'environnement que pour la mobilité, la Région wallonne nous apporte son soutien financier depuis sa création en 1996.

Nous veillons à renforcer la capacité d'intervention des délégués des travailleurs dans les entreprises sur les questions environnementales et sur la mobilité.

Nos thèmes de travail sont par exemple les déchets, les économies d'énergie, le climat, l'alimentation, l'éco-consommation, les déplacements des travailleurs, les alternatives à la voiture, ou encore la gestion environnementale des entreprises. Autant d'engagements syndicaux essentiels pour améliorer les conditions de travail et assurer le bien-être des générations actuelles et futures.

Début des années 1990, la question environnementale se structure au sein des deux grands syndicats en Wallonie

En 1990, les congrès de la FGTB et de la CSC abordent le thème de l'environnement. Ainsi l'une des lignes de force de la CSC est de réclamer un élargissement des droits syndicaux à la protection de l'environnement. La FGTB explore également la thématique en questionnant le modèle de consommation et en évoquant la notion de « croissance qualitative ».

En 1996, deux événements contribuent à l'essor d'une concertation sociale sur la thématique environnementale :

1. En octobre 1996, la Région wallonne octroie une subvention à la CSC et la FGTB afin de développer des actions environnementales via le projet RISE qui sera suivi en 2003 d'une subvention accordée à la CGSLB via le projet Prepart ;
2. La loi du 4 août 1996 sur le bien-être des travailleurs et l'arrêté royal du 3 mai 1999 élargissent les droits syndicaux en termes d'environnement.

Il s'agit de sensibiliser les travailleurs et leurs représentants à l'environnement afin de renforcer leur capacité d'intervention sur cette question dans les organes de concertation et de négociation des entreprises que sont le Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT), le Conseil d'entreprise (CE) et la Délégation syndicale (DS). Ils permettent de cette manière de stimuler la concertation sociale en environnement dans les entreprises.

RISE existe donc depuis 26 ans et a la particularité de travailler en intersyndical en matière de sensibilisation et d'accompagnement des délégués d'entreprise sur les matières environnementales. C'est l'unique initiative existante au niveau des organisations syndicales européennes.

Chaque organisation syndicale organise des sessions de formation, conseille et collabore à des programmes de formation avec des centrales syndicales, des groupes spécifiques, des associations externes au syndicat également.

De nombreux outils sont préparés et rédigés en front commun et déposés sur le site internet www.rise.be ; dans l'onglet « Ressources » : un recueil intitulé

« Nous veillons à renforcer la capacité d'intervention des délégués des travailleurs dans les entreprises sur les questions environnementales et sur la mobilité. »

« Aborder l'environnement dans l'entreprise ». Celui-ci reprend les différentes fiches regroupées en chapitres thématiques. Toujours dans cet onglet et pour une utilisation plus concrète, vous pouvez télécharger séparément les fiches, dénommées, « Balises pour une action syndicale durable ! ». Chaque année, de nouvelles fiches viennent compléter l'éventail des thèmes abordés, en fonction de l'actualité syndicale ou environnementale, ou en fonction des demandes qui nous parviennent. Chaque organisation syndicale publie une newsletter, pour la CSC elle se nomme « Transition juste ». Dans l'onglet, « Outils », vous y trouverez des sujets de campagnes syndicales avec différents matériels concrets. Enfin, dans l'onglet, « Formation », les différents programmes réalisés par la FEC et le CEPAG.

En ce qui concerne les capsules vidéo, vous pouvez les visualiser sur deux sites : Youtube cellule rise et sur le site de la FEC : <https://fecasbl.be/videos/>

Les thématiques : « La qualité de l'air dans l'entreprise, matière syndicale », « Vers une meilleure qualité de l'air dans les écoles », « Tri des déchets et si l'initiative venait des syndicats ? », « De l'amiante sur mon lieu de travail », « Développement durable en

entreprise, témoignages de terrain », « 5' pour faire connaissance avec les cellules Rise et Mobilité », « Le télétravail écologique ? », « Et si on changeait de mobilité ? », « Envie de changement dans votre cantine d'entreprise ? », « Qu'est-ce que la transition juste ? » et « Les compétences vertes ».

Enfin, RISE accompagne des équipes syndicales pour des expériences pilote en matière d'environnement et de développement durable.

Quelques exemples : Présence d'amiante dans des locaux de travail dans les bâtiments de la Ville de Mons ; la gestion des déchets (folder réalisé avec l'aide de délégués d'entreprise) ; les produits dangereux et les perturbateurs endocriniens dans les produits de nettoyage (Entreprise de Titres Services Logi9) ; la qualité de l'air au sein des écoles et institutions scolaires de la province de Liège (collaboration avec la CSC Enseignement) ; la mobilité : déplacements domicile-lieu de travail : déménagement et nouvelle implantation du CHC sur le site du Montlégia ; accompagnement d'équipes syndicales lors des semaines de la mobilité (ETA Entranam Fernelmont, Parc scientifique Sart-Tilman, Leuze en Hainaut...).

En synthèse, dans les premières phases de RISE, tout est centré sur le monde de l'entreprise mais par la suite, il y a une réflexion sur le système de production et de consommation qui est menée. Ceci permet de toucher le public de l'entreprise, les délégués syndicaux, avec des thématiques tendant vers le post-matérialisme : alimentation durable, ondes électromagnétiques, éco-consommation en entreprise, biodiversité, écologie industrielle, circuits courts.

Des ponts sont jetés vers les autres mouvements sociaux : des partenariats sont créés avec des associations de consommateurs ou avec des mouvements écologistes. Si vous êtes intéressés par des dispositifs de formation, de sensibilisation et d'accompagnement des équipes syndicales, n'hésitez pas à visiter les différentes rubriques de ce site et contactez Rise .

Pour la région bruxelloise, il existe un projet similaire qui s'appelle Brise. Vous trouverez les informations sur son site : <http://www.brise-environnement.be/>.

Les procès climatiques

Quand la justice

vole au secours de la planète

Face à l'inertie des pouvoirs publics et des entreprises, de plus en plus de citoyens, partout dans le monde, se tournent vers les cours et tribunaux. Ils tentent d'obtenir que les juges imposent plus d'efforts aux Etats ou aux multinationales face au changement climatique. Nous en avons discuté avec **Delphine Misonne**, professeure de droit et protection de l'environnement à l'Université Saint-Louis et chercheuse qualifiée au FNRS spécialisée en droit de l'environnement.

Le nombre d'actions en justice liées au changement climatique contre des Etats ou des entreprises connaît une croissance fulgurante. Pourquoi les citoyens choisissent la voie judiciaire ?

D.M. : En réalité, les actions en justice liées à l'environnement existent depuis longtemps. Grâce au droit international de l'environnement, des droits et obligations en cette matière ont été créés et l'accès à la justice a été élargi. Par exemple, la Convention d'Aarhus, signée par 39 pays industrialisés (dont la Belgique) prévoit un accès à la justice aux associations qui défendent l'environnement. Toutefois, les actions climatiques récentes sont révolutionnaires. Les nouveautés résident dans l'argumentation juridique, le type de requérant, la stratégie communication et la résistance. L'affaire Urgenda (contraction des mots urgente et agenda) a été la première du genre : elle a abouti, en juin 2015, à une condamnation de



l'Etat néerlandais pour défaut d'ambition en matière d'actions climatiques. Le juge a imposé à l'Etat de réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 25% pour fin 2020. Pour fonder sa condamnation, le juge ne s'est pas basé sur le droit classique

de l'environnement. Il a eu recours au principe de la responsabilité civile : l'Etat a manqué à son devoir de diligence pour protéger les droits fondamentaux (droit à la vie et droit au respect de la vie privée) de ses citoyens. C'est la première fois que ce type d'argumentaire a été retenu.

Par ailleurs, on remarque que l'action a été portée par un nouvel acteur dans le paysage activiste : une fondation spécialement créée à cette fin. De nouvelles personnes se sont emparées de la problématique. De plus, la communication autour de cette action a été très importante : site web, mobilisations, demandes de soutien financier, etc. L'affaire a été très médiatisée. Enfin, le jugement a tenu, puisqu'il a été confirmé par la Cour suprême des Pays-Bas en décembre 2019.

Au final, cela a permis de renverser le prisme établi. Jusque-là, le climat était l'affaire des diplomates et des gouvernants, réservée aux cénacles internationaux. L'Etat est désormais responsable par rapport à ses propres citoyens. La condamnation néerlandaise crée une nouvelle voie de revendication pour la société civile.

Quel rôle peuvent être amenés à jouer les juges ?

Avec l'Accord de Paris signé en décembre 2015, des objectifs communs ont été adoptés. Toutefois, les modalités pratiques pour assurer que ces objectifs soient rencontrés ne sont pas fixées : chaque Etat participe selon une contribution déterminée à son niveau. L'idéal est de traduire ces contributions dans la législation nationale de chaque Etat. On a tenté de le faire en Belgique, en proposant une loi climat, mais sans succès. Qu'il existe une loi climat nationale ou pas, le rôle du juge est de contrôler que les promesses (éventuellement traduites en loi) soient respectées par l'Etat.

Le juge agit dans le cadre de son rôle, qui n'est pas de faire la loi, mais d'interpréter celle-ci et de vérifier la légalité de certaines actions par rapport à cette loi. L'action du juge ne doit donc pas dépasser ce qui est admissible selon l'ordre juridique de son pays, mais elle peut être porteuse et faire avancer l'interprétation du droit.

Les jugements qui donnent raison aux requérants se limitent souvent à condamner l'Etat, voire dans le meilleur des cas, à lui faire injonction de faire mieux. N'est-ce pas là une limite à l'efficacité de ces actions ?

Même en l'absence d'injonction et d'astreinte, une condamnation judiciaire doit avoir des conséquences dans un Etat de droit. Un jugement qui condamne un Etat pour faute ne peut pas, dans un Etat démocratique, rester sans suite. Cela doit peser sur les discussions législatives (au Parlement) et exécutives (au gouvernement).

Malheureusement, cela n'est pas toujours le cas. Ainsi, dans l'Affaire Climat, les autorités belges ont été condamnées en juin 2021 pour leur politique climatique négligente. Force est de constater que les politiques ne prennent pas en compte cette condamnation dans leur action : on aide les ménages et les entreprises dans leur consommation d'énergie fossile, ce qui est certes compréhensible vu la situation d'urgence, mais totalement paradoxal.

La voie judiciaire ne peut pas tout solutionner, mais il ne faut pas en sous-estimer le pouvoir. Cela permet d'établir un nouveau rapport : un nouveau contre-pouvoir existe et l'(in)action est scrutée et passible de poursuites judiciaires.

Peut-on imaginer des poursuites judiciaires à l'encontre d'entreprises privées sur base de leur responsabilité environnementale ?

Cela commence à voir le jour. Ainsi, aux Pays-Bas, la société Shell a été condamnée pour non-respect de ses promesses en matière environnementale. Il y avait une distinction entre ses déclarations, par lesquelles elle prétendait mettre en place des actions pour diminuer l'impact environnemental de ses activités, et la réalité factuelle. Shell a été condamnée pour défaut à son devoir de diligence.

Quelle stratégie adopter au sein et en dehors des tribunaux ?

Il faut pousser les tribunaux à innover pour faire avancer le droit en matière climatique. Ensuite, cela fait l'objet de discussions dans les cours de droit, dans la doctrine, dans les médias, etc. L'air de rien, alors qu'elles étaient considérées comme fantaisistes au début, les actions climatiques gagnent de plus en plus d'ampleur.

Par exemple, des jeunes portugais ont intenté une plainte contre 33 Etats devant la Cour européenne des droits de l'homme pour atteinte à leur vie et à la jouissance de leur habitation. Alors que normalement, il faut 8 ans pour obtenir un jugement, dans les deux mois, la Cour s'était déjà saisie de l'affaire, dont on attend prochainement un arrêt de principe. Cela démontre que cela commence à chauffer partout.

A côté de ces grandes actions à haute valeur stratégique, je pense qu'il faut aussi des actions authentiques. Par exemple, les victimes des inondations de Liège pourraient très bien agir en justice sur base du changement climatique. La démultiplication de ce type d'actions, y compris contre des entreprises, peut faire changer les choses.

A côté de ces grandes actions à haute valeur stratégique, il faut aussi des actions authentiques.

WTF
WINTER
IS NOT
COMING

LE
GIEC

STOP

THE
SNOW
MUST
GO
ON!

>€ LATERRE
ON L'AIME!

How dare

NOW
FUTURE

STOP

WE ARE
NATURE
DEF
ITS

ÇA POUSSE
VITE!

LA PLANÈTE
NE BANQUE
ÉJÀ SAUVÉE

QUAND C'EST
FONDU,
C'EST FOUTU

Je Peux
pas j'ai
climat!

T'ES BONNE
SANS
CARBONE

PLANÈTE

NIQUE PAS
TA MER



CHANGEMENTS
SYSTEME, PA
DE CLIMAT

SURTOUT QUAND
ON LAISSE LE
PROBLEME EN
FRICHE...

THERE IS
NO
PLANET B

SAUVEZ UN
ARBRE

MANGEZ UN
LOBBYISTE

ACT

 PRE
BIEN TÔT

MANGÉ
UN
RICHE

HELP!


PLUS CH
QUE I

VAL

« On a besoin d'une coordination entre les gouvernements »

/ Interview de François Sana, conseiller de la CSC sur les matières environnement

Comment évalues-tu l'action des gouvernements en Belgique, aussi bien au fédéral qu'ailleurs ? L'action politique est-elle cohérente avec les discours soulignant l'urgence climatique ?



F.S. : Pas du tout. Pour l'instant, les grandes discussions au fédéral portent sur le programme national énergie climat (PNEC), qui est imposé par l'Europe. On est en pleine discussion avec les tables rondes fédérales sur le climat organisé par la ministre du climat Khattabi et nous y participons en tant que CSC. Le but est de remettre à l'Europe un premier projet de PNEC en juin 2023, incluant le fédéral et les trois régions. Ces tables rondes sont purement fédérales, les régions ne sont pas impliquées. Il aurait été bien plus intelligent d'organiser les discussions directement avec les régions.

Ça n'a pas de sens de faire pur fédéral ou pur régional étant donné que les compétences sont complètement imbriquées. Donc, c'est un petit peu mal parti pour le PNEC 2023, on l'a dénoncé, y compris avec la FEB qui, sur ce point précis, est d'accord avec nous. Tous les acteurs disent qu'on a besoin d'une coordination mais les politiques ne nous entendent toujours pas. J'ai bien peur qu'on ait encore la fameuse lasagne belge, avec la couche fédérale, les trois couches régionales qui ne seront pas intégrées. On sera une fois de plus la risée de l'Europe. La Commission européenne avait déjà dénoncé que le PNEC précédent, qui allait jusqu'au 31 décembre 2020, était insuffisamment intégré. Cela a été dit par la Coalition climat, par la Commission européenne, par la CSC, par la FEB, mais apparemment l'euro n'est toujours pas tombé dans

la tête du gouvernement fédéral belge. C'est pour cela qu'avec la Coalition climat, on plaide pour une loi spéciale pour le climat qui inscrirait les objectifs climatiques et énergétiques pour 2030, 2050 pour la Belgique fédérale et les trois régions.

C'est important de signaler aussi qu'on n'a pas de vision nationale ni de stratégie nationale aux horizons 2030 et 2050 avec des objectifs intermédiaires sur toutes les questions énergétiques et climatiques. On continue à perdre du temps et la Belgique est à la traîne sur les objectifs climatiques, notamment parce que chacun travaille dans son coin.

Dans la déclaration gouvernementale de 2020, il était question d'une conférence sur la transition juste. Où en est-on ?

Cette initiative est un jalon important et c'est une petite victoire, puisqu'au niveau syndical nous appelons depuis dix ans à cette conférence. Les travaux de cette conférence avancent, de notre point de vue, trop lentement, mais ils avancent quand même. Les Etats généraux de la transition juste ont été lancés par la ministre Khattabi, nous y avons évidemment participé. Et depuis, il y a plusieurs faisceaux d'actions qui ont lieu. Il y a un Haut comité pour la transition juste qui a été lancé et qui doit rendre un rapport prochainement pour dire comment instaurer la transition juste en Belgique. On est globalement assez content de la composition de ce comité scientifique.

Une autre chose, c'est le forum de la transition juste. Là, c'est toute une série d'organisations de la société civile, y compris nous les syndicats, qui sont consul-

tées sur l'opérationnalisation de la transition juste en Belgique. On attend les résultats de ces travaux pour janvier ou février 2023. L'objectif est alors de réaliser 2 journées de forum sur la transition juste. Il y aura aussi une agora qui donnera la parole à des citoyens tirés au sort. À cette agora seront invités aussi des travailleurs impliqués par la politique de transition climatique ainsi que des gens touchés par la précarité énergétique. Enfin, la conférence nationale sur la transition juste devrait avoir lieu le 31 mars 2023. A la CSC, nous espérons qu'à la suite de cette conférence, une commission nationale de la transition juste dans laquelle on impliquerait, à l'instar de ce qui existe en Écosse et dans d'autres pays, une commission permanente chargée d'évaluer les politiques de transition en Belgique, de rectifier le tir et de donner des propositions et des mesures politiques.

Dans cette commission, on retrouvera les syndicats et le patronat. Pourront-ils s'entendre sur une vision commune de la transition juste ?

C'est vrai que je constate dans mon travail qu'il existe une opposition assez frontale avec la FEB sur toute une série de sujets liés à la transition écologique. Par exemple, sur l'énergie. Nous réclamons un service public de l'énergie ou des réglementations qui permettent de mettre l'énergie au service de l'intérêt général, de lutter véritablement contre la précarité énergétique. Il nous faut des plans massifs de rénovation des bâtiments qui doivent cibler en priorité les gens touchés par la précarité énergétique pour améliorer leur situation.

Cela va de soi que ce n'est pas vraiment la position des employeurs et ce n'est pas un sujet qui pourra avancer en consensus de façon assez rapide. Après, il y a quand même une série de choses sur lesquels syndicats et employeurs sont d'accord. On parlait de gouvernance tantôt, nous réclamons depuis dix ans une gouvernance climatique au sein du Conseil fédéral du développement durable, et c'est soutenu par la FEB. Il y a donc quand même des éléments qui permettraient d'avancer et qui sont consensuels avec les

employeurs, mais si on devait avancer aussi vite que le réclame l'urgence climatique, là on ne peut le faire seulement sur base du consensus.

Récemment, le congrès wallon a fait des propositions concrètes pour accélérer la transition juste. Peux-tu nous en parler ?

Je vais me référer au dernier congrès de la CSC wallonne dont les lignes de forces sont maintenant disponibles. Le premier chapitre est entièrement consacré à la transition écologique. Là-dedans, il y a beaucoup de propositions cohérentes et percutantes. Une de nos revendications-clés est de développer des plans de transition juste à tous les échelons, régional, un plan wallon de transition juste, aux échelons sectoriels et à l'échelon de chaque entreprise.

Concrètement, qu'est-ce que cela veut dire ?

Concrètement, je suis une entreprise active en Wallonie, je dois être neutre climatiquement en 2050. Nous sommes en 2022, comment vais-je faire pour être neutre climatiquement en 2050 avec des objectifs intermédiaires peut-être tous les 5 ans, un monitoring de l'atteinte des objectifs, une implication des représentants syndicaux dans la définition et le suivi de ces plans pour vérifier qu'ils sont respectés et certainement pour préparer les travailleurs aux conséquences futures, reconvertir ceux qui ont besoin de l'être, de sorte que le fameux slogan de ne laisser personne au bord de la route se concrétise véritablement. Une autre piste que nous donnons dans nos lignes de forces,

c'est de mettre sur pied un réseau de conseillers en transition juste dans chaque entreprise, sur le modèle des conseillers en prévention. Il y a des solutions « top down » qui doivent venir du niveau régional, mais il y a aussi des solutions qui doivent venir de la base et des représentants syndicaux.

On continue à perdre du temps et la Belgique est à la traîne sur les objectifs climatiques, notamment parce que chacun travaille dans son coin.

« La neutralité climatique et la transition juste, c'est la seule boussole envisageable pour l'Europe »

Interview de **Benjamin Denis**, conseiller IndustriAll sur les matières environnementales

L'Europe se présente souvent comme la première de la classe en matière de transition écologique. Qu'en penses-tu ?

B.D. : Malgré trois traités internationaux sur le climat, les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) continuent de grimper. Dans la classe de l'action climatique, il n'y a donc que des cancrs, même si certains sont plus cancrs que d'autres. L'Europe a aussi une responsabilité historique, puisqu'ayant commencé son industrialisation il y a plusieurs siècles, elle a le plus contribué à l'accumulation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. En termes d'émissions par habitant, l'Europe reste aujourd'hui bien au-dessus de la moyenne globale. Il n'y a donc pas lieu de s'auto-célébrer. Il y a cependant deux choses intéressantes à porter au crédit de l'UE. Premièrement, la baisse d'un tiers des émissions de GES depuis 1990. Si une partie des causes n'a rien à voir avec une politique climatique - la fermeture d'une partie de l'industrie de l'ancien bloc soviétique, des restructurations industrielles en Europe de l'Ouest - une autre partie vient bien de politiques d'efficacité énergétique, de promotion des énergies renouvelables, etc. Deuxièmement, il y a un ensemble d'instruments de politiques climatiques qui, à ma connaissance, est le plus avancé parmi les grandes économies de la planète.



L'Europe a créé ces dernières années le Pacte vert européen (Green Deal). Est-il à la hauteur des défis ou est-il une forme de greenwashing ?

Non le Green Deal n'est pas un exercice de communication. Il comporte notamment une loi climat européenne qui coule dans la législation des objectifs de réduction d'émissions très ambitieux pour 2030 et 2050. Cette loi implique une révision des législations dans tous les secteurs, avec des changements substantiels. Pour les voitures et les camionnettes, en 2035, tous les nouveaux véhicules vendus en Europe seront 0 émission. On va passer de moins de 5% des ventes de ces véhicules aujourd'hui à 100% en 10-15 ans. C'est un effort industriel, économique et social colossal. Mais le Green Deal ne suffira pas à lui seul à répondre aux enjeux.

N'est-ce pas trompeur de parler de véhicules zéro émission puisque la fabrication des véhicules implique aussi des émissions de GES et que le nombre de voiture en circulation reste toujours important ?

Le Green Deal et le paquet « Fit for 55 » comportent une quinzaine de propositions de directives et règle-

ments. Ce paquet couvre réellement l'ensemble des émissions de GES. Par exemple, les industries de base et la production d'électricité sont couvertes par le système européen d'échange de quotas d'émissions, qui va connaître une accélération du rythme de réduction des quotas d'émissions. Est-ce que cette accélération des transitions technologiques inscrite dans les législations nous dispense d'une réflexion plus radicale sur le changement de nos modes de vie ? Non. On devra avoir les deux. Sinon, on va se retrouver face à des impasses en termes notamment de consommation d'eau, de terre ou de ressources naturelles.

Que penses-tu de l'implication des syndicats dans la discussion sur la transition juste ?

Quand je lis les 1ères réflexions de RISE, voire des documents syndicaux plus anciens, il y a quand même eu dans le mouvement syndical une attention portée aux questions environnementales, voire un questionnement du productivisme, parfois sous des formes très radicales. C'est vrai qu'au départ, l'impact de la transition climatique sur le monde du travail, les profils de compétences, etc., n'était pas présent dans les politiques climatiques. Au niveau européen, on a fait des progrès depuis 10 ans, non seulement dans le narratif, mais dans l'opérationnalisation de la transition juste. On a le fonds de transition juste, 17,5 milliards d'euros de fonds publics européens, mis à disposition des régions en cours de transformation structurelle du fait de la décarbonation. À cela s'ajoute un système de gouvernance où les Etats membres doivent construire des plans de transition juste. Ceci dit, il reste des efforts à faire, comme on l'a bien montré dans notre Manifeste sur la transition juste ; par exemple en élargissant la préoccupation à d'autres secteurs que juste les mineurs des régions charbonnières et les industries intensives en énergie, comme le secteur de l'Automobile.

La crise énergétique ramène un discours de la sobriété énergétique au niveau européen. As-tu le sentiment que cette crise constitue un tournant dans la politique européenne ?

L'UE vient de décider de mesures contraignantes de réduction de la consommation d'électricité et d'autres mesures pourraient suivre pour réduire la consommation de gaz. On n'aurait jamais osé proposer les mesures en cours de discussion si on était dans un contexte géopolitique normal. Or la lutte contre les changements climatiques nécessite la mobilisation de mesures de ce type, contraignantes, des mesures d'urgence. Dans le même temps, on observe que les émissions liées au charbon réaugmentent en Europe, dès avant la guerre. L'Allemagne, la France, d'autres Etats membres ont décidé, soit de rouvrir des centrales au charbon qui avaient été fermées, soit de retarder la fermeture de centrales qui avait été planifiée. Idem concernant les infrastructures gazières. S'agit-il de mesures d'urgence temporaires pour prévenir une possible pénurie énergétique dans les prochains mois ou de mesures qui augurent d'un rebond durable des énergies fossiles ? L'urgence climatique

Dans la classe de l'action climatique, il n'y a que des cancras, même si certains sont plus cancras que d'autres.

est là. Ce serait criminel de relancer des activités aussi émettrices de manière prolongée. L'urgence climatique est tout aussi aiguë que toutes les autres crises. Ce serait une erreur historiquement dramatique de considérer que la crise sociale et économique justifie une suspension

de l'agenda climatique. Et c'est pour cela qu'il faut se réjouir que le cadre du Green Deal européen reste en place. S'il ne nous amène pas au meilleur, il nous préserve peut-être du pire qui serait le retour d'un discours qu'on trouve notamment chez les populistes d'extrême-droite, qui appelle à suspendre les législations climat. Le bon cap, c'est de construire l'autonomie stratégique de l'UE en matière industrielle et énergétique via la décarbonation, parce que celle-ci va induire une réduction de nos importations d'énergies fossiles, va induire une réduction de notre vulnérabilité par rapport à la volatilité des prix énergétiques et cela permettra aussi de développer des filières industrielles créatrices d'emplois de qualité. La neutralité climat et la transition juste, cela reste la seule boussole envisageable pour l'avenir de l'UE.

Peut-on sauver le climat dans une démocratie à vendre ?

Les entreprises dépensent des millions pour faire passer leurs profits avant les droits des travailleurs et de la nature. Ce lobbying se fait derrière des portes fermées. **Lora Verheecke** est chercheuse pour l'Observatoire des multinationales (FR). Son boulot, c'est de mettre ces manœuvres au grand jour.

Qu'est-ce que le lobbying ?

L.V. : Les lobbyistes cherchent à influencer les lois pour qu'elles servent leurs intérêts. La grande majorité travaillent pour des entreprises privées. A Bruxelles, ce sont 20 à 30.000 lobbyistes qui influencent les 40.000 fonctionnaires européens. Ils sont très actifs dans certains secteurs en particulier comme la Chimie et la Finance. Par exemple, un lobbyiste pour Coca-Cola surveille s'il y a des discussions en cours qui peuvent diminuer les profits de l'entreprise. S'il y a une discussion sur une taxe sur le sucre, ils vont tenter de bloquer la loi. Pour ce faire, ils influencent les décideurs via différents canaux : en publiant des articles sur l'importance économique de l'industrie du sucre, en finançant des études scientifiques qui démontrent que l'obésité est causée par le cholestérol, pas par le sucre ou des analyses juridiques argumentant que l'UE n'a pas les pouvoirs juridiques pour faire passer cette loi.

Mais c'est légal ou ils mentent ?

Ils ne mentent pas. Quand Coca-Cola parle des effets sur l'emploi d'une taxe sur le sucre, ils prennent les scénarios les plus catastrophiques et en parlent le plus possible. En fait, ils mettent en avant la partie du problème qui les arrange le plus.

Pourquoi c'est un problème ?

C'est surtout un problème démocratique : en payant des lobbyistes, des agences de communication et des bureaux d'avocats, les entreprises occupent toutes les discussions politiques importantes. Du coup, les messages qui défendent les intérêts collectifs comme les syndicats ou des ONG qui défendent l'environnement sont noyés. Certains ne se rendent même pas compte qu'il existe d'autres sons de cloche. Il n'y a plus de débat.

Tu as un exemple de loi stoppée ?

Les scientifiques sont unanimes sur le danger des perturbateurs endocriniens suspectés de participer à l'augmentation des maladies « modernes » comme l'infertilité, les cancers du sein et de la prostate, le diabète ou l'obésité. En 2009, l'Europe a décidé de réglementer les perturbateurs endocriniens et même d'en interdire certains. A cause du lobbying, on parle d'une interdiction partielle d'ici 2030, soit 21 ans plus tard. Aujourd'hui, ces produits dangereux continuent d'être utilisés par des nourrissons et manipulés par des travailleurs.

Tu peux nous expliquer comment ça fonctionne concrètement ?

Alors il y a « le plus tôt, c'est le mieux », c'est assez simple. Plutôt que de combattre une loi qui est



contraire aux intérêts des entreprises, il vaut mieux intervenir le plus tôt possible pour définir le problème, voire écrire le texte de départ. Si on écoute d'abord l'industrie chimique, on parlera de « comment on limite un produit chimique », pas de son interdiction.

Par exemple, au moment où la crise du prix du gaz éclate suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la présidente de la Commission européenne a une réunion avec les PDG des grandes firmes énergétiques (Shell, Total, ENI...). Leurs conclusions : « on ne peut toucher ni aux prix, ni au marché. ». La présidente établit même un groupe de travail avec ces entreprises pour discuter de la suite de la gestion de la crise¹³. Cette promiscuité entre PDGs et présidence de la Commission explique en partie la lente et faible réponse de la Commission européenne à la crise énergétique actuelle, malgré les demandes du gouvernement belge et de 14 autres pays pour un plafonnement des prix du gaz¹⁴.

Il y a aussi l'effet bulle : on multiplie les acteurs qui disent la même chose. Par exemple, la commission a donné beaucoup de place à l'hydrogène dans le Green Deal et le gouvernement belge investit beaucoup aussi.

Pourtant, jusqu'à récemment on ne parlait pas du tout de l'hydrogène car la technologie n'est pas aboutie. Récemment, le lobby Hydrogen Europe a organisé une conférence avec des chercheurs, des industriels et des représentants politiques dont un conseiller de la ministre de l'Énergie belge¹⁵. Un article de journal a repris une étude réalisée par un partenaire de Hydrogen Europe sur le nombre d'emplois qui seront créés en Belgique par le secteur¹⁶. Ça donne l'impression que tout le monde dit que c'est une super technologie. Sauf qu'en fait ce n'est pas tout le monde, c'est le message de l'industrie du gaz et du nucléaire qui est relayé par différents intermédiaires.

Pour faire tout ça, c'est très important d'avoir un bon carnet d'adresses. C'est là qu'intervient le principe des portes tournantes. Les entreprises et les lobbys engagés d'anciens responsables politiques ou

des hauts fonctionnaires européens pour leur carnet d'adresses. Par exemple, Neelie Kroes était commissaire européenne au numérique. Dès la fin de son mandat, elle a fait pression notamment sur le gouvernement néerlandais pour le compte d'Uber¹⁷.

Quand on t'écoute on a vraiment l'impression qu'ils sont tout puissants. Qu'est-ce qu'on peut faire comme syndicalistes et travailleurs ?

On n'a pas 700.000€ par an à mettre dans le lobbying, comme Uber. Donc c'est sûr que si on essaie de faire comme eux, via l'entre-soi et la discussion entre experts, on ne va pas s'en sortir. Par contre, quand on met en lumière ce qu'ils font, on peut politiser les enjeux et faire entrer d'autres voix que celles des entreprises dans le débat. Des syndicats et des députés par exemple ont permis à des livreuses Deliveroo ou des chauffeurs Uber de parler à la Commission, de faire irruption dans des événements de lobbies dans le parlement européen, etc.

Un bon exemple ce sont les mobilisations par rapport aux traités de libre-échange avec les États-Unis et le Canada (TTIP et CETA) d'il y a quelques années. Il

y a eu une large coalition de syndicats, d'agriculteurs, d'ONG dans différents pays qui ont expliqué pourquoi ces traités n'étaient ni bons pour les travailleurs, ni pour l'environnement, ni pour les services publics et ils sont allés dans le quartier européen pour le dire. La CNE avait d'ailleurs participé, certains se souviendront des tracteurs dans le quartier européen ! Au départ, personne ne savait de quoi il s'agissait, mais en bout de course, ils ont forcé un vrai débat de fond, et une opposition à ces traités, y compris de la part des politiques. Les travailleurs ont percé la bulle européenne en s'appuyant sur leurs forces : le nombre et l'intérêt collectif.

La promiscuité entre PDGs et présidence de la Commission explique en partie la lente et faible réponse de la Commission européenne à la crise énergétique actuelle

Décarboner les secteurs couverts par la CNE

Comment ?

Sur quels leviers agir pour décarboner l'économie ?

La réponse est complexe car la décarbonation est un processus multidirectionnel. Elle implique des changements technologiques, de comportements individuels et de manière d'organiser la société. Le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) établit dans ses rapports officiels des trajectoires temporelles de décarbonation. Il identifie les principaux leviers d'action indispensables pour stabiliser la hausse de la température moyenne à 1,5°C/2°C.

L'application à l'entreprise

L'activation de ces leviers implique des actions à tous les niveaux, les individus, les entreprises, les syndicats, les États. En tant que militant d'entreprise, il vous offre un menu dans lequel vous pouvez trouver des idées. Admettons que vous militez dans une grande surface commerciale, on voit immédiatement que plusieurs axes offrent des possibilités : l'installation de panneaux solaires (domaine énergie), des plans de mobilité axés sur le vélo et les transports en commun (domaine transport), la localisation et la taille des surfaces commerciales de votre entreprise (domaines bâtiments et usage des sols). Les améliorations peuvent être proposées à deux niveaux. Celui du fonctionnement quotidien de l'entreprise (installation d'ampoules LED pour économiser l'énergie), mais aussi de sa stratégie : comment l'entreprise peut-elle favoriser une consommation plus durable de ses clients, réduire les emballages, davantage travailler avec des fournisseurs en circuit court ?

Agriculture, forêts, usage des sols, système alimentaire



- expansion et restauration des puits de carbone : forêts, tourbières, zones humides côtières ;
- production de biomasse pour développer une filière bioénergétique ;
- réduction de la surconsommation et du gaspillage alimentaire ;
- transformation des habitudes alimentaires (réduction du gaspillage, qualité des aliments, moindre consommation de viande...).



Industrie

- processus de production basés sur des sources d'énergie bas carbone (électricité, hydrogène, biocombustibles...) ;
- développement du recyclage des matériaux industriels de base (métaux, ciment, produits chimiques...)
- planification de la conversion ou démantèlement des installations industrielles obsolètes, accompagnés de mesures de transition juste pour les travailleurs.

Énergie



- réduction rapide et profonde des émissions de GES du système énergétique ;
- réduction de la consommation de combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz) ;
- cessation des investissements dans la filière fossile (extraction, oléoducs, gazoducs...) ;
- accroissement de la production d'énergies bas carbone : éolien, solaire, hydroélectricité, nucléaire... ;
- utilisation accrue de l'électricité (transport léger, chauffage, cuisine) ;
- utilisation accrue de véhicules énergétiques alternatifs (hydrogène, bioénergie, ammoniac) ;
- capture du carbone dans des sites de stockage géologique (à un niveau résiduel, vu les limites de cette technologie).

Urbanisme



- villes plus compactes et réduction de la distance lieu de travail-lieu de vie ;
- infrastructures favorisant la réduction de la consommation d'énergie (ex. pistes cyclables, transports collectifs...) ;
- transfert de la mobilité de la voiture individuelle aux transports doux (marche, vélos...) et collectifs (tram, métro) ;
- rénovations énergétiques des bâtiments, bâtiments passifs ;
- espaces verts, toitures à couvert végétal, forêts urbaines, surfaces perméables (non bétonnées).

Bâtiments



- inverser la tendance à l'augmentation de la superficie des maisons (alors que la composition familiale moyenne se réduit) ;
- densifier l'habitat pour limiter le bétonnage des zones naturelles et des puits de carbone ;
- rénovation énergétique des bâtiments (meilleure isolation, efficacité énergétique, etc.) ;
- utilisation de matériaux de construction recyclés ou renouvelables (ciment et métaux recyclés, bois, isolants naturels...) ;
- inverser la tendance à l'utilisation d'instruments connectés (consommateurs d'énergie et de matériaux rares).

Transport



- réduction des km personnels parcourus (choix des destinations de vacances, proximité du lieu de vie et du lieu de travail...) ;
- réduction des km professionnels parcourus (localisation des entreprises, télétravail, approvisionnement des entreprises en circuits plus courts...) ;
- passage des véhicules thermiques à des véhicules électriques sur batterie ;
- accroissement du recyclage des métaux rares présents dans les batteries (lithium...) ;
- aviation et navigation : réduction des km parcourus et développement de combustibles alternatifs (biocarburants, ammoniac, combustibles synthétiques...) ;
- bornes de rechargement électrique ;
- incitants à la mobilité douce et collective (covoiturage, vélos, gratuité des transports en commun, diminution des avantages fiscaux sur voitures de société...).

De la croissance à la post-croissance

// Dans les années 60, les déséquilibres écologiques ont mené certains économistes à dire qu'une croissance économique illimitée est incompatible avec une planète limitée. Ces premières interrogations ont culminé en 1972 par la publication du célèbre rapport du Club de Rome « Halte à la croissance ».

Mais au fait c'est quoi la « croissance économique » ?

En économie, la croissance désigne la croissance du PIB, du « produit intérieur brut » ; le PIB est la valeur ajoutée créée par toutes les entreprises, marchandes et non-marchandes, du pays. La croissance économique mesure de combien le PIB grandit en un an. Si le PIB belge passe de 500 à 510 milliards d'euros entre 2021 et 2022, on dira que la croissance économique en 2021 a été de 2%. Le PIB étant un indicateur monétaire, il ne nous renseigne pas sur les activités économiques qui sous-tendent la croissance : consomment-elles beaucoup ou peu de ressources naturelles ? Émettent-elles beaucoup ou peu de gaz à effet de serre ?

En théorie, il est possible de concevoir une croissance économique, qui consommerait très peu de ressources naturelles, une « croissance verte ». Pour concilier croissance économique et préservation de la planète, il suffirait donc de progrès technologique (permettant de produire toujours plus en consommant toujours moins de matériaux). Et effectivement, depuis 30 ans, des efforts importants sont faits pour réduire l'empreinte écologique. Nous économisons l'énergie, recyclons davantage les matériaux... Les choses se sont améliorées, mais est-ce suffisant ? La réponse est clairement non.

Une étude universitaire synthétise 835 articles scientifiques consacrés à la relation entre croissance économique, consommation des matériaux et émissions de gaz à effet de serre¹⁸. La conclusion est que la crois-

sance verte est un mythe. Il n'est pas possible d'avoir à la fois la croissance et une diminution suffisante dans l'utilisation des ressources ou les émissions de gaz à effet de serre. L'innovation technologique est incapable à elle seule de préserver la planète. Elle doit s'accompagner d'une action politique directe pour réduire les productions économiques que nous n'arrivons pas à verdifier. On entre alors dans une autre logique, non plus celle de la croissance économique, mais de la décroissance ou encore de la post-croissance¹⁹.

L'abandon de la croissance économique a de quoi inquiéter et c'est normal. Dans le contexte actuel, lorsque le PIB chute, c'est une mauvaise nouvelle. Ce que le président du MR résume en disant que « la décroissance, c'est l'appauvrissement généralisé ». Ce qu'il omet de dire, c'est que les économistes qui préconisent la décroissance préconisent en même temps, et c'est essentiel, une transformation de l'organisation de la société. Car ce qui cause la pauvreté, dans les pays riches en tout cas, ce n'est pas un PIB trop faible (et qu'il faudrait donc continuer à faire croître), mais un PIB très mal réparti. Il y a bien assez de PIB pour protéger tout le monde de la pauvreté dans les pays riches. La décroissance irait nécessairement avec des politiques ultra-volontaristes de répartition des revenus et de l'emploi, qui font largement défaut aujourd'hui : réduction collective du temps de travail, garantie d'emploi, impôt sur la fortune et sur les entreprises, démocratisation de l'enseignement, etc. En bref, ce que les syndicats réclament depuis toujours et qui déplaît beaucoup à G.-L. Bouchez.

Vers l'emploi émancipé

La décarbonation de notre économie implique des changements importants et rapides de l'emploi. Si le maintien d'une Terre habitable nécessite une décroissance du PIB, le nombre total d'heures rémunérées dans l'économie baissera. Ensuite, la décarbonation implique des glissements d'emploi importants entre secteurs économiques. Des études commencent à chiffrer ces glissements sectoriels. La filière automobile perdrait 35% d'emplois d'ici à 2050 selon une étude française²⁰. Tandis que l'emploi exploserait dans l'industrie du vélo (+ 232.000, soit +1.221% d'ici 2050). Pour qu'aucun travailleur ne reste sur le carreau à cause de la décarbonation de l'économie, des solutions doivent être proposées. Sans quoi les citoyens se révolteront massivement contre la transition écologique. Heureusement des solutions existent.

La formation change d'échelle

Les secteurs directement liés à la décarbonation auront des besoins massifs de main d'œuvre. Dans certains cas, des travailleurs de secteurs en décroissance auront les compétences nécessaires. Dans d'autres cas, par exemple la rénovation énergétique des bâtiments, les métiers techniques liés aux énergies renouvelables, il faudra massivement former de nouveaux travailleurs. Il faut dès aujourd'hui anticiper les nouvelles compétences à créer et créer dans les écoles et les centres de formation un nombre de places suffisant.

La RTT

La RTT est la proposition qui revient sans doute le plus souvent chez les économistes écologistes, ceux qui réfléchissent aux réformes liées à la décarbonation de l'économie, c'est aisé à comprendre. Une décroissance de l'économie implique moins d'heures rémunérées globalement, donc la nécessité de partager équitablement ces heures entre les travailleurs.

Les territoires zéro chômage de longue durée

Depuis quelques années se mènent dans de nombreuses municipalités en France des expériences originales intitulées territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD). Les TZCLD relèvent des politiques dites de garantie d'emploi, expérimentées à grande échelle dans d'autres pays (Argentine, Inde...)²¹. Au lieu de rester au chômage, des individus se voient proposer un emploi rémunéré par les pouvoirs publics dans des activités utiles à la société, y compris liées à l'environnement (protection de la biodiversité, horticulture dans des jardins partagés, prévention des inondations...). Ce sont les communautés locales qui définissent des besoins à couvrir, les emplois étant ensuite financés sur le budget de l'État. L'idée est que ces emplois s'autofinancent grâce aux économies qu'ils créent pour les pouvoirs publics (moins d'allocations à payer, diminution de la délinquance, etc.).

Les dispositifs cités ici ne sont pas simplement des réponses à la crise de l'emploi. Ils sont portés par une logique d'émancipation tant du côté de la production que de la consommation. Les TZCLD mettent en œuvre une démocratisation de l'économie, puisque les emplois créés sont décidés par les collectivités locales, et répondent à des objectifs sociaux (ex. l'accompagnement des personnes âgées) et écologiques (jardins partagés, protection des écosystèmes...). La RTT vise à faire de nous des travailleurs libérés de la marchandise, le temps libéré pouvant être utilisé, non pour faire du shopping ou multiplier les city-trips, mais pour cuisiner en famille, inviter des amis, se cultiver (en lisant, fréquentant les musées et les académies de musique...). En d'autres termes, réaliser des utopies à même notre existence quotidienne.

Comment financer la transition ?

Prendre aux sérieux les déséquilibres écologiques réclame d'investir massivement et rapidement dans la rénovation énergétique des bâtiments, les énergies renouvelables, le transport ferroviaire, la réparation des écosystèmes, l'emploi et la formation des travailleurs, etc. Un rapport récent estime à 2,3% du PIB par an pendant 30 ans les investissements nécessaires pour décarboner l'économie française²². Transposé à la Belgique, ceci signifie 11 milliards d'euros supplémentaires chaque année pendant 30 ans pour décarboner notre économie. Beaucoup plus que les 5 milliards d'euros du plan de relance financé par l'UE après le Covid. La plus grande partie de ces investissements seraient à charge de l'État. Mais comment un État qu'on prétend surendetté pourrait-il se permettre de telles dépenses ?

Heureusement, des réponses existent, mais elles réclament de sortir des sentiers battus. Outre l'augmentation de la fiscalité, deux réformes sont souvent mises en avant pour donner aux États de véritables moyens. La première est celle des règles budgétaires européennes. Les règles actuelles interdisent aux États d'accroître leurs déficits budgétaires. Elles se basent sur le mythe selon lequel le déficit budgétaire est en soi mauvais²³. Or, lorsque celui-ci permet d'investir dans la transition, il permet d'économiser de l'argent, par exemple en ce moment en économisant sur les importants coûts énergétiques, ou en préservant des zones habitées d'inondations catastrophiques ou d'incendies de forêts. C'est pourquoi beaucoup d'économistes réclament que les règles soient modifiées pour autoriser les déficits budgétaires liés aux investissements verts. On sait que la Commission n'y est pas défavorable et prépare des propositions allant partiellement dans ce sens.

Une deuxième réforme, plus ambitieuse, consiste à libérer la création monétaire. Depuis quelques années, une théorie fait grand bruit, la « Théorie moderne de la monnaie ». Celle-ci prétend que les États disposent, s'ils le veulent, de moyens financiers illimités. Par un simple clic d'ordinateur, la banque centrale peut cré-



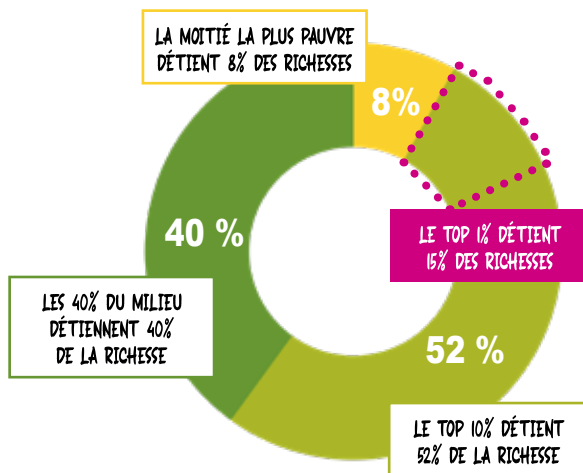
Beaucoup d'économistes réclament que les règles soient modifiées pour autoriser les déficits budgétaires liés aux investissements verts.



diter le compte courant que le Trésor public y détient. Pour la TMM, la contrainte à respecter est celle, non pas de l'équilibre budgétaire, mais du risque potentiel d'inflation. Une création monétaire mal dirigée peut accroître l'inflation. Mais ce ne serait pas le cas avec une création monétaire dirigée vers la transition écologique. Actuellement, l'inflation résulte du coût exorbitant de l'énergie. Une création monétaire qui serait réinvestie dans des plans d'isolation à grande échelle, réduirait la consommation d'énergie, donc l'inflation liée aux coûts énergétiques. Le manque de moyens de l'État serait donc purement artificiel. Il viendrait du refus des entreprises et des politiciens de Droite d'envisager la création monétaire. Pourtant, pendant les guerres, pendant les crises, la création monétaire fut utilisée, pour financer les armées, pour sauver les banques. Pourquoi pas pour sauver la planète ? Signe que la TMM n'est pas si farfelue, Mario Draghi et Christine Lagarde, respectivement ancien président et actuelle présidente de la banque centrale européenne, s'y sont récemment intéressés. La création monétaire est le chaînon manquant pour réussir la transition écologique²⁴.

Une politique climatique est une politique qui réduit les inégalités

Nous avons commencé cette brochure en montrant à quel point justice climatique et justice sociale sont les deux aces d'une même pièce. Il est alors logique d'insister sur le fait qu'une politique de justice climatique ne peut pas faire l'impasse sur une politique de réduction drastique des inégalités. Répartition des richesses en Belgique en 2021



Cette répartition inégalitaire des richesses inégalitaires est la conséquence des inégalités de revenus (que ce soit les revenus du travail ou les revenus du capital) et des inégalités de patrimoine (principalement, les différences d'héritages).

Instaurer un impôt sur la fortune

Pour réduire ces inégalités de richesse, il y a un outil indispensable : l'impôt sur la fortune. La taxation des revenus du capital n'est pas suffisante pour faire contribuer équitablement les plus riches. Parfois jusqu'à 50 % des revenus des plus riches ne figurent pas dans leur déclaration de revenus. Non pas à cause de l'évasion fiscale (qui est un facteur aggravant), mais du fait que ces revenus s'accumulent silencieusement dans des holdings financières dans lesquelles les plus riches détiennent de nombreuses participa-

tions. La solution optimale pour faire contribuer les plus riches est donc la taxation directe du patrimoine, via un impôt sur la fortune.

La répartition primaire des richesses : un enjeu à remettre au premier plan de la lutte contre les inégalités

Répartition primaire des richesses : de quoi parle-t-on ? Quand une entreprise (ou une économie) produit de la richesse (mesurée par le PIB pour l'ensemble de l'économie), avant une répartition secondaire des richesses qui se fait par l'impôt, on va d'abord décider de la part de la richesse qui rémunère les travailleurs (grâce au salaire) et la part de la richesse qui rémunère le capital (et donc, en partie, les actionnaires via les dividendes).

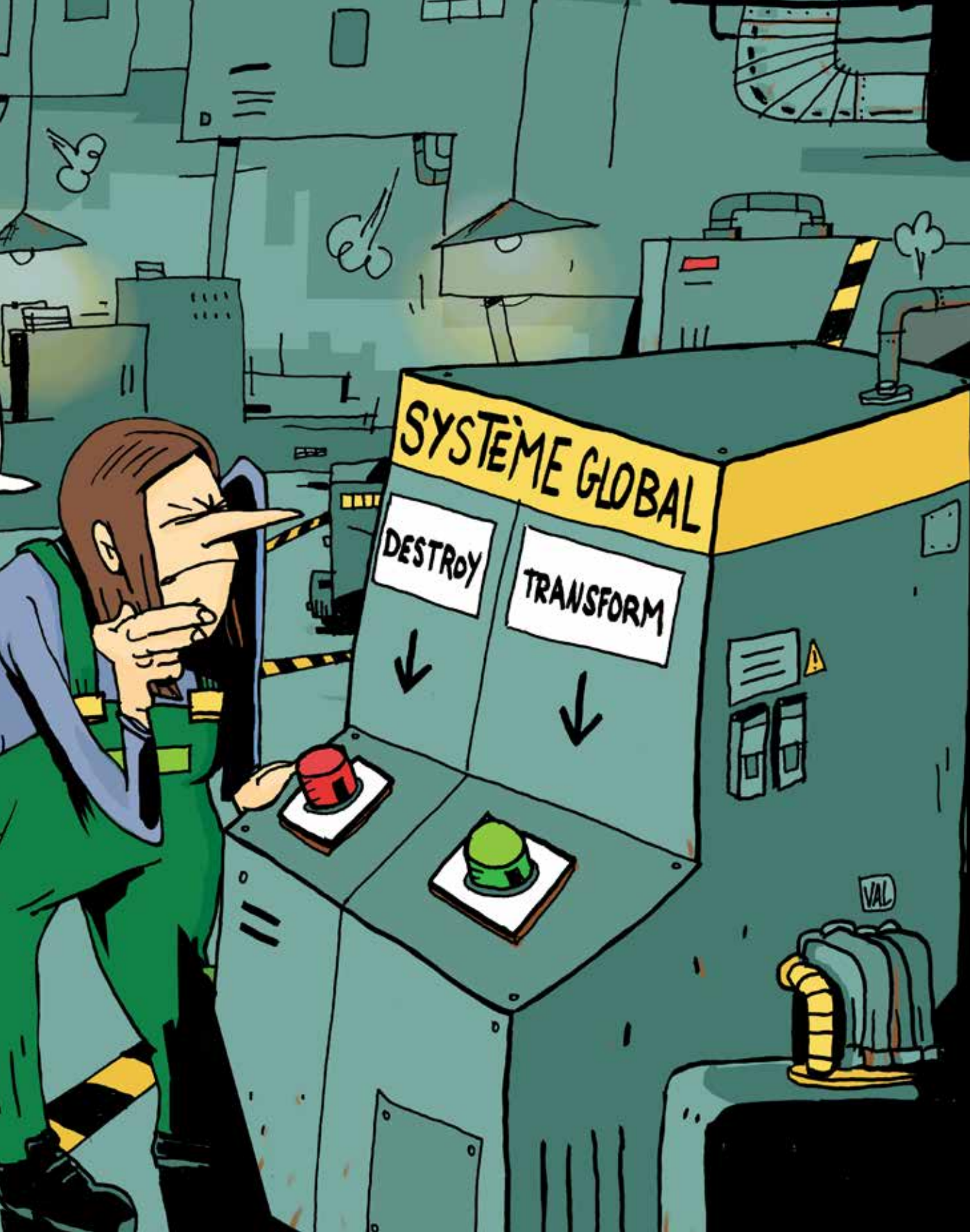
Les pays qui sont les moins inégalitaires, ce ne sont pas seulement ceux qui font les plus gros efforts de redistribution mais aussi ceux qui, dès le départ, laissent le moins d'inégalités apparaître dans la répartition primaire des richesses : entre salaire et profit ; et au sein même des salariés.

Aujourd'hui en Belgique, ce qu'on appelle la part salariale, la part de la richesse qui va aux salaires, connaît une diminution de long terme. Depuis les années 1990 (et même depuis les années 1980 où elle avait atteint son plus haut niveau), cette part salariale diminue.

Pour faire augmenter la part salariale et ainsi faire diminuer les inégalités, pas de miracle, il faut pouvoir faire augmenter le salaire des Belges. Cela signifie qu'on doit pouvoir sortir du carcan des salaires dans lequel nous bloque la loi de 1996 (rendue encore plus stricte par le précédent gouvernement en 2017) pour redonner la liberté de négociations des salaires entre patrons et syndicats.



FRANCHEMENT,
J'HÉSITE...



SYSTEME GLOBAL

DESTROY

TRANSFORM

VAL

« On doit imposer aux entreprises d'assurer la reconversion des travailleurs »

Interview d'Isabelle Delistrie et d'Arnaud Lust, délégués CNE dans le secteur du Commerce automobile.

Pouvez-vous nous présenter votre entreprise et les mandats syndicaux que vous y exercez ?

I.D. : Je travaille chez Mercedes Trucks Center à Sint Pieters Leeuw, dans un garage vendant et réparant des camions et camionnettes. J'en suis à mon 6e mandat syndical en CE, CPPT et DS.

A.L. : Je travaille pour Mercedes Benz à Wavre, un concessionnaire Mercedes classique en véhicules classiques et utilitaires. J'en suis à mon premier mandat au CPPT, qui fait également office de mandat DS.

Certaines études disent que le secteur automobile sera l'un des plus touchés par la transition écologique. En voyez-vous des signes à votre niveau ?

I.D. : C'est encore très limité. Mais dans la stratégie de l'entreprise, à mon niveau, je ne vois pas de grands changements.

A.L. : On est face à une crise de l'énergie pour les usines, on sait qu'il y a une volonté de la maison mère Daimler de faire moins de production et de le compenser par une plus forte marge. On voit aussi que la fiscalité et l'Europe orientent de plus en plus vers des véhicules soit plug-in hybrides, soit électriques. Au niveau des ventes, on ne le voit pas encore car les véhicules électriques coûtent beaucoup plus cher.

Dans votre secteur, il y a eu récemment des restructurations, notamment chez D'Ieteren. Cela a-t-il un lien avec la transition écologique ?

A.L. : C'est un ensemble de raisons qui ont provoqué la fermeture du centre principal de D'Ieteren à Bruxelles, celui de la rue du Mail. Je pense qu'en partie, c'est lié à la transition écologique, ils veulent notamment développer les vélos.

Est-ce que des mécaniciens sur voitures accepteraient facilement de se reconvertir en mécaniciens sur vélos ?

A.L. : Certains mécaniciens seraient peut-être intéressés à cette reconversion, se diraient peut-être « pourquoi pas » ?

I.D. : Quand je vois les mécaniciens chez nous qui adorent leur métier, qui font cela beaucoup par passion, je ne les vois pas se reconvertir dans la mécanique vélo, sauf pour garder leur job.

A.L. : On a tous été petits, la voiture cela fait rêver. La transition va être compliquée, mais elle va se faire parce qu'on n'arrête pas le changement.

Avez-vous déjà eu des discussions sur l'impact de la transition écologique avec vos directions ?

I.D. : Absolument pas.

A.L. : On en a parlé par rapport à d'autres transitions que la transition écologique. À partir d'avril 2025, Mercedes va lancer la vente en ligne de véhicules. Les importateurs vont vendre en direct au client, donc les délégués commerciaux n'auront plus lieu d'être. C'est pour cela qu'on a ouvert le point dans la concertation sociale. Mais en fait, les directions ne pensent pas à nous. Je vais le dire grossièrement, ils s'en foutent,

que les gens partent d'abord eux-mêmes, c'est plus facile. On ne parle à aucun moment de transition, de changement de métier. C'est une discussion que j'ai mis à l'ordre du jour du CPPT. Mais il n'y a rien qui se passe, même s'il y a des formations CEFORA²⁵. Mais ce n'est pas suffisant. Dans un cadre comme cela, qui est un changement radical, je pense que les politiques devraient demander une responsabilité véritable aux sociétés en disant « vous voulez changer de direction, cela va impacter autant d'emplois, vous avez l'obligation de trouver une solution pour ces personnes ». Si vous n'avez pas de solution, il faut les indemniser. Parce que, eux, vont continuer à gagner de l'argent. Quand on prend des virages aussi forts, là ce sont les politiques qui devraient imposer cela. Ils ne le font pas car ils n'ont pas d'obligation et là je pense qu'il faudrait légiférer. On peut tout imaginer. Aujourd'hui, le travailleur a droit à 6 jours de formation au CEFORA, tous les deux ans. Admettons que je veuille devenir plombier, on pourrait imaginer que les employeurs soient obligés d'assurer la transition d'un métier et là on ne parle pas de seulement 6 jours.

I.D. : Je crois que les politiques doivent légiférer et effectivement, ne pas laisser les mains libres aux employeurs. On devrait interdire le licenciement tant que tout n'a pas été fait pour que la personne puisse se reconverter. Pour les malades de longue durée, on a la réintégration dans un métier adapté. Pourquoi ne pas faire un même système pour les métiers qui sont à risque comme la vente, le magasin, la réception ? Le problème des formations CEFORA, c'est que ce n'est pas une obligation. On devrait obliger les patrons à envoyer leurs employés en formation. Ils ont droit à 6 jours, ils doivent prendre leurs 6 jours.

Le secteur automobile de la CP 200 a organisé récemment une enquête pour demander aux travailleurs leur avis par rapport à la transition écologique et son impact sur leurs emplois. Est-ce que cette initiative fait progresser votre travail syndical dans le secteur ?

Les politiques doivent légiférer et effectivement, ne pas laisser les mains libres aux employeurs.

I.D. : Franchement oui. On met sur la table une enquête qui a du sens, qui est réaliste et qui conscientise les délégués de la CNE ; et maintenant aussi de ACV Puls qui décident de se lancer dans la même enquête. Et j'entends que d'autres secteurs de la CNE sont aussi intéressés par cette démarche.

A.L. : Tout de suite, cette initiative m'a intéressé. J'étais super-content et je pense que cela va intéresser pas mal de monde.

Est-ce que c'est dangereux pour un syndicat de se présenter devant les travailleurs en leur disant « vous allez peut-être devoir vous reconverter »? Est-ce le rôle d'un syndicat de faire cela ?

I.D. : Oui, parce que la base du travail syndical, c'est le travail. Donc il faut conscientiser les travailleurs et les préparer au changement. Ou pas, puisque certains métiers sont moins menacés. Généralement, on court après les faits et ici, on les anticipe. On reprend l'initiative parce qu'on anticipe les problèmes qui peuvent arriver.

Comptez-vous prolonger cette enquête par des actions concrètes vis-à-vis des employeurs et des pouvoirs publics ?

I.D. : Une fois qu'on aura eu les résultats de l'enquête dans sa globalité, l'enquête ACV Puls en plus de l'enquête CNE, on pourra interpellier le patronat de l'automobile, la FEBIAC... On pourra les interpellier : « attendez, on ne vous entend pas, regardez, nous on a fait le travail ». Et d'aller plus loin, d'aller taper à la porte des politiques en disant « que comptez-vous faire pour tous les travailleurs de ce secteur ? ».

A.L. : Cela donne clairement du poids. Cela vient de la CNE et ils vont se dire « on est obligés de répondre ».

ID : Et comme je le disais tantôt, on fait le travail au niveau du secteur automobile. Mais cela intéresse d'autres secteurs, notamment le secteur du Commerce, confronté aux ventes en lignes, au fait que les gens ne vont plus dans les magasins. Je crois qu'on est précurseurs.

Sortir des énergies fossiles

Quelle place pour les travailleurs ?

Enzo Maragliano est délégué CNE chez TotalEnergies à Feluy.

Les travailleurs du secteur pétrolier ont-ils conscience des limites de la planète ?

E.M.: Les travailleurs sont sensibilisés à la problématique de l'environnement et à ce qu'ils laisseront comme Terre à leurs enfants et petits-enfants. Bien plus aujourd'hui qu'il y a 10 ans ! Par contre, nous sommes dans une réflexion schizo-phrénique. Pour les travailleurs du secteur, la première question qui se pose c'est : « et nous, demain, que deviendra notre projet de vie, notre projet familial » car tout est basé sur l'emploi. Les travailleurs ont acquis de nouveaux réflexes quant à leur travail. Ils savent que là où ils sont, ils ont ou peuvent avoir un impact direct sur l'environnement : l'utilisation de matériaux, de certaines huiles, la façon de travailler... Si avant, lors d'interventions, quelques litres de produits pouvaient tomber par terre, aujourd'hui la préparation des travaux inclut une vision environnementale et permet d'éviter au maximum la pollution. C'est entré dans la mentalité des travailleurs. Au niveau des entreprises, les permis qui autorisent les productions se font de plus en plus exigeants sur les rejets et sur le respect d'autres limites. La police de l'environnement joue aussi un rôle important. Elle est en capacité d'arrêter une entreprise si elle constate des infractions concernant les permis.

Faites-vous confiance à l'entreprise pour reconverter en profondeur son outil de production dans la perspective d'une sortie des énergies fossiles ?

Pour mes différents directeurs, dans leur vision de la rentabilité et du temps pour l'obtenir, le long terme est passé de 10 ans à 3 ans, et le court terme, de 6 à



1 mois... 1€ investi aujourd'hui doit ramener 2€ dans le mois ! Comment voient-ils la sortie du pétrole : 5 ans, 10 ans... 50 ans !? Le pétrole est utilisé et fait partie de nos vies depuis plus de 200 ans. Nous portons tous du pétrole sur nous ! Il faut que nous menions une « révolution » intellectuelle : tant que nous ne vivrons que pour la consommation



plutôt que pour nos besoins, la sortie du pétrole n'est pas pour demain. Il faut sortir des énergies fossiles : les différents rapports du GIEC nous alertent depuis assez longtemps pour ne plus se poser la question de la nécessité de le faire. Lorsque la question a été posée durant un conseil d'entreprise européen, il nous a été répondu que le groupe travaillait sur les énergies renouvelables : l'éolien, le solaire, le recyclage... Parlons-en du recyclage ! L'entreprise où je travaille étudie depuis plus de 3 ans le recyclage de polystyrène, avec une volonté de viser 20% de recyclage dans la production. Mais dans les faits, il n'y a pas assez de matières à recycler. Et imaginons qu'un des clients importants, qui utilise du polystyrène pour ses petits pots de yaourts, décidait d'utiliser une autre matière : la production ne serait plus rentable et ce serait l'arrêt assuré. La seule vraie raison est économique : si c'est rentable, alors ça se fera ! Pourtant, le recyclage est une des possibilités de réduire l'utilisation d'énergies fossiles. Non pas dans la production d'énergie, mais dans l'utilisation de moins de matières premières. Mais encore une fois : si c'est rentable, c'est faisable ; si non, c'est oublié.

Au niveau des compétences, les travailleurs sont-ils prêts à se reconverter ?

La maison brûle et on regarde ailleurs. Tant que nous ne sentons pas la chaleur de la maison qui brûle, personne ne se pose la question de la reconversion. Personnellement, la formation continue, c'est une question que je me pose depuis très longtemps, surtout quand je vois l'âge médian qui monte de plus en plus dans l'entreprise. Nous entrons dans l'entreprise avec un certain diplôme, certaines connaissances, mais demain les métiers vont changer, et il faut que nous ayons reçu une formation adaptée aux nouvelles compétences nécessaires. Passer d'un métier à l'autre, même s'ils sont similaires, ce n'est pas aussi simple que ça, parce qu'avec les nouvelles technologies, les façons de travailler sont très différentes. Il faudra pour certaines choses beaucoup plus de formations, et pour certains travailleurs, une formation un peu plus longue que pour d'autres. Dans le cadre d'une transition professionnelle, il faut conscientiser les gens avant que ça n'arrive, parce que quand on a le nez dedans, on court, on court, mais c'est plus compliqué. Par contre, si ça se met en place doucement, avec une réflexion bien plus longue, ça sera beaucoup plus simple. Tout ça, il faut le négocier.

Quelles réclamations les travailleurs adresseraient-ils à l'Etat et/ou aux Régions ?

Il est malheureux que les gens doivent recevoir une facture de régularisation de 3.000 à 5.000€ pour se dire qu'il serait peut-être bon de se mettre à réfléchir autrement. Pour moi, un retour à la gestion des énergies par l'Etat serait la meilleure chose, pour avoir une régulation des prix et une meilleure distribution des profits. Mais encore faudrait-il sortir des traités européens qui nous ont obligé à libéraliser le secteur. Pourquoi avoir privatisé les productions d'énergies ? Est-ce normal de « privatiser » l'air, le soleil, les marées ? Est-ce normal que ce soient des entreprises privées qui gèrent ça et qui décident qu'il faut 15% de retour sur investissement, plutôt que de laisser la gestion à l'Etat, comme à l'époque des intercommunales, où un minimum de retour sur investissement permettrait d'investir dans des projets locaux ? Des

 **Il y a toute une réflexion à avoir sur le modèle de société que nous voulons.** 

syndicalistes des secteurs gaz-élec s'interrogent vraiment sur cette possibilité.

Le travailleur soucieux de son emploi est aussi un citoyen préoccupé par les conditions de vie sur notre planète. Comment réconcilier ces deux facettes ?

Il n'y a que le dialogue avec les travailleurs. Et avant ce dialogue, une nécessaire « éducation permanente » au niveau des représentants des travailleurs, parce que ce sont eux qui portent la parole et qui peuvent dire : « eh bien de cela, parlons-en ensemble, continuons d'en parler, plongeons dedans ». La discussion ne peut pas s'arrêter à « l'usine va bien, je vais gagner des sous / l'usine va mal, attention ». Il y a toute une réflexion à avoir sur le modèle de société que nous voulons. Même si le débat va durer des heures et qu'il n'est pas mûr sur certaines choses, au moins il y a un débat. Tu quittes une salle de contrôle, tu viens d'en parler, et les travailleurs en parlent encore, en se disant « quel con celui-là, il m'emmerde » ou peut-être « tiens, oui, pourquoi pas, on n'y avait pas réfléchi ». En tant que syndicat, nous devons assumer cette réflexion et ne pas simplement dire « ce n'est pas notre core business ». Le core business des syndicats, c'est aussi la société, il ne faut pas l'oublier !

Quel avenir pour les travailleurs du fret aérien à Liège ?

Massimo Urbani est délégué CNE chez Fedex à Liège

Le secteur du Fret aérien se porte bien ?

M.U. : Les travailleurs sont préoccupés car il y a une diminution de l'activité fret, au niveau mondial comme chez nous, ce qui fait qu'on a vraiment moins de boulot. Suite une procédure Renault, nous avons déjà subi une première vague de licenciements en mai 2022, et j'entends des rumeurs qui disent que si l'activité ne remonte pas, d'autres licenciements suivront (le plan fixé lors de la procédure Renault court jusqu'avril 2023 pour le hub et avril 2024 pour la piste). Par ailleurs, au niveau du gouvernement wallon, les conditions qui seraient posées par le permis conduiraient à diminuer le nombre d'avions aussi bien de jour comme de nuit, voire à réduire drastiquement les vols de nuit.

Concernant ce permis, quelles sont les solutions qui sont discutées ?

Quand on a débuté l'activité avec TNT, on avait des avions très bruyants, et au fur et à mesure, on est passé à des avions plus silencieux. Aujourd'hui, Fedex travaille avec des avions à hélices. Les travailleurs ont déjà plusieurs fois interpellé l'employeur pour qu'il mette des avions à moteur, qui seraient moins bruyants. C'est leur propre flotte : c'est à eux de trouver des alternatives. Après, il reste la pollution sonore et autre liée aux camions... C'est vrai qu'il y a du désagrément mais bon, c'est notre emploi. On gagne notre vie et on paie nos factures « grâce à ces désagréments » (entre guillemets). Dans le passé, il y a eu la sidérurgie, c'était pareil.

Le travail est pénible ?

Oui, bien sûr, il est pénible parce que la plus grosse masse des travailleurs travaille la nuit, et que la nuit, c'est fait pour dormir. Mais c'est impossible de revenir à du travail de jour parce que le business modèle, ce sont les activités de nuit. Nous sommes les seuls qui volons 24h/24 et 7j/7 et nous sommes stratégiquement positionnés près des frontières (France, Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg). Et puis pour les travailleurs de la piste, c'est du travail à l'extérieur, par tous les temps, et ça aussi, il faut l'accepter. Mais c'est de l'emploi bien rémunéré : on a 20% de prime de nuit, des augmentations de salaires bruts, des primes d'ancienneté, des avantages (CCT 90), une assurance-groupe, une assurance hospitalisation pour toute la famille... Avant, c'était un aéroport militaire. C'étaient des Antonov qui arrivaient : nous, on était sur la piste avec notre casque et on tremblait de partout, mais voilà, c'était notre job, on en rigolait même. Du temps de TNT, on chargeait et déchargeait 40-45 avions par nuit : c'était le rush, 8h par jour ; aujourd'hui, on ne fait plus que 15 avions, avec le même nombre de personnes !

Quand on débute dans l'entreprise, on est manutentionnaire. C'est dur parce que c'est porter, charger et décharger des colis. Mais il y a un « chemin de carrière » qui a été négocié : tu peux suivre des formations et si tu réussis les tests, tu peux évoluer vers des emplois plus valorisants, comme chauffeur cariste, charlatte (tracteur de remorquage), high-loader (ascenseur pour container), pushback (tracteur d'avion), superviseur, manager, responsable... La plupart des fonctions nécessitent un brevet et c'est l'employeur qui fait passer ces brevets dans l'entreprise. Chaque année, pour ne pas rester dans la routine, tu as une

formation, un « refresh » de ta fonction. Avant, il n'y avait qu'à pousser sur un bouton ; aujourd'hui, ce sont des commandes numériques. Du temps de TNT, il y avait des possibilités de formation en dehors de cela, mais plus maintenant. Par les temps qui courent, les travailleurs ne demandent plus qu'une chose : de l'argent. Au niveau des autres compagnies présentes sur l'aéroport, comme Cainiao (Alibaba) et WFS, elles ont engagé beaucoup d'anciens collègues expérimentés de chez Fedex, mais les conditions de travail de chez Fedex, ils ne les ont plus.

Pour que les travailleurs soient prêts à se reconvertir, il faut évidemment garantir le maintien de l'emploi et des conditions de travail...

C'est clair que dans l'état actuel des choses, la plupart des travailleurs ne veulent pas quitter leur boulot, avec tout ce qu'on a négocié dans l'entreprise depuis 25 ans... Si on partait, on gagnerait 500 ou 600€ de moins. Et puis il y a des travailleurs diplômés que la reconversion pourrait intéresser, mais pour tous les non-diplômés, est-ce qu'ils auront le niveau de compétences nécessaire ? Aujourd'hui, ils commencent au plus bas mais on leur donne la possibilité de progresser dans l'entreprise.

Les travailleurs ont-ils pris des initiatives collectives pour limiter l'impact de l'activité sur l'environnement ?

Nous avons été à l'initiative du tri des déchets. Pour se passer du gaz et être autonome énergétiquement, nous avons demandé de mettre des panneaux photovoltaïques, et d'installer une chaudière à pellet pour pouvoir réutiliser les palettes. Au niveau de la cantine, quand j'ai visité Ikea, j'ai vu que les déchets organiques n'étaient pas jetés : on en faisait des packs pour les donner à des fermiers. J'avais mis ce point au CPPT mais il n'en est rien sorti du tout. Tous les jours, il y a un avion qui fait Cologne-Liège, en 17 minutes, presque toujours à vide, pour être chargé à Liège et ensuite repartir. Et ce n'est qu'un vol parmi d'autres. On avait demandé que cet avion soit basé à Liège mais voilà, c'est le programme informatique Fedex qui décide. Avant, on réparait les containers chez nous, mais Fedex a décidé de délocaliser cela à l'aéroport

« Tous les jours, il y a un avion qui fait Cologne-Liège, en 17 minutes, presque toujours à vide. »

Charles de Gaulle et a licencié tous les travailleurs qui y étaient occupés. Du coup, maintenant, ces containers font l'aller-retour en camion...

Au-delà de l'échelle de l'entreprise, voyez-vous des possibilités de reconversion écologique d'une partie de l'activité ?

Il faut une gestion planifiée du territoire. Pour les longs courriers, on aura toujours besoin des avions, mais pour le reste, on pourrait les remplacer par le train et le bateau, qui génèrent moins de bruits et de pollutions. Il y avait le projet Liège Carex, un projet de TGV Fret qui relierait Francfort à Lyon en passant par Cologne, Paris (Roissy) et d'autres gares. La ligne de train longeait l'aéroport : c'était bingo. Tu imagines tout l'emploi que ça générerait ? Il y a 8 ans, j'ai participé à des discussions où les responsables disaient : « Liège est prêt pour le TGV Fret ». Où est-ce qu'on en est aujourd'hui ? Nulle part. Le port autonome de Liège devait être développé en parallèle, notamment pour désengorger le port d'Anvers, et puis j'ai appris (je ne sais pas si c'est vrai) que Bart De Wever préférait envoyer les bateaux à Amsterdam plutôt qu'à Liège. On a tout pour être grand, pour être bien à Liège, mais les politiques restent au balcon. Je ne suis pas révolutionnaire, mais tout ça, ça me sidère. Je sais qu'il y a des solutions à tout, mais est-ce que ça va être pour demain ? Je ne sais pas...

Décarboner la « fast fashion » grâce au devoir de vigilance

En Belgique, chaque habitant émet en moyenne 10,3 tonnes de CO₂-équivalent sur le territoire belge. Mais son empreinte carbone dépasse ce chiffre. Elle est de 16 tonnes de CO₂-équivalent²⁶. Cette différence s'explique par les « émissions importées », les émissions dont nous sommes responsables par les biens que nous achetons en Belgique, mais qui ont été produits à l'étranger. Lors de leur fabrication, ces biens se sont accompagnés d'émissions de CO₂.

Décarboner notre société signifie agir sur nos émissions directes (chauffage, mobilité, etc.), mais aussi indirectes, celles liées à nos achats. Le secteur du vêtement, et en particulier de la « fast fashion », en est un bon exemple. La plus grande partie des émissions liées à nos vêtements sont des émissions importées, puisque ceux-ci sont massivement produits dans des pays extérieurs à l'Europe, souvent asiatiques. Les vitrines de mode de nos rues commerçantes cachent une réalité moins rutilante, une chaîne de fabrication des vêtements dont les maillons sont des entreprises textiles situées dans des pays à bas salaire. Cette chaîne est une jungle sociale. C'est aussi une jungle écologique. Le processus de production d'un vêtement, depuis la production de coton à l'assemblage final du vêtement, émet énormément de CO₂, pollue les sols (pesticides...) et surutilise les ressources (eau...). Selon des chiffres de l'ONU, 20% des eaux usées dans le monde proviendraient de la teinture et du traitement des tissus ! Les pays riches ont une responsabilité pour obliger ce secteur à respecter les droits humains, les droits sociaux et l'environnement.

Mais comment faire ? Plusieurs avancées législatives sont envisageables et même déjà discutées. Il y a avant tout la proposition d'instaurer une loi sur le devoir de vigilance. La France l'a fait en 2017 et des discussions - mais qui tardent à se concrétiser - existent maintenant au sein de l'ONU, de l'UE et de la Belgique. Le devoir de vigilance implique, pour ce qui

concerne l'industrie du vêtement, de rendre les enseignes de modes responsables de ce qui se passe dans leur chaîne de sous-traitance. Notamment sur le plan écologique. Il exposerait les marques de vêtements des pays riches à des sanctions civiles ou pénales si elles ne s'efforcent pas suffisamment à réduire l'empreinte écologique de leurs sous-traitants. Avec suffisamment d'ambition, une telle loi deviendrait un outil pertinent de réduction des émissions importées, et d'écologisation des pays à bas salaire, à notre bénéfice mais surtout à celui des communautés locales du Sud livrées en pâture à des entreprises peu scrupuleuses.

Mais le devoir de vigilance n'est pas la seule possibilité d'avancée législative. L'UE ou la Belgique, dans les traités commerciaux et d'investissement qu'elles concluent avec ces pays, pourraient les contraindre à respecter des normes écologiques dans leurs entreprises, sous peine si elles ne le font pas, de sanctions commerciales. Enfin, il y a aussi la question de la taxe carbone aux frontières. Une proposition est en discussion dans les instances européennes. Elle couvre les importations de fer, d'aluminium et d'électricité par exemple, mais pas les vêtements importés. Et c'est compréhensible. Une telle taxe élèverait le prix des vêtements, une question sensible pour beaucoup de citoyens.

Le Non Marchand réduit le temps de travail

La réduction collective du temps de travail (RCTT) est une mesure bénéfique pour l'environnement (p.49). **Stéphanie Paermentier**, permanente nationale CNE Non Marchand, nous explique la mise en pratique de la mesure dans le Non Marchand wallon.

Peux-tu décrire la mesure ?

S.P. : Il s'agit d'une mesure de RCTT fin de carrière avec maintien des salaires et embauche compensatoire dans 4 secteurs du Non Marchand wallon. Dans le secteur de l'Aide aux familles (CP 318), elle permet de passer à 32h par semaine à partir de 58 ans. Dans le secteur de l'Ambulatoire (CP 332) et de l'Aide sociale (CP 319), il s'agit d'une mesure évolutive : 36h à 55 ans, 34h à 58 ans et 32h à 60 ans. Enfin, on espère conclure une convention pour le secteur socio-culturel très bientôt : 34h dès 60 ans.

Au vu du nombre de travailleurs à temps partiel (parfois près de 50%), la priorité est que ces heures libérées leurs reviennent. Dans le secteur de l'Aide aux familles où les rémunérations sont parmi les plus basses, ceux qui bénéficient de la RCTT ont le choix de diminuer ou de maintenir leur temps de travail (et ainsi d'augmenter proportionnellement leur salaire). Dans les secteurs qui sont organisés avec une flexibilité horaire importante, avec des grosses semaines de travail, on privilégie la diminution du temps de travail sur la semaine (pour permettre une diminution des rythmes de travail). Il y a néanmoins une dérogation qui permet - sous conditions - de prendre la RCTT sous la forme de jours de repos supplémentaires.

Pourquoi avoir exigé la RCTT ?

La RCTT est une revendication historique dans le Non Marchand. Les budgets disponibles dans l'accord Non Marchand n'ont pas permis d'en faire bénéficier tout le personnel. Nous avons alors visé le personnel en fin de carrière. Cela répond à l'intensité des rythmes de

travail et la flexibilité du travail dans ces secteurs, encore plus impactante pour les plus âgés.

Mais nous voulions une mesure positive pour tout le monde. L'embauche compensatoire permet aux nombreux temps partiels d'augmenter leur temps de travail et crée de l'emploi qui permet aux jeunes de rentrer dans les institutions.

Avez-vous une idée de ce que les travailleurs feront de ce temps ?

On ne sait pas encore. La concrétisation de la mesure aura réellement lieu le 1er janvier 2023. Mais la mesure était attendue ! Elle permettra pour certains la semaine de 32h en 4 jours. On en reparle dans quelques années, mais la réalité d'avoir plus de temps pour soi est bien là.

Est-ce que tu penses que c'est une mesure « verte » ?

Pour tout dire, on ne l'a pas abordé comme ça. Mais travailler moins, c'est se déplacer moins. Et avec la crise de l'énergie, il y a une réflexion qui se met en place. Par exemple, la mesure invite les délégués à interroger l'organisation du travail dans leur boîte. Dans le secteur du handicap, il y a beaucoup d'institutions perdues en campagne, inaccessibles en transport en commun. La RCTT sera peut-être une occasion d'interroger la mobilité des équipes à travers la question de l'organisation des horaires. Ce n'est pas simple, mais je pense vraiment que le lien entre écologie, organisation du travail, etc. doit être intégré dans la réflexion des équipes syndicales.

La finance durable, un levier pour réussir la transition

La finance est un des outils qui peut être utilisé pour accélérer la transition vers une économie décarbonée, en investissant dans des entreprises responsables. Afin d'éclairer les questions qui peuvent se poser en matière de finance durable, nous avons rencontré **Jordi Debrulle** et **France Dauby**, employés chez NewB.

On parle beaucoup de finance durable, mais que recoupe exactement cette notion ?

Techniquement il n'y a pas de définition unique. Généralement, cela consiste à prendre en compte, dans le choix de son investissement ou de son épargne, des critères qui ne sont pas exclusivement financiers (la rentabilité), mais aussi environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Au-delà de cela, chacun peut avoir une interprétation de ce qu'il entend par durabilité : on peut mettre l'accent sur la durabilité environnementale (n'investir que dans des entreprises très peu émettrices de CO₂, par exemple), sur la durabilité sociale (n'investir que dans les entreprises où les droits des travailleurs sont garantis, par exemple) ou sur la durabilité en matière de gouvernance (n'investir que dans les entreprises comptant au moins 33% de femmes dans leur conseil d'administration, par exemple).

Chaque institution financière peut appliquer ses propres critères de durabilité. Par exemple, on peut mettre en place des critères d'exclusion, c'est-à-dire exclure les entreprises tirant tout ou partie de leur chiffre d'affaires d'activités de certains secteurs, comme l'Armement, les Énergies fossiles, etc. La sévérité d'application de ce critère peut varier : les plus stricts excluront les entreprises qui tirent même 1% de leur chiffre d'affaires d'un secteur épinglé, mais on peut également fixer une barre à, par exemple, 30% du chiffre d'affaires : si la part issue du secteur exclu ne dépasse pas 30% du chiffre d'affaires, alors on peut quand même investir.

L'important est que les critères qui sont utilisés dans la politique d'investissement durable soient communiqués de manière très transparente aux utilisateurs, pour qu'ils sachent précisément où va leur argent.

En Belgique, cela fait souvent défaut. Ainsi, Financité [*Financité est une ASBL dont le but est de développer la recherche, l'éducation et l'action en matière de finance responsable et solidaire, NDLR*] a réalisé une enquête sur le marché belge des investissements durables en 2021. Sur les quelques 1.100 fonds qui se prétendaient durables, plus de la moitié ne fournissaient pas d'information suffisante pour permettre une analyse. Sur les 50% restants, 46% figuraient sur la liste noire des Etats ou entreprises qui ne respectent pas des conventions internationales signées par la Belgique. Il n'y a donc que 5% des fonds parmi les fonds qui se prétendent durables qui sont susceptibles d'être effectivement durables.

Comme il n'existe pas de méthode unique qui permet d'identifier les produits durables, comment savoir si un produit est durable ou s'il relève du greenwashing ?

Grâce à une nouvelle réglementation européenne, l'appellation « durable » est mieux encadrée. La réglementation fait référence à 3 types d'articles : l'article 9 regroupe les produits qui ont exclusivement un objectif d'investissement durable, l'article 8 ceux pour qui des aspects environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance sont pris en compte dans la décision d'investissement et l'article 6 rassemble le reste



de produits, c'est-à-dire ceux pour lesquels aucun filtre n'est appliqué. L'objectif de cette réglementation est d'éviter le greenwashing, en imposant aux institutions financières de communiquer de manière transparente, avant et pendant l'investissement, de quel article dépendent les produits proposés. Chaque année, les institutions qui proposent des produits articles 8 ou 9 doivent établir un rapport qui doit permettre à l'investisseur de juger si cela correspond à ce qu'il attendait de son investissement.

Quel est l'impact de la finance durable sur le changement climatique ?

Il est très difficile de mesurer l'impact que peut avoir la finance durable au niveau du changement climatique. On peut toutefois calculer le volume d'émissions de CO₂ que représente la somme investie. Par exemple, si une entreprise émet 1.000 tonnes de CO₂ et que je possède 1% des actions de cette entreprise, on peut considérer que 10 tonnes de CO₂ m'appartiennent. On peut calculer l'empreinte carbone d'un fond d'investissement durable et le comparer avec l'empreinte carbone d'un fond qui n'est pas durable, pour obtenir l'impact en terme de gaz à effet de serre qui n'a pas été émis.

Que peuvent faire les représentants des travailleurs au niveau des entreprises pour promouvoir la finance durable ?

La première chose est de demander à son employeur où il investit et épargne son argent. Toute entreprise qui fait une plus-value peut décider de l'investir : il est donc intéressant de savoir où cet argent est investi. Mais toute entreprise dispose aussi de liquidités qui sont déposées sur un compte en banque. Sur base de cette information, on peut essayer de convaincre l'entreprise de changer ses habitudes d'investissement ou d'épargne, si celles-ci ne sont pas durables. Bien sûr, cela nécessitera de s'emparer du sujet pour le faire vivre et partager les connaissances. Les représentants du personnel peuvent affiner leur expertise sur la finance durable en recourant à des organisations spécialisées dans l'éducation sur ces enjeux comme Financité. Enfin, les délégués peuvent aussi agir sur le plan de l'épargne salariale collective, c'est-à-dire

 **Il n'y a que 5% des fonds parmi les fonds qui se prétendent durables qui sont susceptibles d'être effectivement durables.** 

le régime de pension complémentaire. Lorsque le régime est géré de manière paritaire, les représentants des travailleurs peuvent demander, si cela n'est pas le cas, que des critères de durabilité soient pris en compte dans la politique d'investissement. Il s'agit en effet d'une partie de leur salaire, sur lequel ils ont leur mot à dire.

Que peut faire le citoyen à son niveau ?

Il y a une différence entre l'argent investi et l'argent déposé sur un compte en banque. Dans le premier cas, il s'agit d'argent investi dans d'autres entreprises ou dans des fonds d'investissement. La première attitude de l'investisseur devrait être de se poser la question du type de produit proposé : est-ce un article 9, 8 ou 6 au sens de la réglementation européenne ? La personne qui voudrait investir peut aussi se référer aux moteurs de recherche réalisés par des acteurs qui classent les produits financiers en fonction de leur durabilité.

Dans le deuxième cas, il s'agit de déposer son argent sur un compte en banque. Cet argent est ensuite utilisé par la banque pour investir ou octroyer des crédits. Il est important de connaître la politique d'investissement interne de l'institution bancaire dans laquelle on dépose son argent pour être sûr qu'il ne serve pas à investir dans des produits ou des activités néfastes pour la planète.

ici
BIENTÔT UNE
ZONE COMMERCIALE
ÉCO-RESPONSABLE
ET DURABLE AVEC
MOBILITÉ DOUCE





VAL

Compétences environnement dans les mandats

Parler d'environnement en entreprise doit se faire en équipe syndicale, c'est-à-dire qu'il faut que les représentants des trois organes en fonction de leurs champs de compétences discutent collectivement de cette thématique. En effet, cela permettra d'aborder toutes les facettes de la question environnementale.

Essayer dans la mesure du possible, pour une activité régulière, d'y impliquer, en fonction des sensibilités des uns et des autres les membres de l'équipe, mais aussi des affiliés. Eux aussi peuvent apporter des idées et des approches nouvelles. Cela vous permettra aussi d'avoir une visibilité au sein de votre entreprise.

Le projet RISE a publié la brochure « L'environnement et la mobilité, terrains d'action syndicale » qui présente en détail et avec toute une série d'exemples ce qui va vous être présenté succinctement dans la suite de cet article.

Formellement, le CPPT dispose de compétences très larges permettant d'aborder pratiquement n'importe quelle question en matière d'environnement. Complémentairement, le CE est plutôt habilité à travailler sur les aspects économiques et financiers qui y sont liés et permet aussi d'aborder le thème de la mobilité. En DS, l'environnement et la mobilité peuvent être envisagés sous l'angle de la revendication ou de la négociation de conventions d'entreprises par exemple.

Le comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT)

Le code du bien-être au travail (dans les articles II.7-14 et II.7-16) définit les missions et le fonctionnement des comités pour la prévention et la protection au travail. C'est dans ce texte que figurent les dispositions essentielles permettant au CPPT d'agir sur l'environnement. Ces dispositions sont d'ordre général et devraient vous permettre d'aborder tous les aspects de l'environnement que vous pourrez rencontrer dans

l'entreprise. N'attendez pas nécessairement que votre employeur évoque la thématique, prenez l'initiative. Un nouveau mandat sera l'occasion de mettre certains sujets sur la table et de demander des informations pour se faire une bonne idée de la situation d'entrée de jeu. La législation offre cette possibilité.

Le législateur a prévu une série d'obligations de l'employeur en matière d'environnement :

- Fournir toutes les informations nécessaires au comité afin qu'il puisse émettre ses avis en toute connaissance de cause ; par exemple pour le renouvellement du permis d'environnement.
- Rassembler une documentation relative aux questions d'environnement interne et externe et la tenir à la disposition du CPPT ; par exemple en fournissant la liste et la localisation des substances dangereuses utilisées dans l'entreprise.
- Informer et permettre au CPPT de prendre connaissance de tous les rapports, avis et documents imposés ou non par la réglementation environnementale se rapportant à l'environnement interne ou externe ; par exemple les déclarations périodiques en matière de déchets, d'émission de CO₂, de rejets d'eaux usées.
- Fournir annuellement un commentaire détaillé sur sa politique de l'environnement lors d'une réunion du CPPT ; par exemple sur l'évolution de la situation environnementale de l'entreprise (en matière de gestion des déchets, des rejets dans l'eau, dans l'air, la consommation énergétique, le bruit, etc.).
- Fournir les informations concernant l'environnement externe demandées par un membre du CPPT ; par exemple sur des odeurs, bruit.

En outre, vous pouvez aussi vous appuyer sur les missions générales du CPPT pour travailler sur les questions d'environnement. Les solutions aux problématiques traitées au CPPT pourront prendre en considération les impacts sur l'environnement. Cela pourra être le cas en ce qui concerne la problématique du bruit, des produits dangereux (ou des produits chimiques en général), des émanations dans l'air, des équipements de travail, de l'accueil de nouveaux travailleurs, etc. Ainsi vous pouvez émettre des avis et formuler des propositions sur la politique du bien-être des travailleurs.

Le conseil d'entreprise (CE)

Le CE dispose d'un droit général d'information et d'avis sur différentes informations à caractère économique, financier et social.

La problématique de l'environnement n'est pas mentionnée en tant que telle dans la législation. Toutefois, plusieurs dispositions permettent de l'aborder facilement de manière indirecte. C'est notamment le cas en matière d'informations sur les coûts liés à la gestion environnementale. Ces informations sont souvent nécessaires pour démontrer à une direction réticente les avantages liés à une meilleure gestion de l'environnement.

Depuis l'arrêté du gouvernement wallon du 8/9/2016 en lien avec la transcription de la directive européenne 2012/27 relative à l'efficacité énergétique, l'audit énergétique est rendu obligatoire pour les grandes entreprises inscrites à la Banque-Carrefour des Entreprises. A noter que cet audit obligatoire inclut les consommations liées au transport.

C'est également au CE que seront abordées les questions de mobilité grâce à l'obligation fédérale de diagnostic mobilité.

La délégation syndicale (DS)

La DS est souvent le moteur de l'action syndicale dans l'entreprise. Elle peut s'appuyer sur ses compétences traditionnelles pour intégrer l'environnement et la mobilité dans ses revendications et dans sa pratique quotidienne.

Elle peut mener une série d'actions possibles telles que :

- Formuler des propositions pour améliorer les conditions de vie au travail et l'environnement et la mobilité et/ou négocier des CCT en y incluant des thèmes environnementaux ; par exemple en développant un plan de déplacement d'entreprise, l'utilisation de produits biologiques et éthiques.
- Lors de l'accueil des nouveaux travailleurs : demander que leur soit fourni une première information sur la gestion de l'environnement dans l'entreprise.
- Accueillir syndicalement les nouveaux travailleurs : profiter de ce moment pour présenter le travail de l'équipe syndicale sur cette thématique et le plan d'action que vous avez en la matière.

Dans les situations où vous ne disposez pas de l'ensemble des organes de concertation, certaines des compétences sont alors dévolues à un autre organe. Ainsi la DS pourra assumer les tâches, droits et missions dévolues au CE et au CPPT en cas d'inexistence de ces organes. Le CPPT assumera des compétences concernant l'information économique et financière et sociale dans les entreprises sans CE.

Bilan Carbone

Le bilan carbone est une méthode qui permet de comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'une entreprise, d'un produit, d'un individu. Elle représente la construction d'un projet d'évaluation et de réduction des émissions de GES. Il est mené en six étapes.

Nous avons rencontré Fabrice Langen, délégué dans les 3 organes à La Lorraine Barchon, qui est la plus grosse boulangerie industrielle de Wallonie. Elle fait partie du groupe belge international La Lorraine.

Comment s'est passé la réalisation du bilan carbone dans ton entreprise ?

F.L. : La société est entrée dans les accords de branches¹ du secteur en 2014 en réalisant un inventaire de son bilan énergétique (gaz, électricité, combustible fossile) et émanation de polluant. Elle s'engageait ensuite à réaliser 15% d'économie sur les énergies. Comme l'Europe a revu à la hausse ses diminutions de l'empreinte carbone de l'activité économique, il a été demandé aux entreprises de réaliser leur propre bilan carbone. Chez nous, cela a été fait en trois phases.

Phase 1 : réalisation du bilan carbone de l'ensemble des entrants dans la fabrication de nos produits. Nous avons ensuite réalisé le bilan carbone de l'ensemble de notre processus de fabrication. Pour la pâtisserie, nous avons aussi des résidus en fin de vie du produit (c'est surtout l'emballage plastique qui a une émission de CO²) dont nous devons tenir compte. Sur base de toute cette analyse, un plan d'entreprise a été réalisé. Il a permis de regarder où nous pourrions faire des efforts pour diminuer ces émanations de CO², mais c'était surtout sous l'angle économie d'argent sur les grosses consommations énergétiques (gaz et électricité).

Phase 2 : réalisation de gros investissements sur la production du froid par exemple ou de l'éclairage, ce qui a permis de diminuer la consommation d'électricité.

Nous avons mis en place un système de contrôle en ligne instantané de la qualité des produits durant tout le process. Cela permet d'économiser 35m³/semaine de déchets alimentaires mais donc en parallèle sur les entrants. 95% de déchets en moins sur la fabrication.

Phase 3 : révision en profondeur de nos emballages. En pâtisserie, pour certains produits nous étions à 100% de plastique. Nous sommes maintenant à 80% carton et 20% plastique. Nous avons aussi travaillé sur la densité du plastique avec les fournisseurs. En parallèle, nous avons aussi travaillé sur notre flotte de véhicules puisque nous distribuons nos produits dans les grandes surfaces. Les voitures de sociétés seront électriques à l'avenir. Au niveau syndical, nous allons faire une enquête auprès des travailleurs pour savoir s'ils sont intéressés par la fourniture d'un vélo électrique financé par l'employeur. Nous avons aussi obtenu le remplacement de la fourniture des bouteilles d'eau en plastique par des fontaines à eau directement connectées au réseau de distribution d'eau et ainsi que des gobelets en cartons.

Quel conseil à donner aux délégués pour se lancer dans le bilan carbone ?

Pour moi, ils doivent l'introduire via la dimension gain financier pour l'entreprise. En réalisant ton bilan carbone, tu vas identifier des pistes d'amélioration de ton mécanisme de fabrication, donc tu vas diminuer tes coûts de fabrication, tu vas donc pouvoir obtenir des marges que tu peux en partie revendiquer pour l'amélioration de la rémunération des travailleurs. D'autant que si les prix des énergies continuent de monter comme cela est le cas actuellement, il n'y aura plus de marge pour les travailleurs. Le bilan carbone peut en redonner.

Diagnostic fédéral mobilité et le plan

de déplacement d'entreprise en Région bruxelloise

Des outils pour aborder la question de la mobilité en entreprise !

Le diagnostic fédéral mobilité est une obligation légale en Belgique pour les entreprises de plus de 100 travailleurs et pour chaque site qui occupe plus de 30 travailleurs. Il doit être établi tous les trois ans. La prochaine échéance est théoriquement l'année 2024-2025.

Le diagnostic fédéral mobilité en quelques mots

Les entreprises de plus de 100 travailleurs en Belgique sont légalement tenues de réfléchir à l'amélioration de la mobilité des travailleurs et à l'accessibilité du lieu de travail. Elles doivent envoyer tous les 3 ans au Service Public Fédéral Mobilité & Transports un état des lieux des déplacements domicile - lieu de travail de leurs travailleurs. Le conseil d'entreprise doit remettre son avis sur ce diagnostic. Cette concertation devrait idéalement déboucher à terme sur un plan de déplacements voire sur une CCT d'entreprise sur la mobilité qui soutienne les moyens de transport durables, par exemple avec des interventions patronales majorées pour les transports publics ou des indemnités vélo plus élevées. Le questionnaire du diagnostic fédéral mobilité est constitué de 5 grands chapitres : données d'identification de l'entreprise, organisation du temps de travail, modes de déplacement des travailleurs, accessibilité de l'entreprise et problèmes de mobilité et politique de mobilité de l'employeur.

Quelle est l'utilité de ce diagnostic ?

Tout d'abord, comme le conseil d'entreprise doit être consulté, c'est une opportunité pour prendre connaissance tous les 3 ans de l'évolution des déplacements domicile-travail des travailleurs de l'entreprise et

d'engager une concertation à ce sujet pour améliorer la situation si des problèmes se posent. Ensuite, en fonction des données transmises par l'entreprise au SPF Mobilité et Transports, celui-ci émet des suggestions de mesures d'amélioration à prendre. Le suivi par la délégation au CE permet d'en discuter et de vérifier si certaines pistes sont mises en œuvre.

Le plan de déplacement d'entreprise en région de Bruxelles-Capitale

En plus de cette législation au niveau fédéral, en région bruxelloise, il y a l'obligation d'élaborer un plan de déplacement d'entreprise (PDE) tous les 3 ans. Cela concerne les entreprises qui emploient plus de 100 travailleurs sur un même site de la région de Bruxelles-Capitale. L'objectif du PDE est double : réduire l'impact sur l'environnement du trafic généré par les entreprises (amélioration de la qualité de l'air) et diminuer la congestion automobile dans la capitale (amélioration de la mobilité). Concrètement, les mesures prises doivent permettre un transfert modal de la voiture vers des modes plus durables. Un plan de déplacements comporte deux volets : un diagnostic mobilité, calqué sur le diagnostic fédéral, mais aussi un plan d'actions concret pour améliorer cette situation. Ces législations peuvent vous servir de levier pour améliorer la concertation sociale sur cette question de mobilité, aussi bien avec les travailleurs qu'avec l'employeur qui refuse cette discussion.

http://rise.be/files/library/Publications/Balises-pour-une-action-syndicale-durable/Fiche_25-Diagnostic_mob_Juin_2021.pdf



Mobilité dans un zoning

/// Dans le cadre de la mise en place d'une politique de mobilité au sein d'un zoning industriel, nous avons rencontré **Noémie Rochus**, membre du conseil d'entreprise qui travaille pour Kaneka Eurogentec, entreprise dans le domaine des biotechnologies (sous-traitance de vaccins et fabrication de réactifs de laboratoires). Elle est localisée près du Sart-Tilman dans le Liège Science Park. Il s'agit d'un parc industriel situé sur les hauteurs de Seraing mais de l'autre côté de l'Université du Sart-Tilman.

La mobilité est un problème ?

N.R. : Depuis de nombreuses années, certaines personnes plus sensibles à ces questions, telles que moi, ont voulu faire de l'environnement et de la mobilité une question syndicale.

Au départ, le zoning est très mal desservi par les transports en commun. Il fallait se rendre sur le campus de l'Université pour récupérer un bus allant vers le centre-ville de Liège. Celui-ci est rempli aux heures de pointes par les étudiants. Cela prenait entre 10 et 20 minutes à pied suivant la localisation dans le zoning. Il y a 5 - 6 ans, un groupe spontané mobilité composé de travailleurs du zoning a obtenu le passage d'un bus dans le zoning. C'est une première avancée, mais ce bus ne passe que 5 fois par jour et pas avant 8h du matin, alors que beaucoup de travailleurs commencent plus tôt.

En 2022, il a été créé un comité de zoning CSC. Il s'agit d'un groupe qui réunit les délégués CSC des différentes entreprises d'un même zoning pour définir des positions syndicales par rapport à des problématiques transversales.

Il est ressorti de ce groupe que la mobilité était la préoccupation principale. Avec ce groupe, on va discuter avec les autorités et le TEC pour améliorer la fréquence du bus mais aussi l'accessibilité via des routes cyclables sécurisées.



Comment cela se passe dans l'entreprise ?

Lors des semaines de la mobilité, nous avons mené des actions de sensibilisation sur une autre mobilité (co-voiturage, vélo électrique, etc.).

De plus, on essaye de travailler au sein du conseil d'entreprise en demandant à l'employeur de faire des démarches pour augmenter les navettes de bus, de fournir et prendre en charge des vélos électriques, d'avoir une politique favorable envers le co-voiturage, etc. Sans beaucoup de résultats pour l'instant car il n'est pas volontaire. Par exemple, la TEC était prête à dévier un bus, mais alors le surcoût devait être pris en charge par l'employeur. Celui-ci a préféré le mettre dans les voitures de sociétés pour réussir à garder et à attirer du personnel.

Que conclure ?

La difficulté que l'on rencontre, c'est le manque de volonté de l'employeur de se mobiliser pour une autre mobilité. C'est aussi la difficulté de dialoguer auprès des autorités publiques pour que la question de la mobilité devienne une priorité et avec des alternatives crédibles. Pour conclure, je pense que ce qui fera bouger les choses, c'est le comité de zoning. Il permet de créer un collectif d'un ensemble de travailleurs de plusieurs entreprises ayant une même préoccupation et donc un poids plus grand.

Voiture de société

C'est quoi le problème ?

De quoi on parle ?

On entend par voiture de société, une voiture salaire, c'est-à-dire l'utilisation de la voiture pour rémunérer les travailleurs autrement qu'avec un salaire brut. Il ne s'agit donc pas des voitures utilisées uniquement dans le cadre professionnel (les camionnettes de chantier par exemple).

Combien ?

En 2015, il y avait 425.000 voitures de société pour les travailleurs et 245.000 voitures de société pour les dirigeants d'entreprises. Le parc des voitures de société augmente de 5% par an, on devrait donc aujourd'hui atteindre près de 840 000 voitures de société. Au total, elles représentent environ 11% des voitures en Belgique.

Pour qui ?

Environ 17% des travailleurs (salariés) ont une voiture de société. Mais elles sont très inégalement réparties : les 10% des plus hauts revenus possèdent la moitié des voitures de société alors que la moitié la plus pauvre ne possède même pas 5% des voitures de société. 3 salariés sur 4 ayant une voiture de société sont des hommes et 70% ont un diplôme d'études supérieures.

Combien ça coûte ?

Les voitures de société bénéficient d'un système (para)fiscal avantageux, tant pour l'employeur que pour le travailleur. Plusieurs études ont chiffré le coût annuel pour les finances publiques et la Sécu des voitures de société : entre 2,5 et 4,5 milliards. A titre de comparaison, la dotation de l'Etat à la SNCB s'élève à environ 3,5 milliards d'euros par an.

Quel impact environnemental ?

On sait qu'avoir une voiture de société a un impact environnemental important. Un travailleur qui a une voiture de société va rouler plus de kilomètres qu'un travailleur sans voiture de société : il habite en moyenne plus loin de son boulot (+58 km parcourus par semaine en distance domicile-travail par rapport à quelqu'un sans voiture de société), utilise plus souvent sa voiture pour ses déplacements domicile-travail et utilise aussi plus sa voiture pour ses kilomètres privés (+8 kms par jour). Les voitures de sociétés sont aussi plus grandes, plus récentes et d'une valeur catalogue plus élevée. Cela entraîne des coûts environnementaux importants (plus d'émissions de gaz à effet de serre et pollution de l'air). Au-delà de ces effets directs, la voiture de société a aussi un impact sur nos représentations culturelles, elle participe au fait que la voiture reste un signe extérieur de richesse et marqueur du statut social.

Quelle stratégie syndicale ?

Même s'il est clair que le système des voitures de société a un impact écologique désastreux et engendre des inégalités, nous sommes souvent confrontés, en entreprise, au fait que travailleurs et employeurs y sont favorables.

Une stratégie syndicale de la double tenaille est sans doute nécessaire : d'un côté, faire campagne pour restreindre les possibilités légales (interdiction de la carte essence, diminution progressive des réductions (para)fiscales) et pour créer de véritables alternatives à la voiture (aussi en milieu rural). D'un autre côté, lorsqu'il y a des voitures de société dans l'entreprise : revendiquer l'instauration d'un budget mobilité, être attentif à la car policy et à la gamme de voitures proposée (voir notre brochure : « Juste salaire : les voitures de société »).

Source : RTBF, Bureau du Plan

L'efficacité énergétique en entreprise

De la théorie à la pratique

Les entreprises ont un rôle essentiel à jouer dans le passage d'un modèle de surconsommation des énergies nuisibles et non renouvelables (pétrole, gaz et charbon) vers un mode de consommation porté par des sources d'énergie décarbonées et renouvelables (vent, soleil, biomasse, eau et géothermie).

En théorie

Que faire syndicalement pour amorcer la transition énergétique dans l'entreprise ?

Le réseau intersyndical de sensibilisation à l'environnement (RISE, voir p. 34) propose plusieurs pistes d'action, qui sont résumées ci-dessous²⁷ :

Si l'entreprise n'est pas encore engagée dans un processus de réduction des consommations d'énergie, l'équipe syndicale peut proposer en CPPT ou en CE l'élaboration d'un plan d'action précis, selon les étapes suivantes :

- Sensibiliser les travailleurs et les impliquer dans la recherche d'améliorations.
- Connaître la consommation et identifier les postes problématiques par un diagnostic des différents équipements, des bâtiments et de l'organisation du travail.
- Améliorer la performance énergétique des installations et de l'organisation : isoler, remplacer les chaudières, utiliser des véhicules plus sobres, etc.
- Augmenter la part des énergies renouvelables : en se fournissant chez un producteur d'énergie verte ou en devenant soi-même un producteur d'énergie par l'installation d'une unité de cogénération, de panneaux solaires ou d'un mât d'éolienne. Cet investissement apporte une garantie d'approvisionnement tout en diminuant l'impact de la fluctuation des prix.
- Traduire les engagements en objectifs chiffrés afin de pouvoir quantifier les évolutions : par exemple

réduire de 30% ses impacts environnementaux ou diminuer la consommation énergétique de 20%.

Si l'entreprise a un plan de réduction de consommation d'énergie :

- Demander d'inscrire les mesures dans le plan global de prévention et dans le plan annuel d'action (CPPT).
- S'informer sur les mesures de formation et de sensibilisation prévues pour les travailleurs (CE).
- Vérifier que les projets tiennent compte de l'impact sur les conditions de travail et ont été envisagés en concertation avec les représentants des travailleurs (CE et CPPT).
- Suggérer la mise en place d'une cellule «Énergie» ou d'une cellule «Environnement » à laquelle les représentants syndicaux et des travailleurs pourront participer.

En pratique

Comment un délégué d'une entreprise polluante peut-il peser sur la transition énergétique de son entreprise ?

Nous avons rencontré à ce sujet Jean-Christophe Hanse, délégué chez Polypeptide, entreprise du secteur pharmaceutique dont les procédés requièrent des grosses quantités de solvants et d'énergie et dont les bâtiments et les équipements sont très énergivores.

Qu'as-tu fait dans ton entreprise pour lancer la transition énergétique ?

J.-Ch.H. : J'ai interpellé mon employeur au niveau du CE pour que le point de l'écologie soit abordé systématiquement, que ce soit au niveau du transport, des bâtiments ou du mess. Dans un premier temps, je n'obtenais pas de réponses ou le point passait à la trappe parce qu'il n'était pas considéré comme urgent. Heureusement, la question commence tout doucement à résonner, même si c'est à cause de la flambée du prix de l'énergie. L'arrivée d'une jeunesse qui voit les choses autrement va, je l'espère, accélérer le changement : les entreprises sont obligées de se poser la question de leur impact écologique parce qu'aller travailler dans une entreprise toxique, ça ne vend plus du rêve. Donc, même si on n'a pas de retour direct par rapport aux demandes syndicales, le fait de taper sur le clou commence à produire de l'effet : là où il y avait du négationnisme auparavant, on voit aujourd'hui une ouverture sur le sujet, qui n'est plus considéré comme tabou.

Quelles difficultés as-tu rencontrées ?

La difficulté est claire : le sujet n'intéressait ni les employeurs, ni les travailleurs. Ils ne voyaient pas la transition écologique comme prioritaire. Les étés qu'on a connus ces deux dernières années ont renforcé l'importance de la question environnementale. La difficulté réside aussi dans le modèle extrêmement confortable qui est le nôtre et dans le consumérisme sur lequel toute la philosophie occidentale est basée. Changer les choses suppose de remettre en question notre mode de vie. C'est un travail que certains font au niveau individuel, mais qui n'a pas encore été considéré collectivement. L'intérêt du syndicat est justement de mettre en perspective l'intérêt collectif de cet enjeu.

Quels changements ton action a pu contribuer à engendrer ?

De manière générale, le niveau de sensibilisation des travailleurs et de l'employeur est de plus en plus élevé, grâce au débat permanent qui a été instauré. Un bilan carbone va être réalisé, ce qui va peut-être

ouvrir les yeux de l'employeur sur les émissions produites et le convaincre d'intervenir. J'ai aussi réussi à mettre une option végétarienne dans les plats qui sont servis au mess. Il y a néanmoins des actions dont je ne suis pas persuadé que la finalité soit écologique. Par exemple, on travaille sur la chimie verte, qui consiste à trouver des solvants qui sont moins énergivores, mais la vraie volonté est de se placer sur le marché grâce à la labellisation.

Quels conseils donnes-tu aux délégués qui veulent aborder l'efficacité énergétique avec leur employeur ?

Je pense qu'il faut d'abord se convaincre en équipe de l'importance du sujet. Quand on est plusieurs à y croire, c'est beaucoup plus facile pour lancer la récurrence : quand l'un est fatigué, l'autre prend le relai. C'est tout l'intérêt d'avoir une équipe qui est consciente et soudée sur cet enjeu.

Ensuite, même lorsqu'on vous accuse d'être hors-sujet, parce que ce n'est pas le bon moment ou la bonne instance, il faut de continuer à saisir toutes les occasions pour parler de l'écologie. Il faut s'emparer du sujet et le faire figurer sur l'ordre du jour, même s'il est balayé du revers de la main. A force, le sujet existe, et s'il existe, à un moment donné, il est traité par les employeurs.

Par ailleurs, les travailleurs qui, comme moi, ont une fonction de gestion de l'infrastructure et/ou des espaces verts, ont l'opportunité d'influencer les choix qui sont faits. Par exemple, dans mon entreprise, on essaye de reverdir le site et de diminuer au maximum la zone de tonte, notamment pour éviter de faire tourner des tondeuses émettrices de CO₂.

Il faut aussi se rendre compte de l'impact environnemental de la digitalisation. Contrairement à ce qu'on en dit, la digitalisation n'est pas spécialement une bonne chose pour l'environnement, parce que les fichiers envoyés ou stockés génèrent du carbone à travers l'énergie qui est nécessaire à cet envoi ou cette conservation.

La gestion de substances dangereuses et la santé des travailleurs

// Comme présenté dans le chapitre sur les rôles et compétences des organes de concertations, travailler sur la problématique de substances dangereuses utilisées dans l'entreprise, c'est aussi traiter des questions environnementales et de prévenir la santé des travailleurs. Nous avons rencontré **Lionel Lizen**, délégué au sein de l'hôpital de Mont-Godinne. Il travaille dans le laboratoire d'anatomie-pathologique.

Pourquoi travailler sur les problématiques de substances dangereuses ?

Dans l'hôpital, la gestion des déchets biologiques était très au point mais pas pour ce qui est généré par les laboratoires, c'est-à-dire les déchets dangereux non biologiques. Dans mon laboratoire, il y a énormément de substances dangereuses. Elles sont classées en matière inflammable, CMR (produit Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique) ou parfois les deux. Pour certaines d'entre elles, nous en utilisons plusieurs milliers de litres par an. Ce qui soulève les questions de stockage, manutention mais aussi d'élimination. Suite à une visite de lieux de travail, une série de remarques ont été émises aussi bien sur la gestion des substances que sur l'aménagement du laboratoire. Certaines observations ont obtenu des réponses telles que la création d'un local résistant au feu et à l'explosion, l'installation de bac de rétention en cas de débordement ou de fuite et du travail d'information et de formation sur l'utilisation et le port correct des équipements de protection individuel (EPI). La gestion de l'élimination des déchets toxiques générés par le laboratoire a été mis en place. Un local extérieur répondant aux normes de sécurité pour le stockage et l'élimination a été construit. La difficulté a été de trouver des firmes spécialisées permettant une élimination sûre et conforme de ces déchets chimiques.

De combien de temps avez-vous eu besoin pour réaliser tout cela ?

Ce travail a commencé il y a environ 5 ans et n'est pas encore fini. Entre le moment d'identification des problèmes, la mise en œuvre de certaines mesures va très vite et d'autres ne sont toujours pas réalisées. En effet, certaines mesures présentes des coûts et une réalisation relativement simple, par exemple les bacs de rétention : en 3 semaines cela était réglé. Cependant, par rapport à la manutention, il faut réaliser un plan incliné pour supprimer une marche, cela n'est toujours pas fait. Sur la partie EPI, il ne suffit pas de les fournir, mais il faut faire changer les habitudes des travailleurs. Cela demande du temps, de les convaincre de l'intérêt pour leur santé de les porter et correctement. Il faut former les nouveaux dès leur arrivé à l'importance de leur protection individuelle. Avec la nouvelle dynamique mise en place à la suite de cette visite, nous avons participé à l'optimisation de la gestion des substances dangereuses. Tout le monde s'est retrouvé gagnant. La santé et la sécurité des travailleurs est améliorée. L'hôpital s'y retrouve d'un point de vue financier. En effet, le fait de mieux gérer et trier les déchets toxiques, fait que leur élimination à un coût moindre que quand tout est mélangé. Je peux conclure en disant que notre rôle de représentants au CPPT est d'assurer le suivi régulier de tous ces points et de pouvoir dire à l'employeur quand cela n'avance pas d'identifier d'autres pistes ou moyens pour mettre en œuvre les recommandations qui ont été décidées au sein du CPPT.

Conclusion

/ Daniel Tanuro est ingénieur agronome, militant anticapitaliste et auteur écosocialiste. Outre de nombreux articles, il est l'auteur notamment de « L'impossible capitalisme vert » (La Découverte, 2010) et de « Trop tard pour être pessimistes. Ecosocialisme ou effondrement » (Textuel 2020). Il a dirigé avec Michael Löwy l'ouvrage « Luttés écologiques et sociales dans le monde. Allier le vert et le rouge » (Textuel, 2021).

L'écologie est-elle soluble dans le capitalisme? La catastrophe climatique, en particulier, peut-elle être évitée dans le cadre de ce système ?

D.T. : Non. Pour une raison très simple : tous les défis écologiques globaux se ramènent à une même question: les limites du développement humain sur la Terre. Les scientifiques ont identifié neuf paramètres de la soutenabilité, et neuf seuils à ne pas franchir. Cinq de ces seuils sont désormais dépassés, mais les gouvernements continuent à ne rien faire, ou presque. C'est complètement irrationnel et cette irrationalité est inscrite au cœur du système. Elle réside dans le fait que la concurrence pour le profit fait du capitalisme un système foncièrement « croissant ». Tout capitaliste est contraint de réinvestir ses profits pour faire encore plus de profits en augmentant la productivité du travail et en produisant plus de marchandises. Les concurrents font de même, de sorte qu'il en résulte une spirale de « toujours plus ». J'insiste sur le fait que les capitalistes n'ont pas le choix : s'ils n'augmentent pas la production, tôt ou tard, ils font faillite.

Il serait pourtant possible d'arrêter le changement climatique en remplaçant les fossiles par les renouvelables ? Cette transition n'est-elle pas en marche, fut-ce avec retard ?



Non, elle n'est pas en marche. La part des renouvelables dans la production d'électricité progresse rapidement, et c'est une bonne chose. Mais la part des énergies fossiles dans le mix énergétique est passée de 84% il y a trente ans à 82% aujourd'hui. A ce compte-là, on n'est pas près de décarboner l'économie ! En fait, au lieu de remplacer les fossiles, les renouvelables s'y ajoutent. Elles contribuent ainsi à l'augmentation continue de la consommation finale d'énergie, nécessaire pour alimenter la croissance capitaliste. Si on veut que les renouvelables remplacent les fossiles, il faut tenir compte du fait que leur utilisation nécessite la construction de machines, donc des ressources. Notamment une énergie qui est fossile à 82%. Par conséquent, si toutes choses restent égales, l'augmentation de la part des renouvelables signifie plus de consommation de fossiles, donc plus d'émissions. Et c'est ce qui se passe : on a à la fois plus de renouvelables et plus d'émissions. C'est pourquoi un nombre croissant de scientifiques contestent l'idée dominante que les solutions technologiques résoudront le défi climatique. Selon eux, la solution ne peut venir que d'une réduction substantielle de la consommation finale d'énergie, donc de la production et des transports. Pour « revenir dans les clous » de la soutenabilité, ils défendent la nécessité d'une décroissance dans la justice sociale - « produire moins

et partager plus ». Ces voix alternatives se font désormais entendre dans les rapports du GIEC, même si elles ne sont pas reprises dans les résumés pour les décideurs.

La décroissance fait peur... Que proposent-ces chercheurs ?

Constatant qu'il est impossible de concilier croissance économique et décroissance des émissions, ils proposent de concilier décroissance de la production globale et satisfaction des besoins fondamentaux pour tous. Ils plaident pour le partage des ressources et la suppression des inégalités sociales, avec à la clé un débat de société sur l'abandon de productions inutiles et nuisibles qui ne servent qu'à faire des profits en détruisant la planète. En pratique, ces scientifiques construisent des scénarios basés sur l'identification des besoins humains qui doivent être satisfaits (logement, chaleur, lumière, habillement, alimentation, mobilité, communication) pour permettre à tous de mener une vie bonne, estiment la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction de ces besoins et vérifient que cette quantité d'énergie est compatible avec la stabilisation du climat et avec le passage aux renouvelables. Les résultats ne sont évidemment que des indications - il n'est pas question que les travaux de chercheurs, quels qu'ils soient, remplacent la délibération démocratique. Mais ces indications prouvent qu'une société basée sur des valeurs de justice, de démocratie et de partage permettrait de sortir de la catastrophe où le productivisme capitaliste est en train de nous enfoncer. Selon moi, cela devrait encourager le monde du travail à reprendre le combat pour un changement de société, pour une alternative antiproductiviste, à la fois sociale et écologique.

Comment faire ? Par où commencer ?

Il faudrait commencer par prendre conscience de la gravité extrême de la situation et du fait que les politiques du « capitalisme vert » l'aggravent sur notre dos. Les néolibéraux nous disent que la croissance du PIB est le seul moyen de satisfaire les besoins, de créer des emplois, de distribuer des salaires et des allocations, parce que la richesse créée ruisselle de haut en bas de la société. Pour eux, la destruction

écologique n'est qu'un dégât collatéral que le marché résoudra grâce aux technologies propres. En vérité, cela ne fonctionne pas et ne peut pas fonctionner, comme on l'a vu. Les émissions augmentent, et les inégalités sociales aussi. En plus, sous prétexte de défense du climat, la politique climatique néolibérale approfondit ces inégalités. Le 1% le plus riche émet plus de CO2 que les 50% les plus pauvres (respectivement 13% et 8% et du CO2 total). Selon la science, une transition juste nécessite que les émissions du 1% soient divisées par trente d'ici 2030, et que celles des 50% soient multipliées par trois. Mais ce n'est pas ce qui est en train de se passer. D'ici 2030, du fait des politiques adoptées, les émissions du 1% passeront à 16% du total, tandis que celle du 50% seront quasi-inchangées. De plus, les études montrent que la plus grande partie de l'effort climatique sera supportée par la masse des citoyens les moins riches des pays riches, autrement dit par le monde du travail.

Les syndicalistes sont surchargés de tâches pour défendre les affiliés. Comment pourraient-ils en plus s'occuper de climat et d'écologie ?

Il ne s'agit pas de rajouter des tâches aux syndicalistes surchargés mais de réenvisager l'activité syndicale à la lumière de la crise climatique et des menaces qu'elle fait peser sur le monde du travail. Les canicules, par exemple, accroissent la pénibilité du travail et augmentent les dangers pour la santé. C'est évident pour les métiers en extérieur - la notion d'intempérie devrait donc être revue. Mais cela vaut pour toutes les professions, et justifierait des revendications pour alléger la charge de travail, instaurer des pauses régulières, garantir l'hygiène et procurer des rafraîchissements sur les lieux de travail. Ces enjeux sont autant d'occasions d'encourager un syndicalisme actif, où les affiliés exercent eux-mêmes leur contrôle sur les conditions de travail. La question des transports est un autre exemple : la nécessité de sortir du tout à l'automobile plaide en faveur du remboursement intégral des transports en commun, de l'amélioration de la desserte, de la présence d'équipements pour les cyclistes, d'indemnités sérieuses en cas de télétravail, de la révision de la distance maximale définissant « l'emploi convenable », etc. Il y a d'autres implications

au niveau interprofessionnel : abolir la norme de compétitivité pour que les travailleurs puissent manger bio ; importance majeure de la réduction du temps de travail sans perte de salaire ; gratuité de l'eau et de l'électricité pour la consommation de base, avec tarif croissant pour les consommations abusives ; socialisation de l'énergie et création d'emplois de qualité dans des entreprises publiques d'isolation-rénovation des logements ; refinancement massif du secteur des soins aux personnes et création d'un nouveau secteur Non Marchand de soins aux écosystèmes ; expansion, démocratisation et refinancement du secteur public, etc. Enfin, se soucier d'écologie a aussi des retombées positives sur l'image du syndicalisme, surtout dans la jeunesse: face à un capitalisme qui maltraite les gens et la nature, le fait que l'humanité est obligée de prendre soin d'elle-même et de son environnement peut donner au monde du travail un grand avantage éthique dans la bataille pour l'opinion publique.

Dans les secteurs qui emploient beaucoup d'énergie fossile, les gens craignent de perdre leur emploi...

Ils ont mille fois raison. Il y a certains secteurs dont l'activité est incompatible avec une transition écologique digne de ce nom (la pétrochimie, le nucléaire, l'armement, par exemple). Dans ces secteurs, la politique de l'autruche n'est pas une solution. Les syndicalistes devraient plutôt anticiper en exigeant des plans de reconversion collective pour garantir le maintien des acquis et des emplois dans des activités utiles, soutenables, et le faire savoir le plus largement possible dans l'opinion publique. Il faut préparer le terrain, parce qu'on le sait : quand les annonces de fermetures ou de délocalisations tombent, c'est comme un couperet, la lutte est extrêmement difficile. Il faut s'inspirer des verriers de Glaverbel : dans les années 70, ils ont imposé leur reconversion dans une entreprise publique d'isolation-rénovation. Bien que celle-ci ait été sabotée par le gouvernement wallon, cela reste un exemple à suivre.

« Il ne s'agit pas de rajouter des tâches aux syndicalistes surchargés mais de réenvisager l'activité syndicale à la lumière de la crise climatique et des menaces qu'elle fait peser sur le monde du travail. »

Notes

- 1 « *Prosperité sans conflit* » est le titre d'un échange imaginaire avec le milliardaire belge Albert Frère, qui pose la question : la justice écologique est-elle compatible avec les exigences du capital ? On peut le lire ici : <https://www.econospheres.be/ProsPerite-sans-conflit>
- 2 T. W. Adorno et M. Horkheimer, « *La Dialectique de la raison* », Gallimard, 1983 (1944). Pour une application récente de cette hypothèse à l'écologie, voir J.-B. Vuillerod, Theodor W. Adorno. « *La domination de la nature* », Ed. Amsterdam, 2021.
- 3 Objectifs de développement durable (un.org)
- 4 En 1990, le 7 décembre ; en 2010, le 21 août ; en 2022, le 28 juillet.
- 5 « *The Shift Project, L'emploi : moteur de la transformation bas carbone* », Décembre 2021. Cette étude concerne la France.
- 6 « *Carbon dioxide and the climate* », Gilbert Plass, American Scientist, Vol. 44, No. 3 (July 1956), pp. 302-316
- 7 « *Early warnings and emerging accountability: Total's responses to global warming* », 1971-2021 - ScienceDirect
- 8 « *Tous au Larzac* » - film 2011 - AlloCiné (allocine.fr)
- 9 « *La bataille de l'Eau Noire* », un docu sur la lutte contre la construction d'un barrage à Couvin - rtbf.be
- 10 Le discours de Severn Suzuki au sommet de Rio en 1992 | Les Cahiers du Développement Durable (cahiers-developpement-durable.be)
- 11 <https://www.theguardian.com/environment/2019/sep/27/climate-crisis-6-million-people-join-latest-wave-of-worldwide-protests>
- 12 Raffinerie de Grandpuits : nouvelle mobilisation à la Défense pour dénoncer le greenwashing et la casse sociale de Total | Les Amis de la Terre
- 13 2 NOTES from Presidents VTC with energy CEOs Ares 2022 3021623 Redactedcd.pdf (asktheeu.org)
- 14 https://www.contexte.com/article/energie/de-la-crise-energetique-a-la-crise-de-nerfs-a-bruxelles-la-commission-accusee-dinaction-quand-le-prix-du-gaz-flambe_157847.html
- 15 Event european hydrogen financing forum 2022[3] (tech-tour.com)
- 16 « *La Belgique fait de l'hydrogène une priorité - Politique Economique* » - Trends-Tendances (levif.be)
- 17 « Uber Files » : une ex-commissaire européenne acquise à la cause d'Uber
- 18 H. Haberl et al., « *A systematic review of the evidence on decoupling of GDP, resource use and GHG emissions, part II: synthesizing the insights* », Environmental Research Letters, 2020.
- 19 Pour les « décroissants », le PIB devra fatalement se réduire. Les « post-croissants » refusent de se référer au PIB et recommandent d'utiliser d'autres indicateurs économiques (sociaux, environnementaux, etc.).
- 20 « *The Shift Project, L'emploi : moteur de la transformation bas carbone* », Décembre 2021.
- 21 FEPS, « *A job guarantee for Europe* », Septembre 2022.
- 22 Institut Rousseau. 2% pour 2°C. Les investissements publics et privés nécessaires pour atteindre la neutralité carbone de la France en 2050, Mars 2022.
- 23 Stéphanie Kelton, « *Le mythe du déficit. La Théorie moderne de la monnaie et la naissance de l'économie du peuple* », Les Liens qui Libèrent, 2020.
- 24 Christophe Olk, Colleen Schneider, Jason Hickel, « *How to pay for saving the world: Modern monetary theory for a degrowth transition* », 2022.
- 25 Le CEFORA est le centre de formation pour les travailleurs de la de la commission paritaire 200.
- 26 Plateforme wallonne pour le GIEC, « *Empreinte carbone. De quelles émissions sommes-nous responsables et comment les réduire ?* », Avril 2018.
- 27 Voir « *L'énergie, un enjeu pour l'avenir des entreprises* », in Aborder l'environnement dans l'entreprise - Fiches pour guider l'action syndicale, RISE, 2021, pp.59 et sv.



ELITE GOLD

JET

DUBAI

CASH99

SUP
SN